
colorchecker CLASSIC
x·rite
mm


L.P.

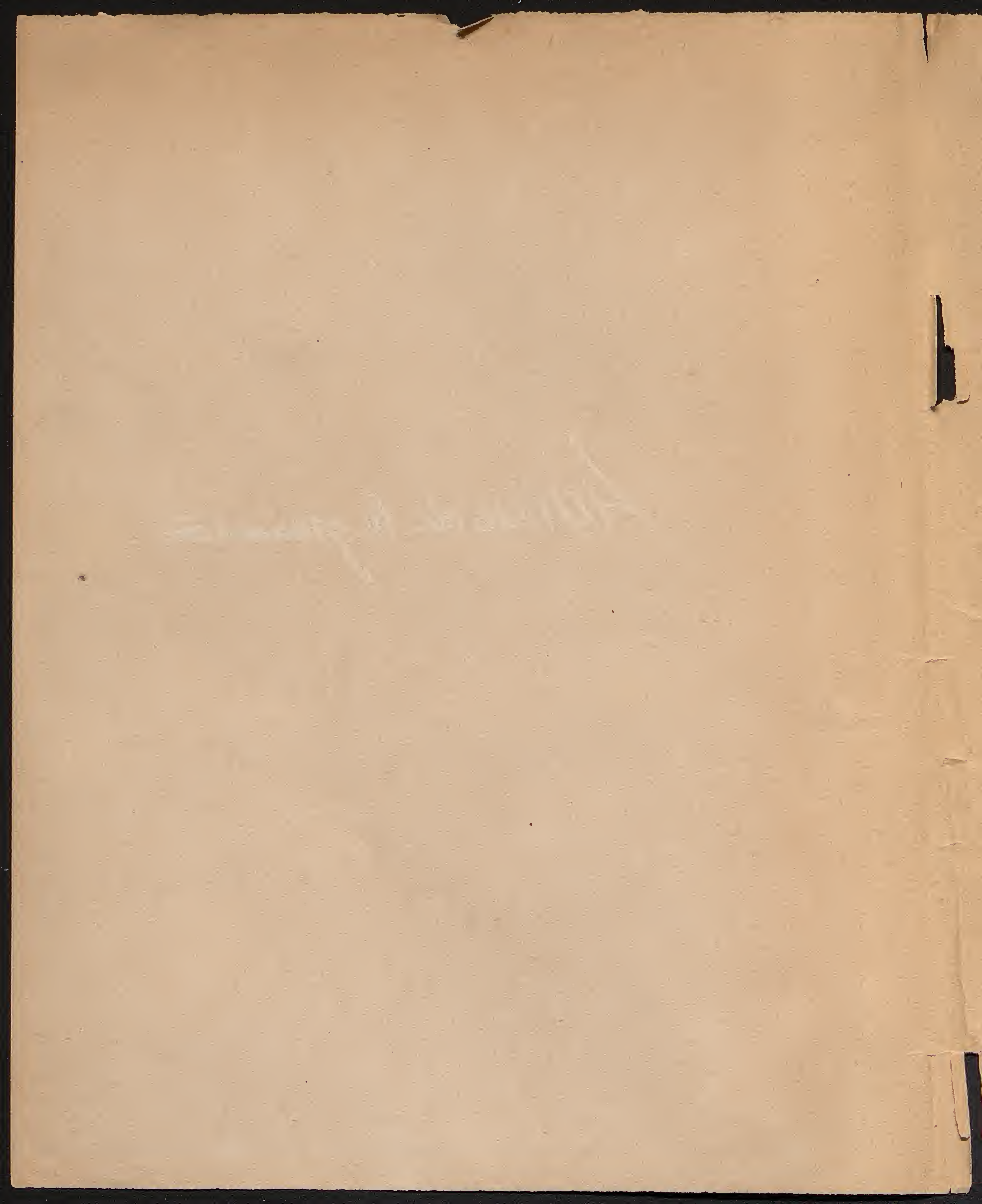
I

Histoire de la

Grammaire.

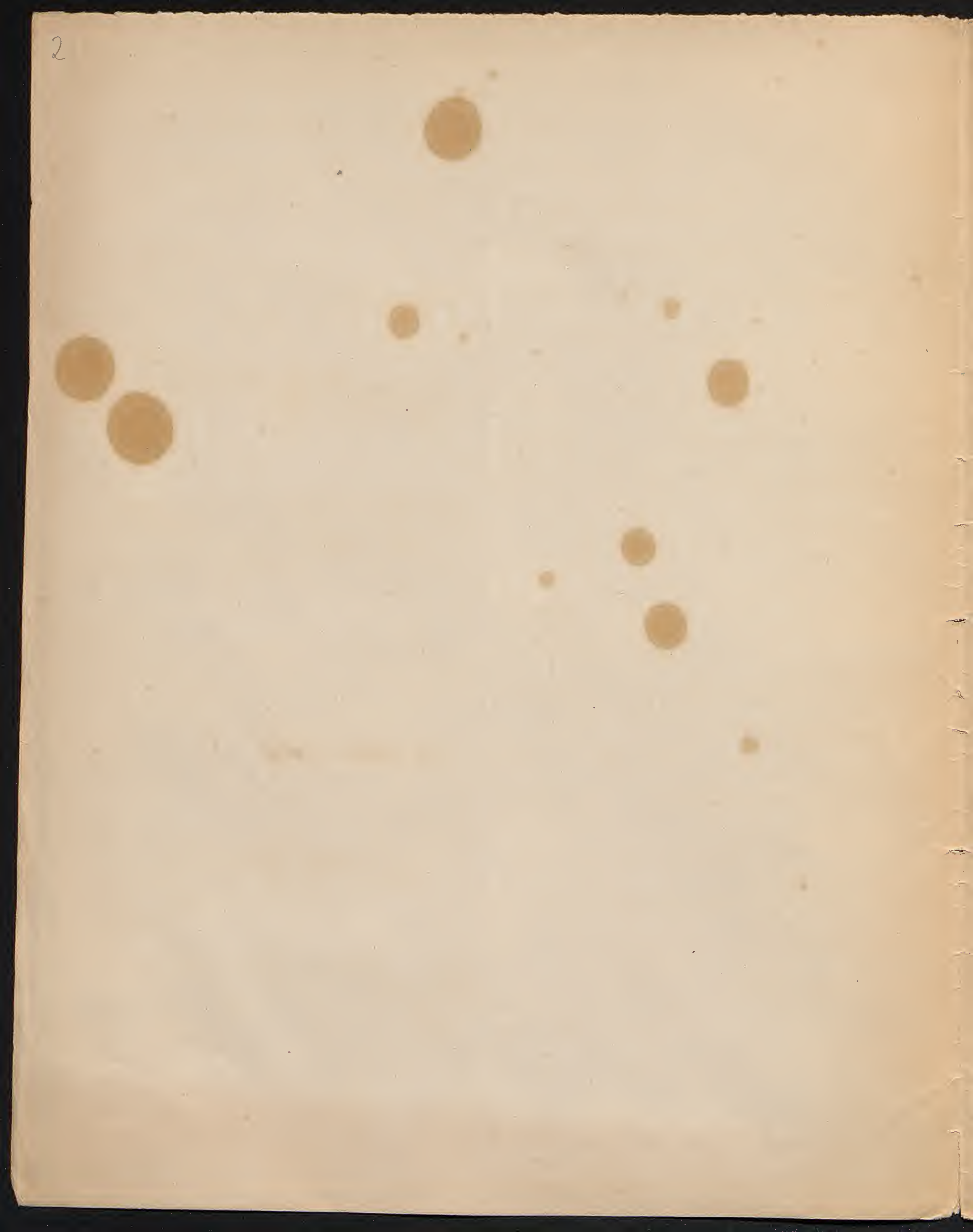
Histoire de la grammaire -





1

Histoire de la grammaire


2

~~La grammaire d'une langue indo-européenne a pour objet l'étude des sons articulés, des formes des mots, l'emploi des flexions et des mots pour la construction de la proposition~~

La grammaire grecque se développe sous l'influence de l'étude d'Homère et de la logique. — Aristarque vers 167. — Apollonius Dyscole vers 150 post J. C. n. cf. Egger, Apollonius Dyscole.× — les Byzantins n'ajoutent rien. — au XVIe siècle pratique du Grec plutôt que connaissance de la grammaire. — décadence des études grecques au XVIIe siècle.× — renaissance au XVIIIe — G. Hermann de emendanda ratione Graecae Grammaticae 1801.× — Buttmann grammaire complète de la langue grecque 1819-1827. — Matthiae item. 1807. — G. Krüger —× la syntaxe est restée longtemps en arrière.

cf. Matthiae introduction, remarque 2.

Denys le Thrace contemporain de Pompée τέχνη γραμματική

× Hérodien son fils

nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque 1655

× particulièrement en Hollande (Amsterdam et Valckenaer) ~~en~~ An-gleterre (Bentley, Porson, Elmsley) et en Allemagne (Wolf)

× de Missi et pleonasmo in Graeca lingua 1808

× Cobet. novae lectiones, variae lectiones. (~~étude des~~ observations sur les formes des mots)

Varron de lingua latina ad Ciceronem en 24 livres (on connaît V-X) — Verrius Flaccus contemporain de Tibère. de verborum significatione abrégé par Festus.× — Donatus 355 ars. — Priscien 468-562 commentarii grammatici. XVIII livres. les deux derniers sur la syntaxe (de constructione) — décadence de la grammaire au moyen âge — la syntaxe latine commence à la renaissance plutôt par pratique que par science. — Madvig (Danois né en 1804) Grammaire latine (dernière édition 1857)

× M. Valerius Probus

Laurent Valla elegantiae linguae latinae 1471
nouv. méth. etc. 1644-1656

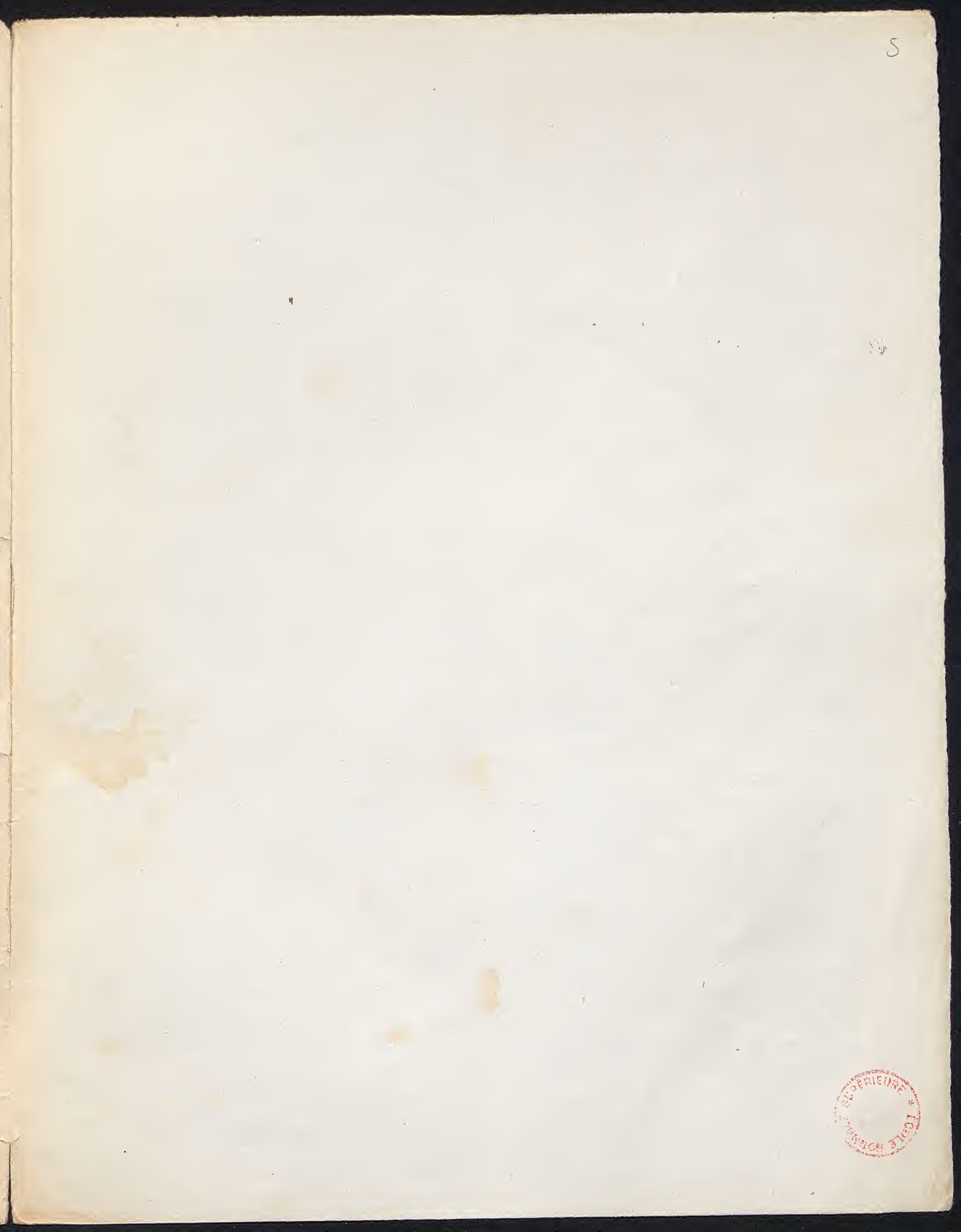
les Hollandais

Bentley (Anglais 1662-1742)

Sanctius Minerva sive de causis linguae latinae 1585. Annibal peto paucum subaudi ens. alter horum subaudi ex numero. — te is vivir. s. ... homo — doctius scribit Cicero quam Cato — κατὰ doctius negotium — Dii meliora ferant — orent. — te ne fugere volebant — cave. — nullus non ablativus a praepositione pendet — accusativus qui ne sit infiniti suppositum activorum appositum a praepositione regitur.

premier grammaire française, Palsgrave l'esclaircissement de la langue Françoyse 1530 (en Anglais). — Sylvius. in linguam Gallicam isagwge. Paris 1531. — voir Livet

la Grammaire et les Grammairiens
français au XVIe siècle 1859. — Vau-
gelas, remarques sur la langue françoise
1647. Moncourt, De la méthode grammaticale de Vau-
gelas 1851. — importance des questions d'or-
thographe. — ignorance complète de
l'ancienne langue — Raynouard depuis 1814 travaux sur les troubadours
observations sur le Roman de Rou 1829 — Diez (né en
1794 à Giessen) Grammaire des langues Ro-
manes 1836-1842 (seconde édition 1856) — la
syntaxe fort en arrière. le seul essai est
de Diez.



in Hooker's Scripture and Prayer-book glossary the number of words or terms of words which have become obsolete since 1611 amount to 388 or nearly one fifteenth part of the whole number of words used in the Bible (p. 35)

On pourrait écrire en 1833 d'un vocabulaire composé avec beaucoup de soin 10 ans auparavant (Handb. ger. Central) p. 51.

Roberto de Nobili se déguise en brame en 1606. — lettre du père Pons en 1740 (Biot journal des savants 1861) (compte rendu assez exact de la littérature sanscrite — le carmélite Paulinus a Santo Bartholomeo publie à Rome en 1790 la première grammaire sanscrite. — Société Asiatique de Calcutta fondée en 1784. — le Bhagavadgita traduit par Wilkins en 1785 — Hitopadesa le même 1787. Sakuntala Jones 1789. Grammaires Colebrooke 1805. Carey 1806. Wilkins 1808. Forster 1810. — rapports du sanscrit en grec et du latin remarqués par Halhed × (1778) — signalés en détail par Monboddo (1795) d'après Wilkins (l'ancient metaphysics IV, 322). — dissertation de Dugald Stewart. — Fried. Schlegel. über die Sprache und Weisheit der Indier (1808) (langues indo-germaniques).

× dans la préface de sa grammaire Bengali.

Voir de Leibnitz dans sa dissertation sur l'origine des nations (1710). — lettre à Pierre le Grand 26 8bre 1713. — monde primitif de Court de Gebelin 1773 le persan l'arménien le malais, le copte dialectes de l'hébreu; basque dialecte celtique; voit dans les langues de l'Amérique de l'hébreu du



Gru de l'Anglais et du Français. —
(1735–1809)
Hervas jesuite espagnol. Idea dell'universo. Catalogo des langages, 6 v. 1800. a trouvé la famille sémitique. — le Hongrois le lapon et le finnois. — l'indépendance du Basque — la famille polynésienne.× — glossarium comparativum linguarum totius orbis.× Petersburg 1787.

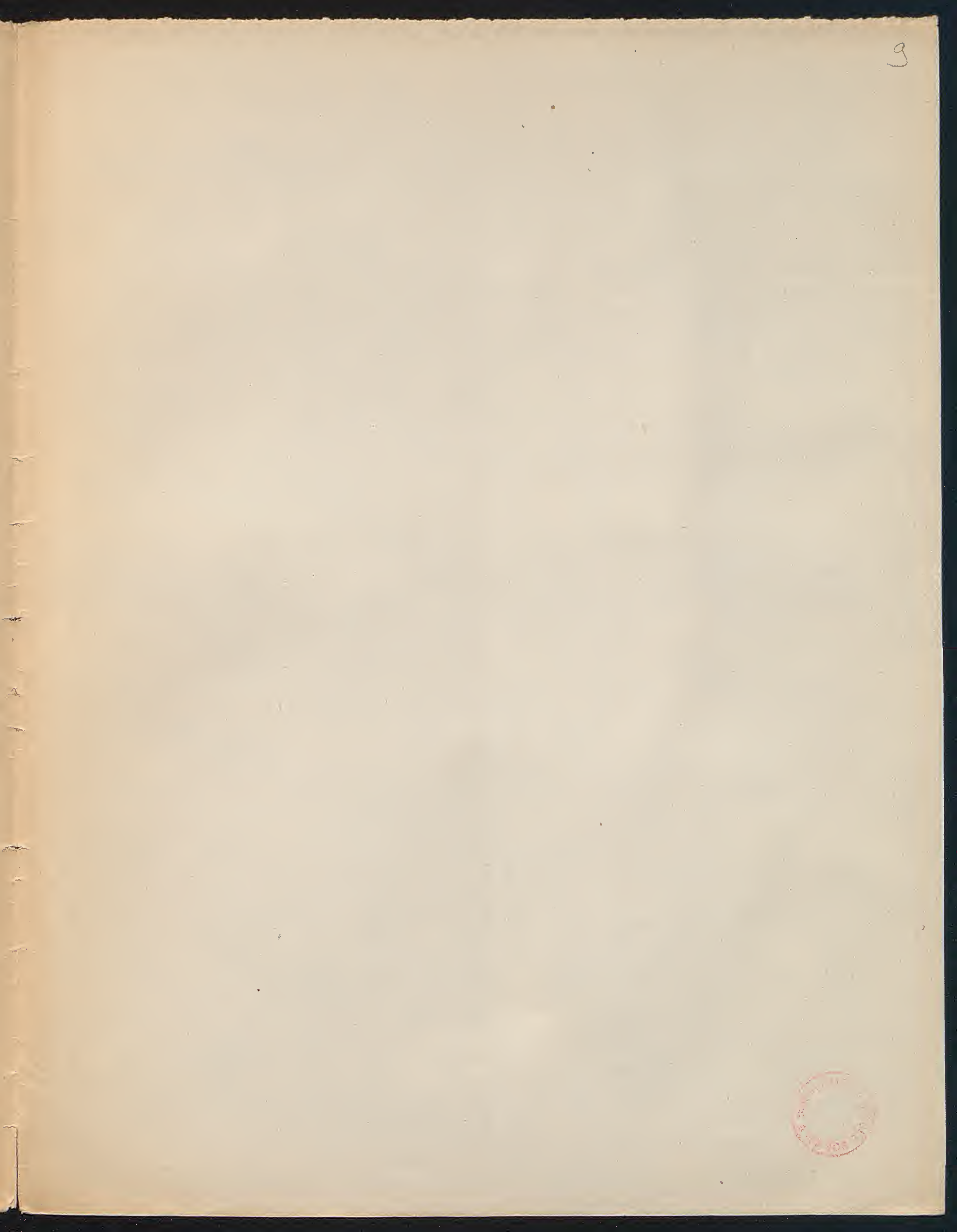
× ne savait pas bien le sanscrit. attribue les analogues à des emprunts faits au grec.

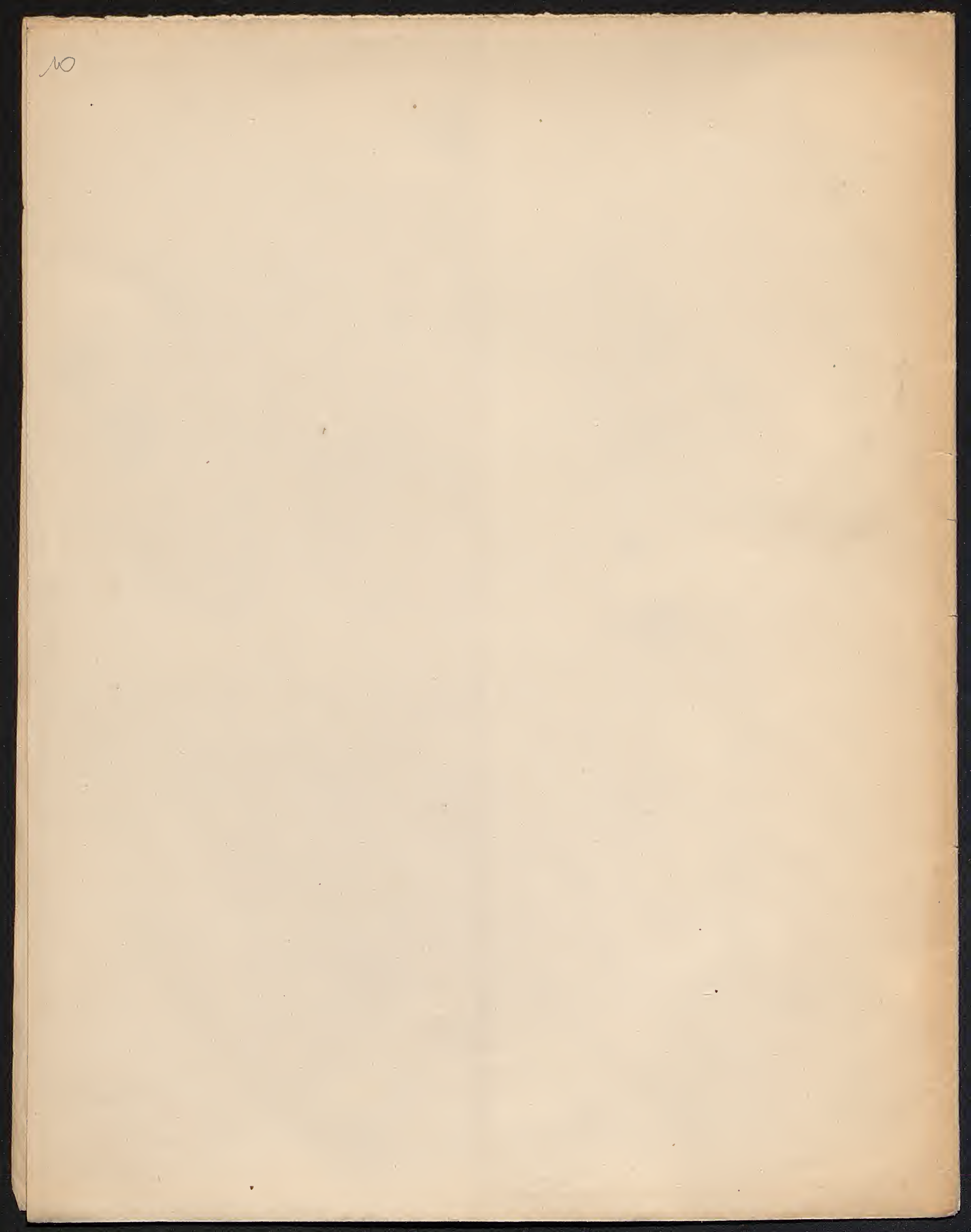
× Catherine II.

Les Yakoutes habitent sur les bords de la Lena au N.E. de l'Asie. (la ville de Yakutzk.)

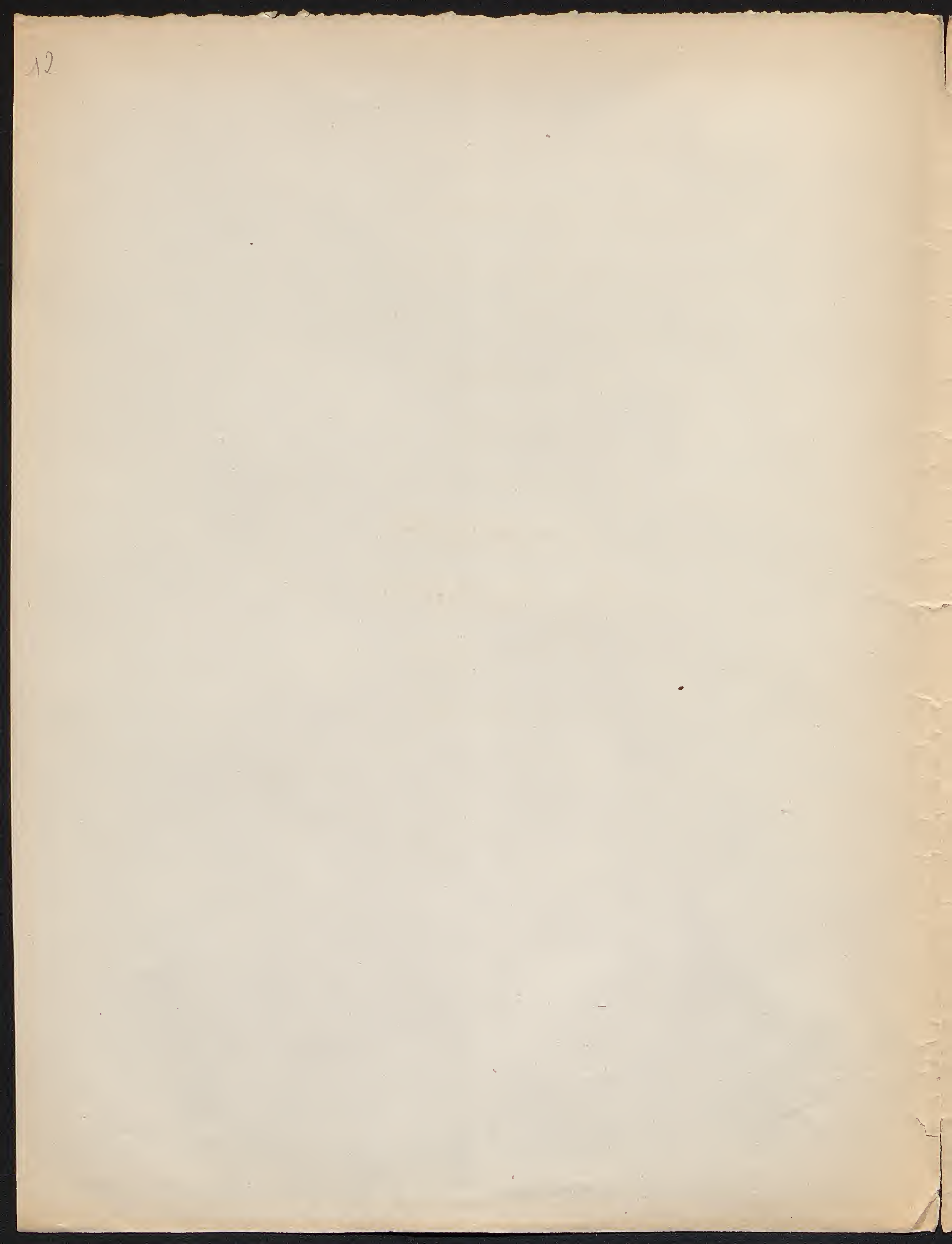
Cavea a cavo — κοῖλον caelum. — nāman — nomen a noscendo — homo humus; man, μένος — pastor. — berbicarius — enfermo (Esp.) malato (Italien). — frater — hermano

	Chinois	Mandchou
the cock crows	Kiao Kiao	Dchor Dchor
the wild goose cries	Kao Kao	Kor Kor
the wind and rain sound	hiao hiao	chor chor
waggons sound	lin lin	Kounguer Koungour
dogs coupled together	ling ling	Kalang Kalang
chains	tsiang tsiang	Kiling Kiling
bells	tsiang tsiang	tang tang
drums	Kan Kan	tung tung




10

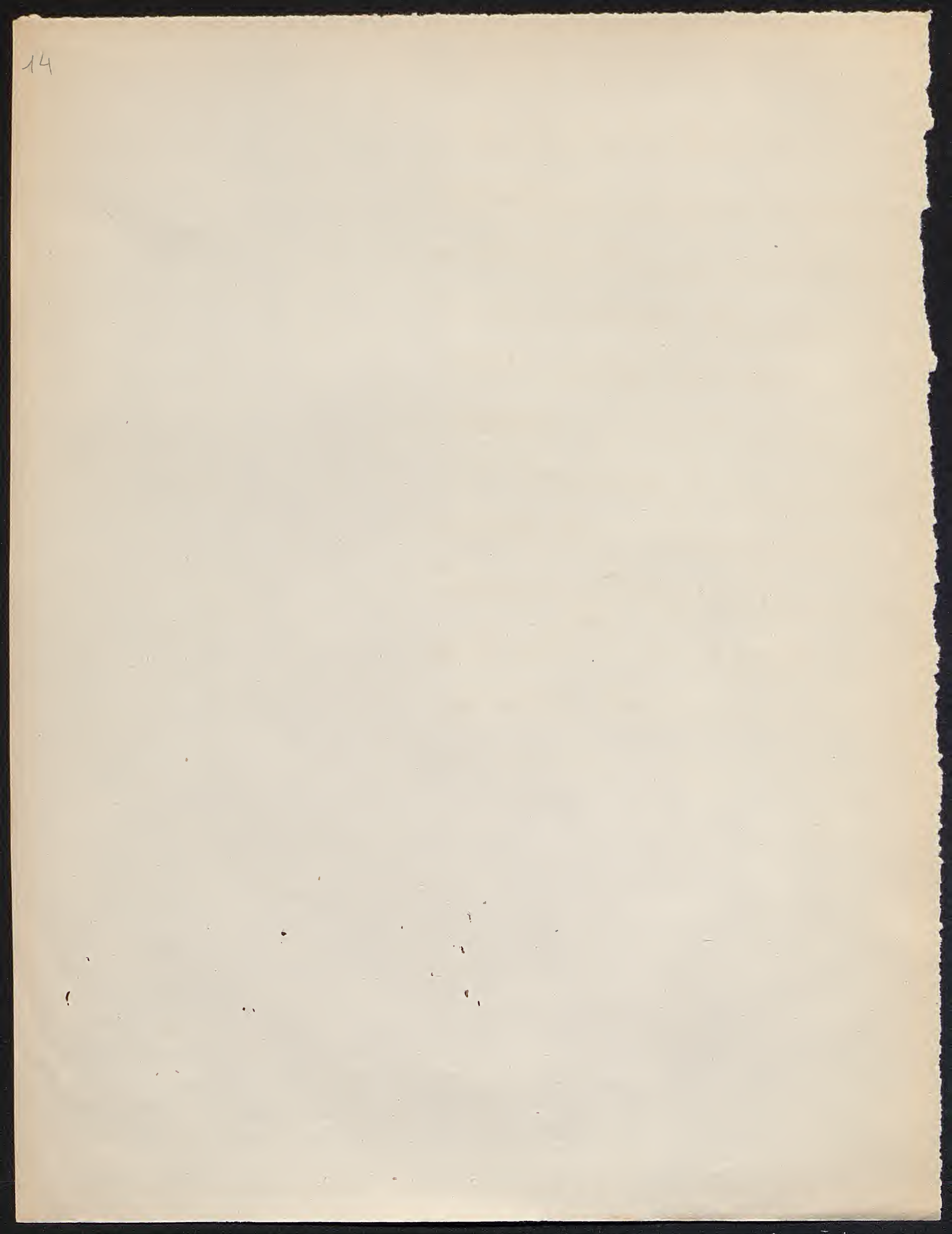
Grammaire
dans l'antiquité


12

τό γε μὴν γράφειν καὶ ἀναγιγνώσκειν γραμματικῆς τῆς ἀτελεστέρας ἐπάγγελμα ἣν παρατρέποντές τινες γραμματιστικὴν καλοῦσι· τῆς δὲ τελειοτέρας ἀνάπτυξις τῶν παρὰ ποιηταῖς τε καὶ συγγραφεῦσιν. Philon περὶ τῆς εἰς τὰ προπαιδ. συνοδ.

I, 530 (Mang.) cf. Schol. D. Thrax 667/17

Sext. Empiricus adv. Gramm. 44


14

Cic. de orat. I, 42, 187

omnia fere quae sunt con-
clusa nunc artibus, dispersa
et dissipata quondam fuerunt
ut in musicis numeri voces
et modi ... in grammaticis
poetarum pertractatio, histo-
riarum cognitio, verborum in-
terpretatio, pronuntiandi
quidam sonus, in hac denique
ipsa ratione dicendi, excogitare,
disponere, ornare, meminisse,
agere.



Suet. de Grammaticis 1 pri-
mus... studium grammaticae
in urbem intulit Crates
Mallotes, Aristarchi aequalis,
qui missus ad senatum
ab Attalo rege (595 p. R. c.
159 a. C. n.) inter secundum
ac tertium bellum Punicum,
sub ipsam Ennii mortem
nostris exemplo fuit ad imi-
tandum



M. Terentius Varro 116–27.

de lingua latina XXV. libri

V–X ance nous, les reste –

V–XXV. dédié à Cicéron – VII, 110

omnis operis de lingua latina

tres feci partis. primo quem-

admodum vocabula imposita

essent rebus, secundo quemad-

modum ea in casus decli-

narentur, tertio quemadmo-

dum coniungerentur – C. O.

Müller 1833. Wilmanns

Caesar de analogia

Q. Caecilius Epirota

libertus Attici primus dicitur

Virgilium et alios poetas novos

praelegere coepisse (Suet. 16)

20

M. Verrius Flaccus libertinus ... ab Augusto nepotibus eius praeceptor electus (Suet. Gr. 17) de verborum significatu, abrégé et extrait par Sex. Pomponius Festus (vers la fin du second siècle p. C. N.) C. O. Müller 1839. 2°. abrégé par Paulus nommé diaconus (Charlemagne) [illegible]

Q. Remmius Palaemon Berytius (vers le [illegible] (Suet. 23) extraits dans Charisius

M. Valerius Probus de Beryte (vers 56) multa exemplaria contracta emendare ac distinguere et adnotare curavit, soli huic nec ulli praeterea grammatices parti deditus (Suet. 24) Virgile, Lucrèce, ~~[illegible]~~. Catholica du nomen [illegible]

d'un antiquitur [illegible]

Pline l'ancien 23-79. dubii sermonis VIII (dictionnaire consacré aux formations des mots) scripsit sub Nerone novissimis annis (Plin. Epist. III, 5, 1).

ad exercitanda discentium ingenia aequales inter se committere solebat, proposita non solum materia quam scriberent, sed et praemio quod victor auferret; id erat liber aliquis antiquus pulcher aut rarior.

Schol. D. Thr. 649, 31. τέχνη ἐστὶ σύστημα ἐκ καταλήψεων ἐμπειρίᾳ συγγεγυμνασμένων πρός τι τέλος εὔχρηστον τῶν ἐν τῷ βίῳ (d'après les Stoïciens).

726, 27. ἐπιστήμη ἐστὶν ἕξις ἀμετάπτωτος (ἤγουν ἄπταιστος) λογική, ὡς ἀστρονομία καὶ γεωμετρία. Ἐμπειρία δέ ἐστι τῶν ὡσαύτως ἐχόντων πραγμάτων τήρησίς τε καὶ μνήμη μερική, ὡς εἴ τις ἀνὴρ ἰδιώτης τραύματί τινι βοτάνην προσαγαγών, καὶ τυχαίως τὸ πάθος ἰασάμενος, ἔκτοτε κατὰ τῶν ὁμοίων τραυμάτων τῇ τοιαύτῃ βοτάνῃ χρήσαιτο, μὴ λόγον τῆς θεραπείας ἀποδιδούς.



22

Protagoras distinguait les trois genres du nom (Aristote soph. el. c. 14, 173 b 19. Aristophane nuées 659 suiv.), les temps du verbe μέρη χρόνου (Diog. IX, 52), les espèces de propositions εὐχωλή, ἐρώτησις, ἀπόκρισις, ἐντολή (Diog. IX, 53. Arist. poet. c. 19, 1456 b 15. μῆνιν ἄειδε.)

ὀνόματα ἄρρενα, θήλεα, σκεύη

Prodicus distinguait les synonymes (Plat. Prot. 337 a suiv.

οἱ νῦν περὶ Ὅμηρον δεινοί (Platon Cratyle 407 a)

οἱ ἐπιχειροῦντες τοὺς ῥυθμοὺς τῶν στοιχείων πρῶτον τὰς δυνάμεις διείλοντο, ἔπειτα τῶν συλλαβῶν, καὶ οὕτως ἤδη ἔρχονται ἐπὶ τοὺς ῥυθμοὺς σκεψόμενοι Cratyle ~~407~~ 424 c la rhythmique Aristox. σκέψασθαι

φωνήεντα, ἄφωνα (ἡμίφωνα), ἄφθογγα ibid.

Philèbe 18 b, Théét. 203 b.

Platon ~~att (Cratyle ? ...)~~

~~οἱ νῦν περὶ Ὅμηρον δεινοί~~

ῥῆμα, ὄνομα Soph. 257 e.
261 e suiv. Theet. 206 d. Crat.
399 b 425 a 431 b

ἐπωνυμία Parm. 131 a. Phéd. 103 b

nombre Soph. 237 e.

temps Parm. 151 e 155 d. –
141 d.

actif et passif Soph. 219 b
Phil. 26 e

Sophiste
τὸ μὲν ἐπὶ ταῖς πράξεσιν
ὂν δήλωμα ῥῆμά που λέγομεν
... τὸ δέ γ' ἐπ' αὐτοῖς τοῖς ἐκεῖνα
πράττουσι σημεῖον τῆς φωνῆς
ἐπιτεθὲν ὄνομα... οὐκοῦν ἐξ ὀνο-
μάτων μὲν μόνων συνεχῶς λε-
γομένων οὐκ ἔστι ποτὲ λόγος,
οὐδ' αὖ ῥημάτων χωρὶς ὀνομά-
των λεχθέντων 262 A ὅταν εἴπῃ
τις ἄνθρωπος μανθάνει, λόγον
εἶναι φῂς τοῦτον ἐλάχιστόν τε
καὶ πρῶτον; – ἔγωγε. — Δηλοῖ



γὰρ ἤδη που τότε περὶ τῶν ὄντων
ἢ γινομένων ἢ γεγονότων ἢ
μελλόντων, ϗ οὐκ ὀνομάζει μόνον
ἀλλά τι περαίνει συμπλέκων
τὰ ῥήματα τοῖς ὀνόμασι. διὸ
λέγειν τε αὐτὸν ἀλλ' οὐ μόνον
ὀνομάζειν εἴπομεν, ϗ δὴ ϗ
τῷ πλέγματι τούτῳ τὸ ὄνομα
ἐφθεγξάμεθα λόγον. 262 c.

La Grammaire constituée à Alexandrie par l'étude d'Homère. — comprend la science du langage et l'explication des poètes — 8 parties du discours (μέρη τοῦ λόγου). ὄνομα (substantif et adjectif), ῥῆμα (verbe personnel et infinitif), μετοχή (participe), ἀντωνυμία (pronoms personnels et démonstratifs), ἄρθρον (article et pronom relatif), ἐπίρρημα (adverbe et interjection), πρόθεσις (préposition), σύνδεσμος (conjonction). Les Grammairiens Latins ont séparé l'interjection qui a remplacé chez eux la place laissée vide par l'absence de l'article. — La Grammaire des anciens insiste sur les sons articulés et les formes des mots; la syntaxe presque négligée. — Les principes de la grammaire confondus avec ceux de la logique.

Même confusion au moyen-âge. La lecture des classiques négligée.

Depuis la renaissance les langues anciennes étudiées plutôt en vue de la pratique qu'en elles-mêmes. — d'abord art de bien parler et de bien écrire en Latin — depuis la fin du XVIIIe siècle étude philologique du Grec et du Latin en vue de l'interprétation et de la correction des textes.



En français depuis Vaugelas constater le bon usage, et dans les cas douteux le fixer. — au XVIIIe siècle [*] et a formé une langue écrite. [*]

Les principes de la Grammaire confondus avec ceux de la logique et de la métaphysique. — grammaire générale de Port Royal. — Dumarsais. — Harris — de Brosses — Bauzée. — Condillac

révolution faite dans la Grammaire par ~~[illegible]~~ la comparaison des langues depuis l'étude du Sanscrit. (à cause de la facilité avec laquelle les éléments des mots peuvent s'analyser en cette langue)

projets de Leibnitz. — Court de Gibelin. considère le Persan l'Arménien le Copte et le Malais comme des dialectes de l'Hébreu, le Basque comme un dialecte Celtique, voit dans les langues de l'Amérique de l'Hébreu du Grec de l'Anglais et du Français. — vues plus saines dans Hervas. — L'étude du sanscrit met sur la voie de l'affinité des langues Indo-Européennes. — démontrée par Bopp. — Grimm découvre les lois qui règlent la transformation des sons articulés. — [*] Humboldt insiste sur la diversité radicale des langues. — séparation de la Grammaire et de la logique. — l'Etymologie constituée scientifiquement — la syntaxe encore peu avancée.

[*] ignorance complète de l'ancienne langue.

[*] Voltaire dict. phil. France : il me semble que lorsqu'on a eu dans un siècle un nombre suffisant de bons écrivains devenus classiques, il n'est plus guère permis d'employer d'autres expressions que les leurs, et qu'il faut leur donner le même sens, ou bien dans peu de temps le siècle présent n'entendra plus le siècle passé.

[*] — travaux sur le vieux Français

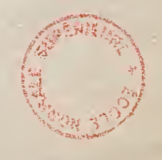
Les hommes apprennent ~~à parler~~ par habitude à parler la langue du pays où ils sont nés et élevés, et qu'on appelle pour cette raison la langue *maternelle*; car ce sont les mères et les nourrices qui apprennent à parler. – On continue à parler sa langue maternelle par la même habitude, sans réfléchir et sans avoir conscience de ce que l'on fait.× – difficulté de connaître scientifiquement sa langue maternelle. aucune [illegible] en français. composée par l'Anglais Palsgrave en 1530 et par l'Italien Scoppa en 1803.

× notre parole est tellement unie à notre pensée qu'il nous est aussi difficile de réfléchir sur notre langage que sur les opérations de notre esprit

C'est la différence que nous remarquons entre notre langue maternelle et une autre langue quelconque qui éveille nos réflexions sur le langage.

La ~~gr~~ science du langage ou grammaire ne s'est développée spontanément que chez deux peuples: les Indiens qui l'ont ~~transmise aux~~ éveillée chez les Chinois par l'intermédiaire des missionnaires bouddhistes, ~~et~~ les Grecs qui l'ont ~~transmise~~ éveillée ~~aux Arabes~~ chez les Syriens puis par eux chez les Persans et les Arabes et qui par les Latins l'ont transmise à l'Europe moderne.

La Grammaire est née chez les Brahmes de la nécessité de comprendre et d'interpréter le texte sacré des *Védas* (recueil de prières et d'hymnes), dont la langue n'était plus parlée. La facilité avec laquelle les éléments des mots se ~~laissent~~ décomposent en sanscrit fait que les Grammairiens Indiens ont ~~découvert~~ distingué de bonne heure et avec



précision, dans les mots la racine, le radical, les suffixes.

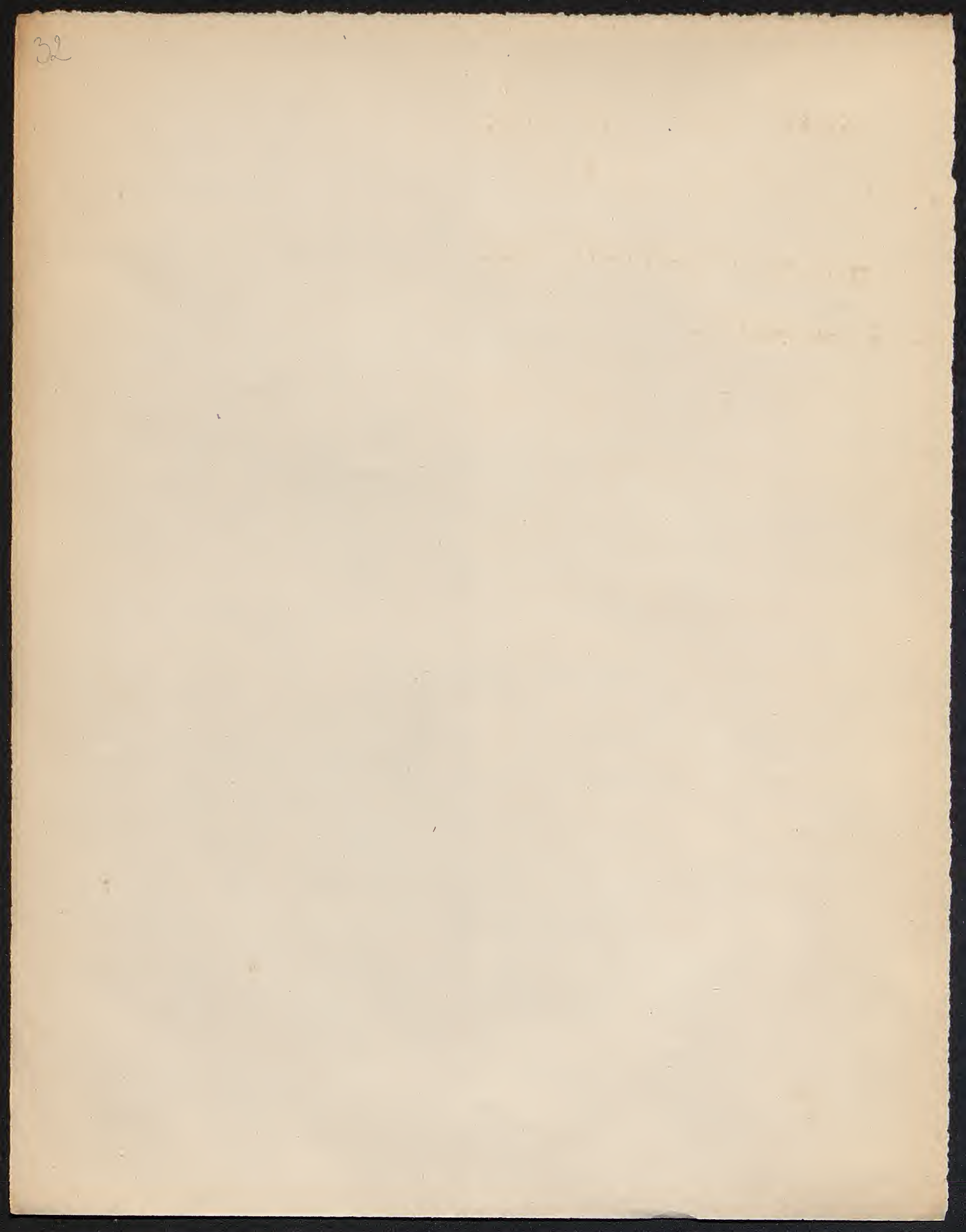
Chez les Grecs dont la langue était beaucoup plus éloignée de la langue Indo-Européenne primitive, la Grammaire est née tardivement, et la théorie de la formation des mots est restée imparfaite. — La différence entre la langue d'Homère et la langue parlée a appelé l'attention sur les formes des mots. — La dialectique, la nécessité de démêler les ambiguïtés des sophismes a conduit à l'analyse des parties du discours, et à l'étude des rapports du langage avec la pensée. — Les sons articulés connus par l'écriture alphabétique.

— Dans Platon ὄνομα tout ce qui est sujet (substantif), ῥῆμα tout ce qui est attribut (verbe & les deux forment une combinaison λόγος adjectif ou substantif). — Dans Aristote (De interpr. c. 2) ὄνομα est défini φωνὴ σημαντικὴ κατὰ συνθήκην, ἄνευ χρόνου, ἧς μηδὲν μέρος ἐστὶ σημαντικὸν κεχωρισμένον. — ῥῆμά ἐστι τὸ προσσημαῖνον χρόνον, οὗ μέρος οὐδὲν σημαίνει χωρίς, καὶ ἔστιν ἀεὶ τῶν καθ' ἑτέρου λεγομένων σημεῖον. — σύνδεσμος & puis ἄρθρον (Poet. c. 20). — Les Stoïciens : ὄνομα (nom propre) προσηγορία (nom appellatif), ῥῆμα (attributs), ἄρθρον, σύνδεσμοι, μεσότης (adverbes). — font une théorie des temps.

Aristote. Poet. c. 20 ὄνομα, ῥῆμα, σύνδεσμος, ἄρθρον

~~de~~ περὶ ἑρμηνείας. théorie de la proposition

Quintilien I, 4   Denys d'Halicarnasse de comp. verborum

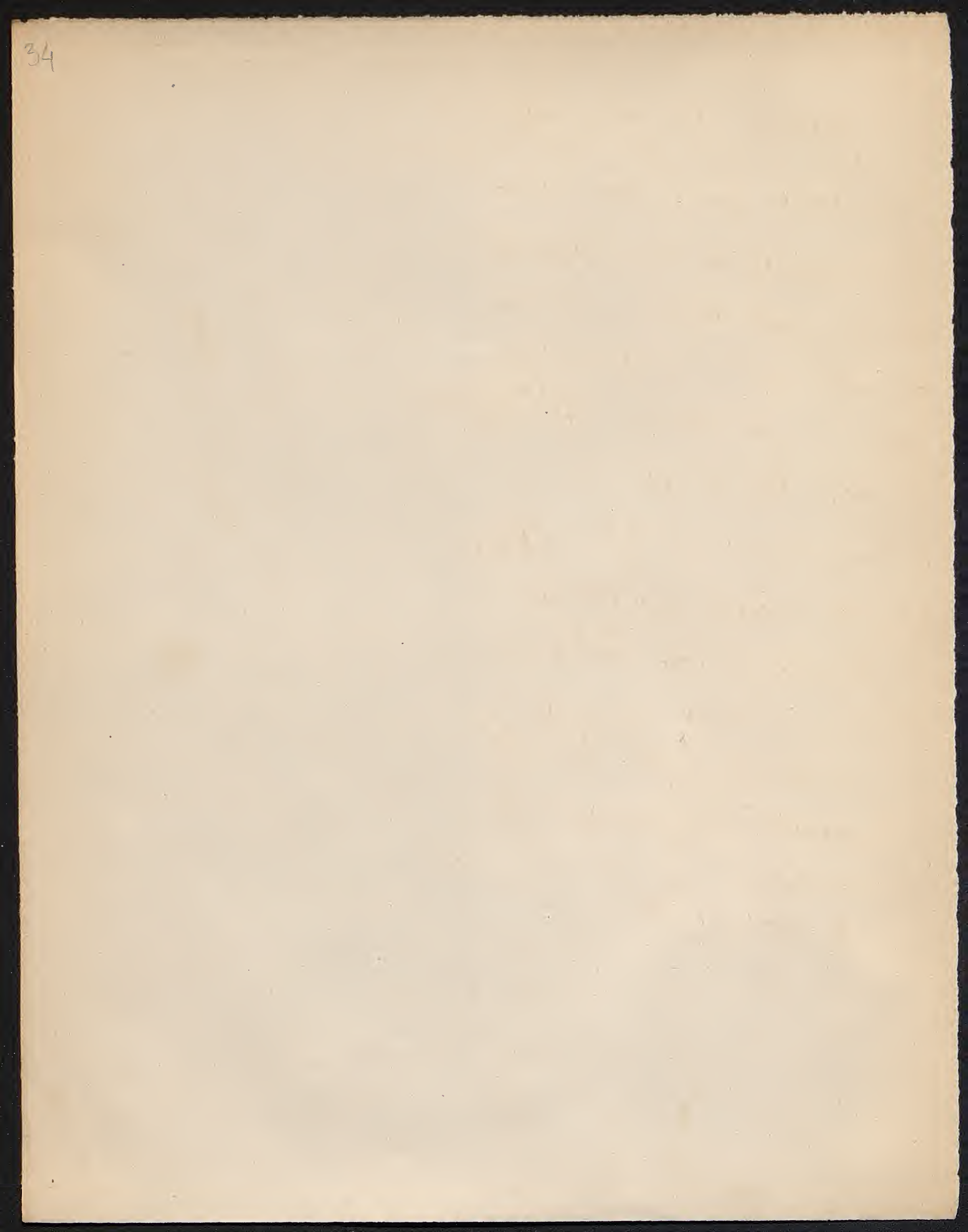


Stoïciens Diog. Laerce VII, 56-58
λόγου στοιχεῖα (Chrysippe) μέρη πέντε 56
ὄνομα nomen proprium

προσηγορία, ὄν. προσηγορικὸν
nomen appellativum — ῥῆμα
— σύνδεσμος — ἄρθρον avec Antipater ajoute
pronoms les pronoms — μεσότης
adverbes (Diog. L. 58

πτώσεις — ὀρθή — πλάγιαι
γενική, δοτική, αἰτιατική.
κατηγορήματα ὀρθά,
ὕπτια, οὐδέτερα (χρόνος)
théorie des temps ἐνεστώς
παρατατικός (prés), παρῳχημένος
παρατατικός (impf), ἐν. συντελικός (pf
παρῳχ. συντ. (ppf).




34

Herodien (Choeroboscus) περὶ κλίσεως ὀνομάτων (II,

657,15 τὰ εἰς ας περισπώμενα δύο κλίσεις ἐνδέχεται ἢ ἰσοσυλλάβως κλίνεται οἷον Μηνᾶς Μηνᾶ ἢ περιττοσυλλάβως οἷον πελεκᾶς -ᾶντος.

661, 29 τῆς μὲν γενικῆς μήτηρ ἐστιν ἡ εὐθεῖα ... τῶν δὲ ἄλλων πτώσεων μήτηρ ἐστὶν ἡ γενική.

657, 22 πᾶσα γενικὴ εἰς ος λήγουσα τροπῇ τοῦ ος εἰς ι τὴν δοτικὴν ποιεῖ ὁμότονον ἢ ὁμόχρονον οἷον φωτός φωτί

658,1 πᾶσα δοτικὴ ἑνικῶν εἰς ι ἐκφωνούμενον λήγουσα ὅταν ἔχῃ τὴν αἰτιατικὴν ἰσοσύλλαβον τροπῇ τοῦ ι εἰς α



αὐτὴν ποιεῖ οἷον Αἴαντα

Αἴαντα

662, 28 πᾶσα εὐθεῖα εἰς

σ λήγουσα μετὰ μακρᾶς (à cause de ταχύς etc.)

περιττοσυλλάβως κλινομένη

ἢ μὴ συναιρουμένη κατὰ τὴν

γενικὴν προσθέσει τοῦ

ι ποιεῖ τὴν δοτικὴν τῶν

πληθυντικῶν οἷον λέβης

λέβησι

664, 18 πᾶσα αἰτιατικὴ

ἑνικῶν εἰς α λήγουσα προσθή-

σει τοῦ σ ποιεῖ τὴν αἰτια-

τικὴν τῶν πληθυντικῶν οἷον

Αἴαντα -ας   × 736, 9 infra

× 737, 28 ἄξιον δὲ ἐπι-

ζητῆσαι διὰ ποίαν αἰτίαν

ἐν τῇ λέουσι δοτικῇ τῶν

πληθυντικῶν τὸ υ ἐπλεόνασε

κ̀ μὴ ἀλλοφωνῆσεν... τὸ ο̅ διὰ τῆς προσθήκης τοῦ ν̅ μεγεθύνεσθαι πέφυκεν οἷον σύμπτωτος τύπτουσα ... ~~αὐτ~~ (737, 41) οὐκ ἠδύνατο τραπῆναι τὸ ο̅ εἰς τὸ ω̅ ἐν τῇ ἐν τῇ λέουσι δοτικῇ, ἐπειδὴ ἡνίκα ἔχῃ ἡ δοτικὴ τῶν πληθυντικῶν τὸ ω̅ κ̀ ἡ δοτικὴ τῶν ἑνικῶν αὐτὸ ἔχει οἷον Τρύφωνι Τρύφωσι...ˣ λέουσι ...φυλάττει τὸ ο̅ τῆς δοτικῆς τῶν ἑνικῶν, κ̀ μετ' ... χρόνον εὑρίσκεται ἔχουσα κατὰ τὴν παράληψιν τῆς παραλήψεως τῶν ἄλλων πτώσεων

ˣ ὅτι .. ἡ δοτικὴ τῶν ἑνικῶν ο̅ ἔχει, κ̀ ἡ δοτικὴ τῶν πληθ. σώφροσι σώφροσι

736, 9 διὰ τοῦτο δὲ ἡ λέουσι δοτικὴ τὸ ῡ προέλαβεν,



38

ἐπειδὴ ἡ παραλήρησια
τῆς δοτικῆς τῶν πληθυντι-
κῶν οὐ θέλει εἶναι ἐλάττων τῆς
παραλήρησεως τῶν ἄλλων
πτώσεων, ἀλλ' ἢ ἴση ἢ μεί-
ζων, χωρὶς ᾱ μὴ χαρακτη-
ριζομένη ἢ χωρὶς τῆς χειρο-
δοτικῆς.. Λαχητων Λαχησι
Εκτόρων Έκτορσι ... Αἴαντες
Αἴασι (τὸ φύσει μακρὸν
μᾶλλον ἐστι τοῦ θέσει μακροῦ)

Formation des temps

D. Thr. 638, 25 συγγένειαί εἰσι τρεῖς, ἐνεστῶτος πρὸς παρατατικόν, παρακειμένου πρὸς ὑπερσυντελικόν, ἀορίστου πρὸς μέλλοντα.

Schol. 890, 21 τὴν τελευταίαν τρέψας εἰς ον καὶ προσθεὶς ἔξωθεν τὸ ε ἀποτελεῖς τὸν παρατατικὸν κ.τ.ἑ.

Theodosius* 1010, 4 ἡ γενικὴ τῆς μετοχῆς τοῦ ἐνεστῶτος ἀποβάλλουσα τὴν ἐσχάτην συλλαβὴν καὶ τὴν ἄρχουσαν συλλαβὴν ἢ συλλαβὴν αὔξουσα χρονικῶς ἢ συλλαβικῶς τὸν παρατατικὸν ποιεῖ.

... 1011, 5 ὁ δὲ χρόνος κατασκευάζουσι τὸν παρακείμενον, ὁ παρατατικὸς τὴν ἄρχουσαν, ὁ δὲ μέλλων τὴν ...

* d'Alexandrie, IVᵉ siècle p. Chr.

Ph. Graec. l'impression ... de l'intérêt

cf. BKK. 1180, 27 κανὼν ἐστι λόγος μετὰ τέχνης διὰ τῶν ὁμοίων ἐπ' εὐθείας ἄγων ἢ ἐλέγχων πρὸς τὰ πλεῖονα τὸ διεσφαλμένον καὶ ἡμαρτημένον τῆς λέξεως· τὰ γὰρ πλεῖονα τῶν ἐλαττόνων κανόνες (Choeroboscus)

cf. Theod. 1012, 10 ὅτε διὰ ἀμεταβόλου ὁ μέλλων, ὁ παρακείμενος διὰ αὐτοῦ καὶ τοῦ κ, πείσω πέπεικα πλὴν τῶν ἡμαρτημένων, τῶν νενέμηκα καὶ τῶν ὁμοίων.

λήγουσαν καὶ τὴν παραλή-
γουσαν καὶ τὴν ποσότητα
τῶν συλλαβῶν. λείπω λέλοι-
πα λέγω λέλεχα — ἔφθειρον longue, augment
ἔφθαρκα, ἔγραφον γέγραφα brève, redoublement

× ... 1015, 17 πᾶς παρακείμενος
τρέπων τὸ α εἰς ειν ὑπερσυν-
τελικὸν ποιεῖ... 1016, 11 πᾶς
μέλλων ἀμείβων τὸ τελευταῖον
ω εἰς α καὶ τὴν ἄρχουσαν
ἐκτείνων χρονικῶς ἢ συλλα-
βικῶς ἀόριστος γίνεται... × 21
πᾶς... δεύτερος ἀόριστος ἀπὸ τῶν
εἰς ω βαρυτόνων κεκλιμένος
συνάρχεται μὲν τῷ πρώτῳ ἀορ-
ίστῳ, εἰς ὃν δὲ λήγει, καὶ πρὸ τῆς
ὃν ἔχει τὸ σύμφωνον τοῦ μέσου
παρακειμένου, τέτυπα, ἔτυπον
... 1017, 9 πᾶς μέλλων ἐνεργη-

× 1014, 11 ὁ μέσος ... παρα-
κείμενος τὴν μὲν ἄρχουσαν
τὴν αὐτὴν ἔχει τῷ ἐνεργη-
τικῷ παρακειμένῳ καὶ εἰς α
λήγει, πρὸ δὲ τοῦ α τὸ
σύμφωνον ἔχει τοῦ ἐνεστῶτος

× κόπτω ἔκοψα

πικός εἰς ὃ λήγει ἢ οὐ παρά-
γεται τῷ ἐνεστῶτι ... 27
ὁ δὲ δεύτερος ἀόριστος τὸν ὁ
εἰς ὃ μεταβαλὼν ἢ τὸν ἐν
ἀρχῇ κλιτικὴν ἔκτασιν ἀπο-
βαλὼν δεύτερον μέλλοντα
ποιεῖ ... × 1022 aoriste premier
passif formé du parfait passif
— aoriste second passif de l'aoriste second
actif — 1023 futurs premier et
second passifs des aoristes premier
et second passifs

conjugaisons D. le Vrâa 638-
639. schol. 892-895

× 1018 premier parfait du
premier actif — ~~pas~~ imparfait passif
du premier parfait — parfait
passif du parfait actif —
a pf du parfait



publié en 1655 Lancelot né à Paris vers 1615 + 1695

Port royal III, 2, 1 (116) La signification du présent est à l'imparfait aux futurs et aoristes seconds, parfaits et plusqueparfaits seconds, celle du futur 1er à l'aoriste prem., celle du parfait au plusquepf.

identique dans Weller 119

est la lettre qui précède la terminaison (115) Weller 119

Le futur premier se forme du présent ~~(116)~~ ~~VIII~~, (23), l'aoriste premier du futur (29), le futur second du présent (32), l'aoriste second prend la signification et la pénultième du futur second et suit l'imparfait (36), le parfait suit le futur pour la pénultième (39), le parf. vient du pf ~~second~~ (41), le futur premier passif du futur premier actif en changeant ω en θήσομαι, χω en φθήσομαι. (52) le futur second passif du futur second actif (53), les aoristes passifs des futurs passifs ou plus brièvement des futurs actifs (54)

43

Primus in eo qui scribendi legendique adeptus erit facultatem grammatici est Quint. 1, 4, 1
professio grammatici breviter in duas partes dividitur arte loquendi scientiam et poetarum enarrationem (Quint. 1, 4, 2).

finitae sunt partes duae quas haec professio pollicetur, id est ratio loquendi et enarratio auctorum, quarum illam methodicen, hanc historicen vocant (9, 1)

voyelles, consonnes, syllabes 4, 6-17

parties du discours, déclinaison, conjugaison 4, 17-29

~~mendate loquendi regula~~

~~correction~~ barbarisme ~~vices de prononciation~~ 6, 33 — ~~solécisme figures. prononciation~~ — ~~solécisme. Figures schemata 34-56~~ — ~~création accents~~ 5, 1-54 mots étrangers, simples, composés; mots propres, tropes, mots forgés 55-72. de l'analogie, de l'antiquité, de l'autorité de la coutume. Sermo constat ratione vetustate auctoritate consuetudine 6, 1-27.

~~Etymologie~~ rationem praestat praecipue analogia nonnunquam et etymologia 6, 1 — analogia 3-27 etymologia 28-38.

x mendate loquendi ~~loqui~~ regulam, quae grammaticus prior pars est examinat 5, 1.

Περὶ βαρβαρισμοῦ καὶ σολοικισμοῦ Boissonade anecdota III, 241

ὀρθογραφία recte scrib.

Scribendi scientia I, 7, 1 quoniam diximus
quae sit loquendi regula dicendum quae scribentibus custodia, quod
lectio 8, 1-12. explic. Graeci ὀρθογραφίαν vocant
nos recte scribendi scientiam nominemus.

action des poëtes 13-21.

2 45

ἀναλογία = proportion

ἀριθμητική, γεωμετρική Aristote

Eth. Nicom. V, 6. 1131a 31 sqq.

αἱ τρίχες καὶ τὸ ἀνάλογον (πτερὰ λεπίδες) de gen. animal. V, 3. 782a 17, 30. II, 6. 745a 10. ὃ ἐν ὄρνιθι πτερόν, τοῦτο ἐν ἰχθύι ἐστὶ λεπίς

μεταφορὰ κατ' ἀναλογίαν Poet. 21. 1457b 5. (Rhet. III, 10. 1410b 36.) Poet. 21. 1457b 16 τὸ δ' ἀνάλογον λέγω, ὅταν ὁμοίως ἔχῃ τὸ δεύτερον πρὸς τὸ πρῶτον καὶ τὸ τέταρτον πρὸς τὸ τρίτον, ἐρεῖ γὰρ ἀντὶ τοῦ δευτέρου τὸ τέταρτον ~~πρὸς~~ ἢ ἀντὶ τοῦ τετάρτου τὸ δεύτερον … ὁ γῆρας πρὸς βίον, καὶ ἑσπέρα πρὸς ἡμέραν· ἐρεῖ τοίνυν τὴν ἑσπέραν γῆρας ἡμέρας καὶ ὥσπερ Ἐμπεδοκλῆς καὶ τὸ γῆρας ἑσπέραν βίου.

Eucl. 5, 3 λόγος ἐστὶ δύο μεγεθῶν ὁμογενῶν ἡ κατὰ πηλικότητα πρὸς ἄλληλά ποια σχέσις. Eucl. 5, 6 τὰ τὸν αὐτὸν ἔχοντα λόγον μεγέθη ἀνάλογον καλείσθω. 5, 8 ἀναλογία ἐστὶν ἡ τῶν λόγων ταυτότης.

proportion = l'égalité de deux ou de plusieurs rapports par différence ou par quotient.

l'une des quatre espèces de métaphore = métonymie, cf. A. Havet ~~Rhét.~~ d'Ar. Étude sur la Rhét. d'Aristote 103 sqq.

Que du Seigneur la voix se fasse entendre
Et qu'à nos cœurs son oracle divin
Soit ce qu'à l'herbe tendre
Est au printemps la fraîcheur du matin. Rac. Ath. III, 7.



Varron de lingua Latina

VIII, IX, et X.

VIII, 23 De eo Graeci Latinique libros fecerunt multos; partim quom alii putarent in loquendo ea verba sequi oportere quae a similibus similiter essent declinata, quas appellarunt ἀναλογίας: alii cum id neglegendum putarent ac potius sequendam dissimilitudinem, quae in consuetudine est, quam vocant ἀνωμαλίαν.

X, 37-41 définitions de l'analogie. — 42. Hoc poetae genere in similitudinibus utuntur... hoc in oratione diligentius, quam alii, ab Aristarcho grammatici, ut, quom dicuntur proportione similia esse amorem amori, dolorem dolori.

Sextus Empiricus Adversus Grammaticos (adv. math. I) 176-199. (Bkk. p. 640)
199 199 sur l'analogie (Bkk p. 644, 28)
Quintilien I, 6
Charisius I, 17 (p. 93. Keil 116, 30)

βασιλεύς -έως
Ζεύς   uus, ui · deus, di
Ζηνός
Ζεός

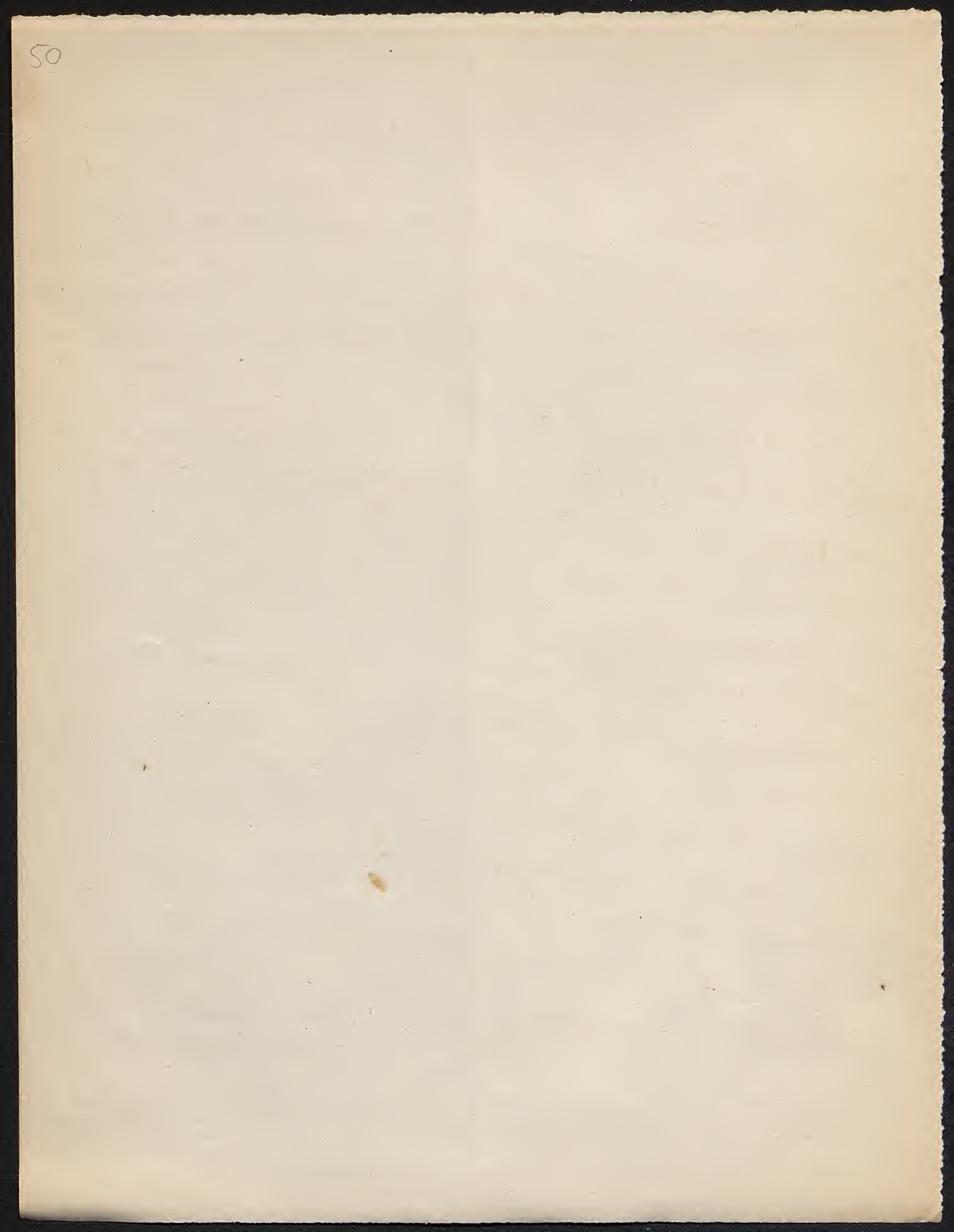
Aristarque Il. III 198
ὀΐων ou οἰῶν (brebis)
et lisait ὀΐων ὡς αἰγῶν
ὄϊς : αἴξ :: οἰῶν : αἰγῶν
Steinthal 467 suiv.

IX, 1 Crates nobilis grammaticus, fretus Chrysippo homine acutissimo, qui reliquit sex libros περὶ ἀνωμαλίας, his libris contra ἀναλογίαν atque Aristarchum est nixus, sed ita ut scripta indicant eius, ut neutrius videatur pervidisse voluntatem; quod et Chrysippus de inaequalibitate cum scribit sermonis, propositum habet ostendere similes res dissimilibus verbis et dissimilibus dissimiles similes esse vocabulis notatas (id quod est verum); et quod Aristarchus, de aequalibitate cum scribit et de verborum similitudine, quorundam inclinationes sequi iubet, quoad patiatur consuetudo.

Varron X 21 nominativi ut similis sit nominativus, habere debet ut sit eodem genere (nomen proprium, appellativum) specie eadem (même genre) sic casu, exitu eodem

Charisius I, 17 (P. 93. Keil 116, 30) ἀναλογία ἐστι συμπλοκὴ λόγων ἀκολούθων ἐν λέξει. Huic Aristophanes quinque rationes dedit vel, ut alii putant, sex; primo ut eiusdem sint generis de quibus quaeritur, dein casus, tum exitus, quarto numeri syllabarum, item soni. Sextum Aristarchus, discipulus eius, illud addidit ne unquam simplicia compositis aptemus.

x, 10. alii de omnibus universis discriminibus posuerunt numerum, ut Dionysius Sidonius, qui scripsit ea esse LXX septuaginta unam, alii partis eius quae habet casus: quorum idem hic quom dicat esse discrimina quadraginta septem Aristocles retulit in litteras quattuor decim, Parmeniscus octo.



∫ analogie

Herodien (Lentz II, 2, 634, 6)

τὸ ὅμοιον ἐν τοῖς ὀνόμασιν ἢ γένει (genre), ἢ εἴδει (~~espèce~~ non-primitif, ~~simple ou composé~~ etc.) ἢ σχήματι (simple ou composé) ἢ ἀριθμῷ ἢ τόνῳ ἢ πτώσει ἢ καταλήξει (terminaison du nominatif) ~~ἐν~~ ἐν (? ἢ?) παρατελεύτῳ συλλαβῇ, ἐν χρόνῳ, ἐν ποσότητι συλλαβῆς, πολλάκις δὲ καὶ ἐν ἐπιπλοκῇ συμφώνου· εἰ δὲ παρὰ ταῦτά τι γένοιτο, ἀνόμοιος ἡ κλίσις γίνεται

τοξότης et φιλότης ne sont pas de même genre. — ὀλοιτιπονίκης et πολυνίκης ne sont pas de même dia- ἱππότης est un simple Σωκράτης un composé. — ἰχθύς est un singulier ἰχθῦς un pluriel — ἥρως, εὐρώς (ωτος εὐρῶτος) n'ont pas le même accent — τοξότης est un nominatif, ἐλάτης un génitif — καλός βραδύς n'ont pas la même terminaison — Πέρσης, à la pénultième



52

longue λάχης, ητος, bien. Ἀραάς

a la ~~dernière~~ finale bien, ἱμάς l'a

longue – Λυσίας, -ίου, trisyllabe

Βίας – ίαντος dissyllabe – σωλήν

ῆνος, a un λ, ὑμήν, ένος

un μ.

Sextus Empiricus adv.
mathematicos I, 200 (644,28 Bkk)
ἡ ἀναλογία ὁμοίων πολλῶν
ὀνομάτων ἐστὶ παράθεσις
A. 224–227 (649,29–650,22).

54

Schol. D. Θ (740, 33) ἀναλογία δέ ἐστι λόγος ἀποδεικτικὸς καθ᾽ ὁμοίου παράθεσιν τῆς ἐν ἑκάστῳ μέρει λόγου ~~τῆς~~ φυσικῆς ἀκολουθίας — (741, 7) τὸ οὖν πέμπτον μέρος ἐστὶν ἡ ἀκριβὴς τῶν ὁμοίων παράθεσις, δι᾽ ἧς συνίστανται οἱ κανόνες τῶν γραμματικῶν.

—ζω,
πιέζω (Herod. II 949, 18
λῦσον (Herod. II, 817, 5 199.)

Choeroboscus (Bk A 1180, 973)

κανών ἐστι λόγος μετὰ τέχνης διὰ τῶν ὁμοίων ἐπ' εὐθείας ἄγων ἢ ἐλέγχων πρὸς τὰ πλείονα τὸ διεστραμμένον ϗ ἡμαρτημένον τῆς λέξεως· τὰ γὰρ πλείονα τῶν ἐλαττόνων κανόνες.

κανών = bâton droit, règle, tout ce qui sert à rendre droit

Ἡρωδ. π. μον. λέξ. (908, 1) τῶν λέξεων αἱ μὲν πλήθουσι καθ' ὁμοιότητα, αἱ δὲ οὔ. ϗ τῶν μὲν πληθουσῶν ἤτοι τὸ τέλος μόνον παραφυλάττομεν τὸ αὐτὸ ὄν, ἢ ϗ ποσότητα συλλαβῶν ϗ τόνον... (909, 12) τῶν μέντοι μὴ πληθουσῶν λέξεων, ἀλλὰ σπανίως ὁρωμένων ἤτοι κατὰ τὴν λήγουσαν συλλαβὴν, ἢ τὴν



πρὸ αὐτῆς, ἢ κατὰ ποσότητα
μεμειωμένων ἐν στοιχείοις
τε ἢ συλλαβαῖς, ἢ διαφόρῳ
τόνῳ κεχρημένων ἢ οὐχ ὁμοίως
τοῖς ὁμοιοκαταλήκτοις ἔλεγ-
χον ἀπεργάζεται ἡ ἀνα-
λογία, οὐκ ἀποδοκιμάζουσα
χρῆσθαι ἀλλὰ σημειουμέ-
νη τὸ σπάνιον· εἴγε εἴσεται
τὰς παρὰ τοῖς Ἕλλησι
λέξεις

Ἡρωδ. ΙΙ, 918. Ἄπολλων, τὰ εἰς λων λήγοντα ἀρσενικὰ ὀνόματα εἰ διπλασιάζοι τὸ λ, οὐ θέλει ὑπὲρ δύο συλλαβὰς εἶναι, ὡς ἔχει τὸ Χέλλων, Σίλλων.

920. Δίκη τὰ εἰς κη λήγοντα θηλυκὰ δισύλλαβα μονογενῆ βαρύτονα, ὅτε ἔχει πρὸ τέλους τὸ ι, ἤτοι συνεσταλμένον ἔχει αὐτό, ἢ ἐκτεταμένον· καὶ τότε μὲν συνεσταλμένον ὁπότε σύμφωνον ὁρᾶται πρὸ τοῦ κη καταλῆγον (οἷον Κίρκη, Δίρκη, Τρίκκη), τότε δ' ἐκτεταμένον ὁπότε οὐχ οὕτως ἔχει (νίκη, φρίκη).

912. (οὐρανός) Τὰ εἰς νος λήγοντα ὀνόματα τρισύλλαβα ὀξυνόμενα καὶ ἔχοντα τὸ α συνεσταλμένον

58

πρὸ τέλους μὴ καθαρεῦον (non più a lì d'ultima vocale)
οὐδέποτε τὴν ἄρχουσαν εἶχε
μακράν, οὐδὲν ἱκανός, καίτοιγε
τὸ ῥῆμα ἐξέτεινε τὸ ῑ, πείθω
πιθανός... προσέθηκα μὴ
καθαρεῦον ἕνα μὴ ἐν τῷ μέσῳ
περὶ τοῦ «εἱανοῦ ἁπτομένη» (Π 9)
ἢ «ἑανοῦ κασσιτέροιο» (Σ 613)

8 59

Analogie

Hérodien (~~Cramer Anecd. Ox.~~ IV, ~~333 apud Heintzel 56~~, dans ~~Lentz~~ ? Lentz II, 2, 634, 5.

τὸ ὅμοιον ἐν τοῖς ὀνόμασιν ἢ γένει (genre) ἢ εἴδει (signification) ἢ σχήματι (simple ou composé) ἢ ἀριθμῷ (nombre) ἢ τόνῳ ἢ πτώσει ἢ καταλήξει (terminaison du nominatif)

Hérodien περὶ μονήρους λέξεως 928, 19

ἄγω. οὐδὲν εἰς γω ὁριστικὸν δισύλλαβον βαρύνεται ἢ πρὸ τέλους ἔχει δίχρονον συνεσταλμένον κατὰ χρῆσιν Ἑλλήνων, τὰ δὲ ὄντα περισπᾶται, στραγγῶ στυγῶ, σφιγγῶ. σημειῶδες ἄρα τὸ ἄγω βαρυνόμενον... πρόσκειται καθαρὸν διὰ τὸ μίσγω, συνεσταλμένον δίχρονον διὰ τὸ πνίγω, κατὰ χρῆσιν δὲ λεγόμενον Ἑλλήνων διὰ τὸ θίγω· τὸ γὰρ θίξω ἔσται τὸ θέμα τοῦτο, ἀλλ' οὐ λέγεται, λέγεται δὲ ὅταν



ταχτικῶς κατὰ τὸν ἀόριστον χρόνον ἐπὶ θέμα· διὸ προσθήκαμεν ὁριστικόν.

εἰμί. οὐδὲν εἰς μι λῆγον 929,26 ὁριστικὸν ῥῆμα κατὰ τὴν ἡμετέραν διάλεκτον διφθόγγῳ παραλήγεται, ἀλλὰ μόνον τὸ εἰμί, ὃ σημαίνει τὸ ὑπάρχω. . . πρόσκειται δὲ κατὰ τὴν ἡμετέραν διάλεκτον, ἐπεὶ Αἰολεῖς πάλαιμι καὶ γέλαιμι φασὶ καὶ πλάναιμι, Βοιωτοὶ δὲ τάρβειμι καὶ ποίειμι καὶ φίλειμι.

ἐστί. οὐδέποτε ῥῆμα γ' προσώπῳ εἰς τι λήγει, λέγω δὲ πρὸ τοῦ ι ἔχον τὸ σ, οὔτε κατὰ τὰς ἄλλας διαλέκτους, οὔτε κατὰ τὴν συνήθειαν, ἀλλὰ μόνον τὸ ἐστί.

Platon
Cratyle

383 a. Κρατύλος φησὶν ὅδε ὀρθότητα ὀνόματος εἶναι ἑκάστῳ τῶν ὄντων φύσει πεφυκυῖαν ... καὶ Ἕλλησι καὶ βαρβάροις τὴν αὐτὴν ἅπασιν

428 e ὀνόματος ὀρθότης ἐστὶν αὕτη ἥτις ἐνδείξεται οἷόν ἐστι τὸ πρᾶγμα

438 c οἶμαι ... μείζω τινὰ δύναμιν εἶναι ἢ ἀνθρωπείαν τὴν θεμένην τὰ πρῶτα ὀνόματα τοῖς πράγμασιν, ὥστε ἀναγκαῖον εἶναι αὐτὰ ὀρθῶς ἔχειν.

439 a τὰ ὀνόματα τὰ καλῶς κείμενα ἐοικότα εἶναι ἐκείνοις ὧν ὀνόματα κεῖται καὶ εἶναι εἰκόνας τῶν πραγμάτων

396 a Ζῆνος δι' ὃν ζῆν ἀεὶ πᾶσι τοῖς ζώοις ὑπάρχει

396 b Οὐρανός, ὁρῶν τὰ ἄνω

411 d φρόνησις φορᾶς καὶ ῥοῦ νόησις — e σωφροσύνη σωτηρία φρονήσεως

412 c δικαιοσύνη τοῦ δικαίου σύνεσις — 412 e ἐπεὶ δ' οὖν

62

επιτροπεύει τὰ ἄλλα πάντα δικαῖον, τοῦτο τὸ ὄνομα ἐκλήθη ὀρθῶς δίκαιον, εὔστομίας ἕνεκα τὴν τοῦ κάππα δύναμιν προσλαβόν.

409c ἐάν τις τὰ ξενικὰ ὀνόματα ἀνασκοπῇ οὐχ ἧττον ἀνευρίσκεται ὃ ἕκαστον βούλεται

409e πολλὰ οἱ Ἕλληνες ὀνόματα ἄλλως τε καὶ οἱ ὑπὸ τοῖς βαρβάροις οἰκοῦντες παρὰ τῶν βαρβάρων εἰλήφασιν

410c-χαί μὲν δὴ ὧραι Αττικιστί ὡς τὸ παλαιὸν ῥητέον εἴπερ βούλει τὸ εἰκὸς εἰδέναι ὅραι γάρ εἰσι διὰ τὸ ὁρίζειν χειμῶνας τε καὶ θέρη…

410e (τὸ ἀρχαῖον ὄνομα) πολὺ μᾶλλον εἰκὸς ἐστιν ὀρθῶς κεῖσθαι ἢ τὸ νῦν

γαῖα ὅμηρος τὸ γεγάασι γεγεννῆσθαι λέγει

414 c τὰ πρῶτα ὀνόματα	Cr 414 d
τεθέντα κατακέχωσται ἤδη	418 a b c
ὑπὸ τῶν βουλομένων τραγῳδεῖν
αὐτά, περιτιθέντων γράμματα
καὶ ἐξαιρούντων ~~στ~~ εὐστομίας
ἕνεκα καὶ πανταχῇ στρεφόντων
καὶ ὑπὸ καλλωπισμοῦ καὶ
ὑπὸ χρόνου

418 c οἱ παλαιοὶ οἱ
ἡμέτεροι τῷ ἰῶτα καὶ τῷ
δέλτα εὖ μάλα ἐχρῶντο
καὶ οὐχ ἥκιστα αἱ γυναῖκες
αἵπερ μάλιστα τὴν ἀρχαίαν
φωνὴν σῴζουσι. Νῦν δὲ ἀντὶ
μὲν τοῦ ἰῶτα ἢ εἶ ἢ ἦτα
μεταστρέφουσιν, ἀντὶ δὲ τοῦ
δέλτα ζῆτα, ὡς δὴ με-
γαλοπρεπέστερα ὄντα…
οἱ μὲν ἀρχαιότατοι ἱμέραν τὴν
ἡμέραν ἐκάλουν οἱ δὲ ὕστερον ἑμέ-
ραν, οἱ δὲ νῦν ἡμέραν… μόνον τοῦτο
δηλοῖ τὸ ἀρχαῖον ὄνομα τὴν



διάνοιαν τοῦ θεμένου· ὅτι
γὰρ ἀσμένοις τοῖς ἀνθρώποις
καὶ ἱμείρουσιν ἐκ τοῦ σκότους
τὸ φῶς ἐγίγνετο, ταύτῃ ὠνόμα-
σαν ἡμέραν.

422a πότε οὖν ἀπειπὼν
ὁ ἀπαγορεύων δικαίως παύοιτ' ἄν;
ἆρ' οὐχ ἐπειδὰν ἐπ' ἐκείνοις
γένηται τοῖς ὀνόμασιν, ἃ ὥσπερεὶ
στοιχεῖα τῶν ἄλλων ἐστὶ καὶ
λόγων καὶ ὀνομάτων; ταῦτα γάρ
που οὐκέτι δίκαιον φανῆναι
ἐξ ἄλλων ὀνομάτων συγκείμενα
οἷον νῦν δὴ τὸ ἀγαθὸν ἔφαμεν
ἐκ τοῦ ἀγαστοῦ καὶ ἐκ τοῦ θοοῦ 426c
συγκεῖσθαι· τὸ δὲ θοὸν ἴσως
φαῖμεν ἂν ἐξ ἑτέρων, ἐκεῖνα δ'
ἐξ ἄλλων· ἀλλ' ἐάν ποτέ γε λάβωμεν
ὃ οὐκέτι ἔκ τινων ἑτέρων σύγκειται
ὀνομάτων, δικαίως ἂν φαῖμεν ἐπὶ
στοιχείῳ τε ἤδη εἶναι καὶ οὐκέτι τοῦτο
ἡμᾶς δεῖν εἰς ἄλλα ὀνόματα ἀναφέρειν

425d γράμμασι καὶ συλλαβαῖς ~~ὀνόμασι~~ (μεμιμημένα) τὰ πράγματα

426c τὸ ῥῶ ἔμοιγε φαίνεται ὥσπερ
ὄργανον εἶναι πάσης τῆς κινήσεως
ῥεῖν, ῥοῇ, τρόμος, τρέχειν, κρούειν

Schol. 140, 6.

(~~πηοξ~~) ἐτυμολογία ~~ἀλλα~~ τῶν λέξεων ἐστιν ἀνάπτυξις ~~λέξεως~~ δι' ἧς τὸ ἀληθὲς σαφηνίζεται. ~~κατα τὸ δυνατόν.~~

ἔτυμον γὰρ λέγεται τὸ ἀληθές. ... οὐ γὰρ ὡς ἔτυχεν ἐξ ἀρχῆς οἱ Ἕλληνες τὰς λέξεις ἐπέθηκαν ἑκάστῳ πράγματι ἀλλὰ διὰ τὸ τὸν νοῦν ἀναπτύσσοντας ἐξευρίσκειν ἔχομεν τίνος τόδε τι καὶ πῶς δὲ λέγεται. (116 b) εὑρίσκομεν τὰς αἰτίας τίνος ἕνεκεν τόδε τοιῶσδε λέγεται.

cf. Sext. Empir. adv. mathem. I, 241 sqq. (653, 16). 242 (653, 23) τὸ ἐτυμολογίᾳ κρινόμενον ὄνομα ὅτι Ἑλληνικόν ἐστι ἤτοι ἔτυμα πάντως ἔχειν ὀφείλει τὰ προηγούμενα αὐτοῦ ὀνόματα ἢ εἴς τινα τῶν φυσικῶς ἀναφωνηθέντων καταλήγειν ... εἰ ὁ λύχνος εἴρηται ἀπὸ τοῦ λύειν τὸ νύχος, ὀφείλομεν μαθεῖν εἰ καὶ τὸ νύχος ἀπό τινος ἑλληνικοῦ εἴρηται καὶ τοῦτο πάλιν ἀπ' ἄλλου ... {245; 654, 11) ἐνίοτε τὸ αὐτὸ πρᾶγμα δυσὶν ὀνόμασι καλεῖται, τῷ μὲν



ἐτυμολογίαν ἐπιδεχομέ-
νων, τῶν δὲ ἀνετυμολογήτων, ...
οἷον τὸ ὑφ' ἡμῶν καλού-
μενον ὑποπόδιον Ἀθηναῖοι
καὶ Κῷοι χελωνίδα καλοῦσιν...
ἀλλ' ἔστι τὸ μὲν ὑποπόδιον
ἔτυμον, ἡ δὲ χελωνὶς ἀνέτυ-
μον.

Schol. Bkk. anecd. 740, 15. εἴ τις ἔροιτό
με βλέφαρον διὰ τί εἴρηται,
τρέψας τὸ φ εἰς τὸ π καὶ διαστείλας
τὴν λέξιν, εὗρον ὅτι διὰ τοῦτο
λέγεται βλέφαρον, διότι αἰρο-
μένου αὐτοῦ ἐπὶ τὰ ἄνω
βλέπομεν, οἷον βλεπέαρον,
ἆρον καὶ βλέπεις.

Quint. I, 6, 28: etymologia ... verborum originem inquirit... (32) verba paulum declinata varie et multipliciter ad veritatem reducunt, aut correptis [συστολή] aut porrectis [ἐπέκτασις] aut adiectis aut detractis aut permutatis litteris syllabisve.

~~πλεονασ~~ Herodianus περὶ παθῶν (II, 166 sqq.) πλεονασμός, ἔλλειψις, διαίρεσις×, συναίρεσις, τροπή, ὑπέρθεσις.

ἐπέκτασις, συστολή
× division d'une diphtongue ou d'une longue en deux voyelles

(II, 365, 34) παρὰ τὸ ὄψομαι ἐξέπιπτε ῥηματικὸν ὄψος ἢ κατὰ μεταβολὴν τοῦ ο εἰς τὸ υ ὕψος, ἔνθεν ἔστιν ἰδεῖν πάντα· τὸ δὲ υ πρὸ τοῦ διπλοῦ οὐδέποτε εὑρίσκεται εἰ μὴ μόνον ἐν τῷ ὕψος. ἔνθεν οἱ Αἰολεῖς ἀναλογώτεροί εἰσι ἴψος λέγοντες ... ἀποσώζοντες ἢ τὸ ἴδιον τοῦ πνεύματος.



68

(II, 352, 7) ἐκ τοῦ λαβή, ὃ σημαίνει τὸ ξίφος, γίνεται λάβη κ. τροπῇ τοῦ α εἰς ω λώβη ὡς ἀπὸ τοῦ φάρος φωρσαμός.

λώβη, lābe-s Curt. 336 : Aspnoli ίνει μορφα λύμη

(II, 365, 28) πρηνής· σύνθετον παρὰ τὴν πρὸ κ. παρὰ τὸ νῶ, οὗ παράγωγον νεύω, ῥηματικὸν ὄνομα προνής κ. ἐν ἐπεκτάσει πρηνής ὁ πρόσω νενευκώς· γέγονε δὲ μεταβολὴ τοῦ ο εἰς η ὥσπερ προτωνηωω ... ὀλιγοπελίη ὀλιγηπελίη κ. θαλαμοπόλος θαλαμηπόλος

πρηνής, pronus Curt. 290

11

Orig. cont. Cels. 1, 18 τὰ ὀνόματα ἐστι, ὡς νομίζουσιν οἱ ἀπὸ Στοᾶς, φύσει, μιμουμένων τῶν πρώτων φωνῶν τὰ πράγματα καθ' ὧν τὰ ὀνόματα, καθὸ ἢ στοιχεῖά τινα ἐτυμολογίας εἰσάγουσιν

S. Aug. principia dialectica 6 ut res cum sono verbi aliqua similitudine concinat.. quasi similes [illegible]ambulatus... ad quia sunt res quae non sonant, in his similitudinem tactus valere, ut si leniter vel asper sensum tangunt, lenitas vel asperitas litterarum ut tangit auditum sic eis nomina peperit et ipsum lene cum dicimus, leniter sonat quis etiam asperitatem non et ipso nomine asperam iudicat.

Hinc ad ipsarum inter se rerum
similitudinem processit licen-
tia nominandi (credidimus)
ut cum verbi causa crux pro-
pterea dicta sit, quod ipsius
verbi asperitas cum doloris
quem crux efficit asperitati
concordat, crura tamen non prop-
ter asperitatem doloris sed quod
longitudine atque duritia inter
membra cetera sunt ligno
crucis similia appellata sunt
Inde ad abusionem ventum est - κατάχρησις
ut usurpetur nomen non tam
rei similis ad quasi quam vicinae, (piscina
citerne, quoiqu'il n'y ait pas de poissons)
Hinc facta progressio ad con- ἀντίφρασις
trarium nam lucus dictus
dubitatur quod minime luceat
et bellum quod res bella non
sit et foederis nomen quod
res foeda non sit

Laurent Valla - Elegantiae linguae Latinae vers 1471.

Camini (1521-1577) de Hellenismo 1555

Despautère de Ninove 1510-1519.

Emmanuelis Alvari e S. J. de institutione gra[a] libri III 1572

Sanctius (Sanchez) minerva sive de causis linguae Latinae. 1585. (observations de Perizonius 1687)

Sylburg (1536-1596) gr. graeca 1580

nouvelle méthode pour apprendre la langue Latine 1644 — Grecque 1655 — Italienne 1660 — Espagnole 1660. — grammaire général et raisonné 1660.

Leibniz dissertation sur l'origine des nations 1710 — lettre à Pierre le grand 26 8bre 1713. — nouveaux essais III, 1, 2, 9, 9. (publiés en 1765)

Dumarsais 1676-1756. — exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine 1722. — des tropes 1730 — articles de gramm. pour l'encyclopédie A-G. (2 vol. 1751) — vi 1756)

Harris Hermes 1752

Turgot encyclopédie ~~[illegible]~~ 1756 (Etymologie)

De Brosses traité de la formation mécanique des langues 1765

Beauzée exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir d'introduction à l'étude de toutes les langues 1767.

Condillac. grammaire. art d'écrire dans le cours d'études du prince de Parme. 1775.

R. Estienne 1510. 1549

Nicot ~~1584~~ trésor 1606

Clenard (1495-1542) institutiones linguae Graecae 1530

1530 Palsgrave

1531 Sylvius in linguam gallicam isagoge

1550 le Tretté de la grammaire françoese (Meigret)

1557 Rob. Estienne dict. 1540. 1549

1566 H. Est. conformité

1570 Cauciis grammatica

1572 Ramus

1579 H. Estienne précellence du lang. françois

~~Vaugelas remarques sur la langue françoise 1647.~~

1582 H. Estienne hypomneses

1584 Bèze

1584. 1606 Nicot trésor

1625 Maupas

1633 Oudin

Ac. françaises

1647 Vaugelas (Paris 1628+1702)

1659 Chiflet

1666 Bouhours rem. nouv. ~~Ménage~~ ~~Ménage~~ sur la langue fr.

1672 Ménage obs. sur la l. fr.

1680 Richelet

1687 (Andry de Boisregard) (Lyon 1658+1742) refl. sur l'usage présent de la langue fr.

1690 Furetière

1694 Ac. — ~~1694~~ suite 1694.

1696. de la Touche (1730) usages, nouveaux

1706 Mgr. Desmarais traité de la gram. fr. 1709

1711. 1717 abbé de Dangeau (1643+1723)

Cologne (1661+1737) Buffier Gr. fr. (1732)

1718 Ac.

Beauvais (1696+1764)

1730 Restaut principes

1740 Ac.

1762 Ac. généraux et raisonnés de la Gr. fr. (1736)

1736 D'olivet

Amiens 1754 De Wailly (1724+1801) nouvelle Gram. fr.

1811 Girault-Duvivier

72

Court de Gébelin le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne 9 vol. 4° 1775-1784. IIe vol. grammaire universelle.

Hervas (Jésuite Espagnol) Idea del universo. catalogo delle lingue conosciute 1784.

Glossarium comparativum linguarum totius orbis. Petersbourg 1787.

Lennep de analogia linguae graecae 1790

Buttmann (1764-1829) I. 1819. II 1827.

Bopp (né à Mayence en 1791) système de la conjugaison du sanscrit comparé avec celui des langues grecque latine persane et germanique. 1816 — Grammaire comparée du sanscrit, du zend, du grec, du latin, du lithuanien de l'ancien slave, du gothique et de l'allemand 1833.

Jacques Grimm (1785 Hanau + 1863) Deutsche Grammatik 1819 – 1837 – 1er vol. 2e éd. 1822 (phonétique)

Guillaume de Humboldt (né à Potsdam 1767 + 1835) introduction à la langue Kawi: de la diversité de structure du langage et de son influence sur le développement intellectuel de l'homme 1836.

Pott Etymologische Forschungen 2e éd. 1859 – 1873 10 volumes

Max Müller leçons sur la science du langage

Egger notions de gr. comparée

Krüger – Matthiae 1807

Madvig 1841 (avec critique 1870, I, 380)

Burguy grammaire de la langue d'oïl. 1853. 1854. 1856

Aug. Lemaire gr. Française

Brachet

E. Burnouf (1801 Paris – + 1852) commentaires sur le Yaçna 1834

Raynouard (né à Brignoles 1761 – + 1836 éléments de la grammaire romane 1816 ~~depuis 1816 troubadours~~ – observations sur le roman de Rose 1829

Godefroi Hermann (né à Leipzig 1772 + 1828) de Ellipsi et Pleonasmo – 1808 ×

Diez (né en 1794) grammaire des langues romanes (1836–1872).

Buttmann, gr. complète 1819-1827

× Fr. Viger de praecipuis graecae dictionis idiotismis (1632).

Ἡρωδιανός

Hérodien fils d'Apollonius Dyscole contemporain des Antonins. περὶ ὀνομάτων (II, 2, 612), περὶ κλίσεως ὀνομάτων (II, 2, 634-777). περὶ ῥημάτων (787-824) περὶ τῶν εἰς μι 825-844. περὶ μονήρους λέξεως 908

Θεοδόσιος
Théodosius d'Alexandrie IVe s. p. Chr. εἰσαγωγικοὶ κανόνες περὶ κλίσεως ὀνομάτων - ῥημάτων Bekker anecd. III 975 et suiv. - tirés d'Hérodien (Lentz I, CLXXXV). ~~com-mentaire Byz~~

Herodiani technici reliquiae Lentz (II, 1867-1870)

Georges Choeroboscus (Χοιροβοσκός) grammairien Byzantin du Ve siècle fait des leçons sur les κανόνες de Théodosius, tirés d'Hérodien (Lentz I, CLXXXV et suiv.) Bekk. anecd. III, 1180-1270. 1270-1296.

Théodore Prodrome (Bkk. 1137 commentaire Byzantin écrit sous les Comnènes × (88, 14-17) au XIIe s. (?) édité par Göttling Theodosii Alexandrini grammatica (1822), p. 89 et suiv.

Etymologicum ~~magnum~~

Eustathe

suivant Göttl. XVII
sous Manuel Comnène 1143-1180

× Les Comnènes à Constantinople 1057-1185

mais du XIVe s.

L'auteur s'appelle lui même Théodore 113, 13

mais

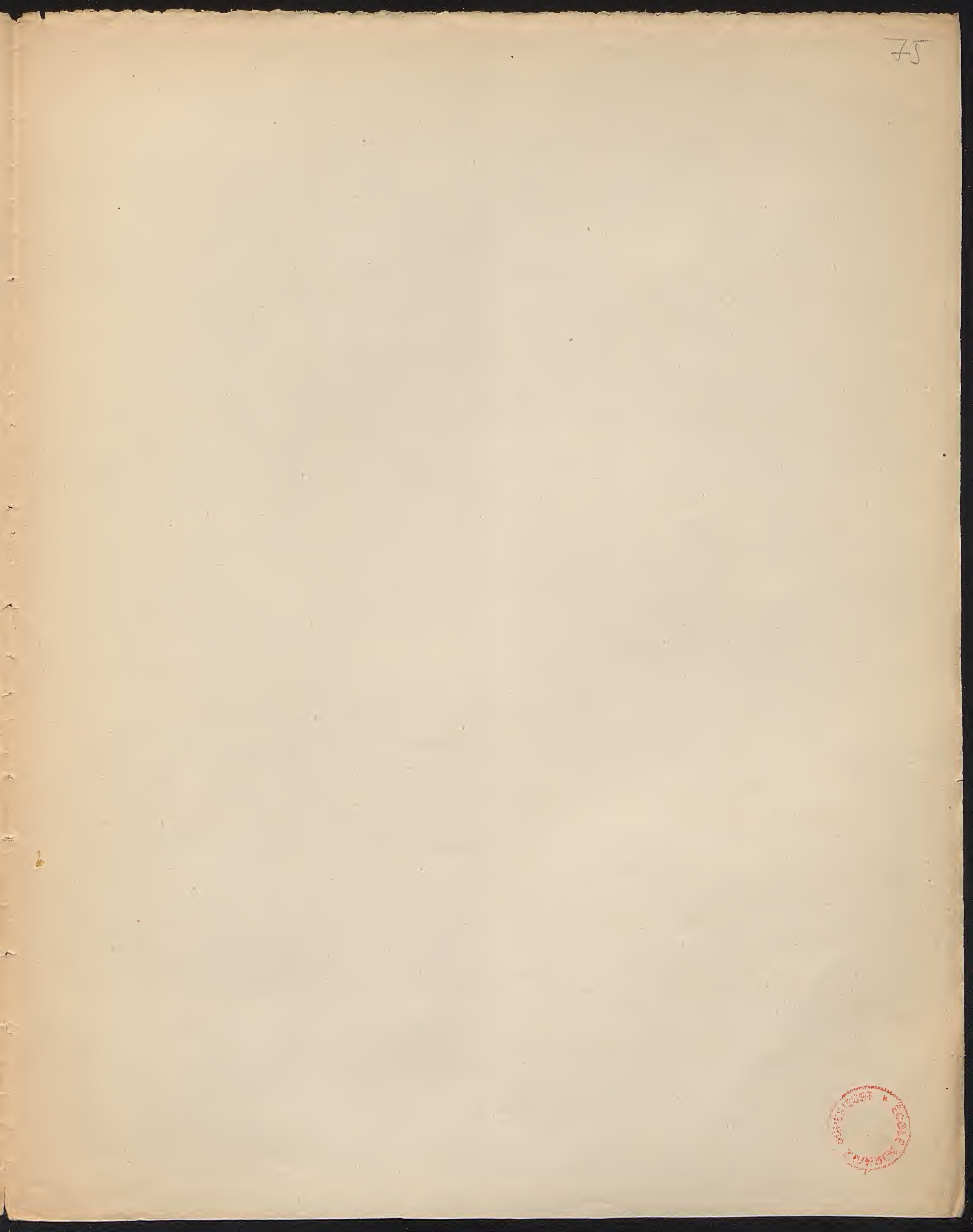
Chrysoloras † 1415 (Fabricius VI, 327 opp) Ἐρωτήματα

Theodore Gaza vers 1430 γραμματικῆς εἰσαγωγῆς βιβλία δ'

Lascaris vers 1460 gr. gr.
Milan 1476 4°.

Clenard (Nicolas) né à Diest (Brabant) 1495 † 1542. Institutiones linguae graecae Louvain 1530. Lutetiae R. St. 1543-4°.

(~~Clenardi~~) ~~rudimenta~~ grammaticae graecae Parisiis ~~1560. 8°~~


75

Aemilius Asper (sous Domitien) commentaires sur Terence Salluste Virgile

Velius Longus de orthographia. sous Trajan

Flavius Caper (même temps?) de orthographia de verbis dubiis

Q. Terentius Scaurus divi Hadriani temporibus grammaticus vel nobilissimus (Gellius 11, 15, 3) commentaires (sur Plaute et Virgile. ars grammatica (extraits dans Charisius et Diomède). de orthographia

fin du 2e siècle. Helenius Acron. Pomponius Porphyrion Horace.

commencement du IIIe siècle

C. Julius Romanus extraits

dans Charisius× — Censorinus

de die natali (238) — Juba métriq.

× sur l'analogie 116-147, l'adverbe (190-224)

sous Dioclétien Marius

Plotius (ou Claudius) Sacerdos ars gra^ca III

fin du IIIe siècle Terentianus

Maurus. de litteris syllabis metris

vers le milieu du IVe siècle

Aelius Donatus, maître de S. Jérôme,

ars minor — ars III. commentaire sur Térence

après Donat, Flavius So-

sipater Charisius ars gramma-

tica V× (extrait de (principal témoin) Julius Romanus, Cominianus, Palaemon),

× très mutilé (principal témoin) au Vetus

Diomedes ars gra^ca III —

Donat, Charisius, Diomède ont

puisé aux mêmes sources

~~Servi~~ fin du IVe siècle
Servius Honoratus. com-
mentaire sur Virgile — sur
l'ars de Donat. — Tib. Donatus sur Virgile

Macrobius Theodosius
comm. sur le songe de Scipion
Saturnalia

Priscianus de Caesarea en
Mauritanie enseigne le latin
à Constantinople du temps de
Cassiodore. a composé un pa-
négyrique en l'honneur de
l'empereur Anastase (491-518).
institutiones grammaticae
XVIII. traduit Apollonius
Herodien et les scholiastes
depuis le [illegible] — Parti-
tiones XII versuum Aeneidos prin-
cipalium.



81

Laurent Valla Elegantiae linguae latinae vers 1471

Despautère de Ninove 1510-1519

J. Caesar Scaliger de causis linguae latinae libri XIII Lugduni. 1540. 4°. (ne traite pas de la syntaxe)

Emmanuelis Alvari de institutione gra^ca^ libri III 1572.

Sanctius (Sanchez, professeur à l'université de Salamanque) Minerva sive de causis linguae latinae 1585. (observations de Perizonius 1687).

Scioppius (Allemand né en 1576 à Neumarck (Palatinat)). Gra^ca^ philosophica sive institutiones gra^ca^e latinae. Milan 1628 8°

Vossius (Gerard Jean) Aristarchus sive de arte gra^ca^ Amsterdam. 1635. III. 4°

82

Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine*... Paris 1644. *contenant les règles des genres, des déclinaisons, des prétérits, de la syntaxe, de la quantité et des accens latins, mise en françois avec un ordre très-clair et très-abrégé.

83

Nicolas Clenard (né à Diest (Brabant) 1495 + 1542)

Institutiones linguae Graecae. (1ere éd. Louvain 1530). Lutetiae, Ch. St. 1549. 4°

15. in verborum conjugationibus Graeci praecipue retinent rationem futuri et praeteriti perfecti quando hinc caetera pendent tempora.

17 literam vero per quam conjugationum formationes aut tempora nominant, vulgo χαρακτηριστικὴν, hoc est figurativam literam

22 ab indicativo caeteri omnes pendent modi et participia.

71 cognata tempora sunt quorum eadem est figurativa praesens et imperfectum — perfectum et plusquamperfectum — aoristus primus et futurum primum.



— advictus seminibus, hic- tuen-
dum et praebuit um medium
investigatio thematis

86 ultra imp. Tum non
coniugantur simta in
ανω, ειπω, ειω, αθω, εθω,
ιθω, ξεω, σκω, χθω, ἰθω,
νθω, et alia etiam plurima
vel hoc vel illo tempore
carent. Sed quia variant
aeolici eiusdem radicis the-
mata ut κίω et κιέω, οἴο-
μαι et οἴομαι ... aut a di-
versis omnino pendet for-
matio receptorum temporum
ut φέρω οἴω ἐνέγκω ἐνέ-
χω: ideo huiusmodi tem-
pora referemus ad thema
proprium licet inusitatum
unde regulariter dedu ci
queant.

85

98 Rimantibus verbor.

themata praecipuum sit ut in exemplo et tanquam ob oculos habeant coniugationes τύπτω ποιέω et τίθημι: ac singulorum temporum exacte norint terminationes, deinde memores quomodo formentur tempora semin ascendant donec statuendum sit praeterea. Sunt principium ὀφθησόμενος a fut. primo 2 ... ὄψομαι aor. 2 ὤφθην tertia praeteritum ὦπται prima ὦμμαι praet. act. unde ὦφα Fut. ὄψω. igitur praes. ὄπω ὄπτω ὄψω ὄπτω ὄψομαι ὄπτομαι ὄψομαι vel ὄπτομαι ad adhibitum lexicon commonstrabit ὄπτομαι

cf. Port Royal ch. VI p. 116. rapporter la plupart des temps tout d'un coup au futur de l'actif

on appelle theme en grec le premier d'un verbe... parce que c'est le premier temps qu'on pose pour former les autres.

86

20 ultimam primi aoristi
medii mur e futuro cuius se-
ratur characteristicon sed
ci migrat in α τύψω ἐτυψα
— 21 figurativa secundi
aoristi eadem quae praesentis
futurum secundum fit a
secundo aoristo ablato incre-
mento et or vertendo in ω̃
circumflexum

Canini (Ange)

d'Anghiari en Toscane 1521 + 1557

De Hellenismo. Paris. 1555 in 4°
Londini 1613 (Lps. g 3) 12

rifare multa etiam nunc desiderari animadvertebamus quae a graecis proferuntur magnam saepe ~~ad~~ studiosis adolescentibus difficultatem afferunt. Ea autem fere ad analogiam et dialectorum varietatem pertinent: quae duae res ... negligenter exquisitae sunt a junioribus

Dedicace. eorum ad praeteritas tenebras discutiendas atque adeo ad linguae vim intelligendam quae necessaria fore videbantur sic sub uno aspectu (quod quidem fieri licuit) proposita sunt omnia.

42 quidam male compositae χεονόγωνοι pro χεονογωνοία
48 quidam a παιδεια finxit ab a παιδεια quod a graeca analogia abhorret

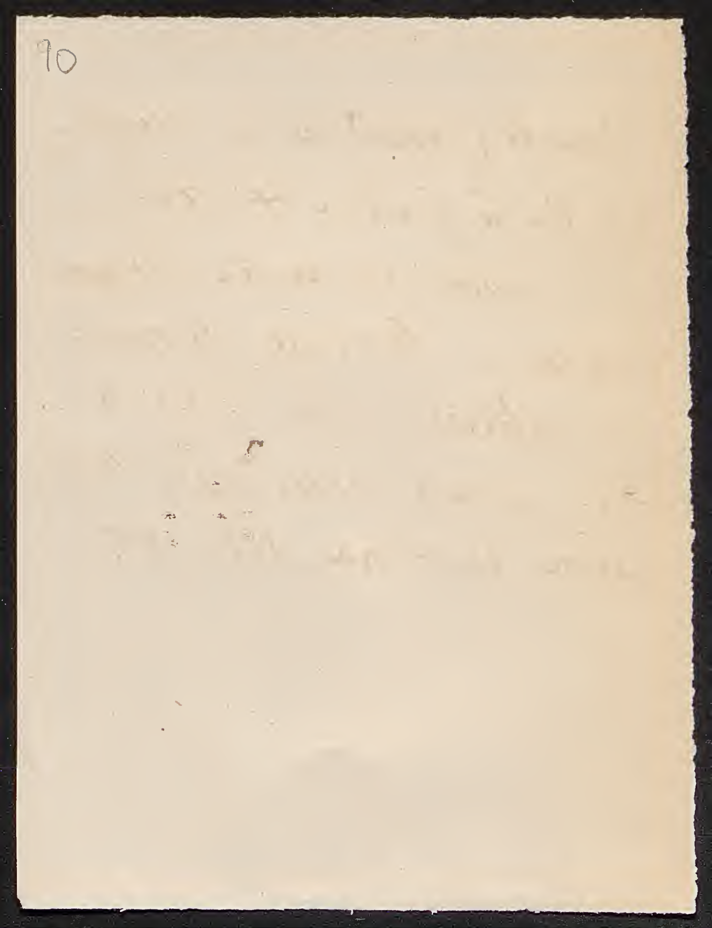
voici la grammaire comparée et de phonétique. compare les permutations des dialectes à celles des langues sémitiques et romanes. Hébreu mis des autres. ensuite syriaque puis Punique (Arabe) puis grec et Latin. litterae quae iisdem naturalibus partibus formantur facile permutari possunt ut Germani b et p vel f d et t vicissim commutant



88

162 ego puto in λεῖπον, non
est incrementum quod in
futuro (l'imperativo) et
aliis modis caderet .. sed epen-
thesi ε ab ἔπω vetusto verbo

Enoch (Louis) né à Moudun,
retiré à Genève † 1570
Prima infantia linguae
graecae et latinae simul
et gallicae. Paris. 1546. 4°.
De puerili graecarum litte-
rarum doctrina. 1555. 8°.



91

(Martin)

Crusius né en 1526 près de Bamberg † 1607 professeur de morale et de grec à Tubingue

Gra^ca^ Graeca cum Latina congruens Bâle 1563. 8°.



Sanctius (François) [Sanchez] né 1523
à las Brozas (Brocensis). professeur de grec à Salamanque
+1601. Grammatica graeca
Anvers 1581. 8°. Salamanque 1592.
Minerva 1587.



(Théophile)
Golius chanoine de S. Thomas
à Strasbourg 1528 + 1600
Gra^ca Graeca (Date?)



Sylburg

né près de Marbourg à Vetter 1536 + 1596

Rudimenta graecae linguae ad posteriorem Rameae grammatices editionem conformata autore Frid. Sylburgio Veterano. Francofurti, 1582. 8°.

1re éd. 1560 anonyme Rudimenta grammaticae graecae



Gretser né à Markdorf
1561. Jésuite mort 1625 pro-
fesseur à Ingolstadt. Insti-
tutionum linguae graecae
libri III. Ingolst. 1593. 8°.



Gualtperius (Otto) théologien luthérien 1546 - † 1624. Grca graeca (date ?)

Huldric probablement né à Zürich .. aucune mention de grammaire grecque sous aucun des Huldric ou Ulrich qui feraient partie de la même famille. H. (Jean, Heinr.) ~~et~~ ou (Henri) + 1630, + 1625 ou (Jacob) + 1658



105

théologien réformé!

Alstedius 1588 – + 1638

la gr. Grecque ? om. Jöcher

106

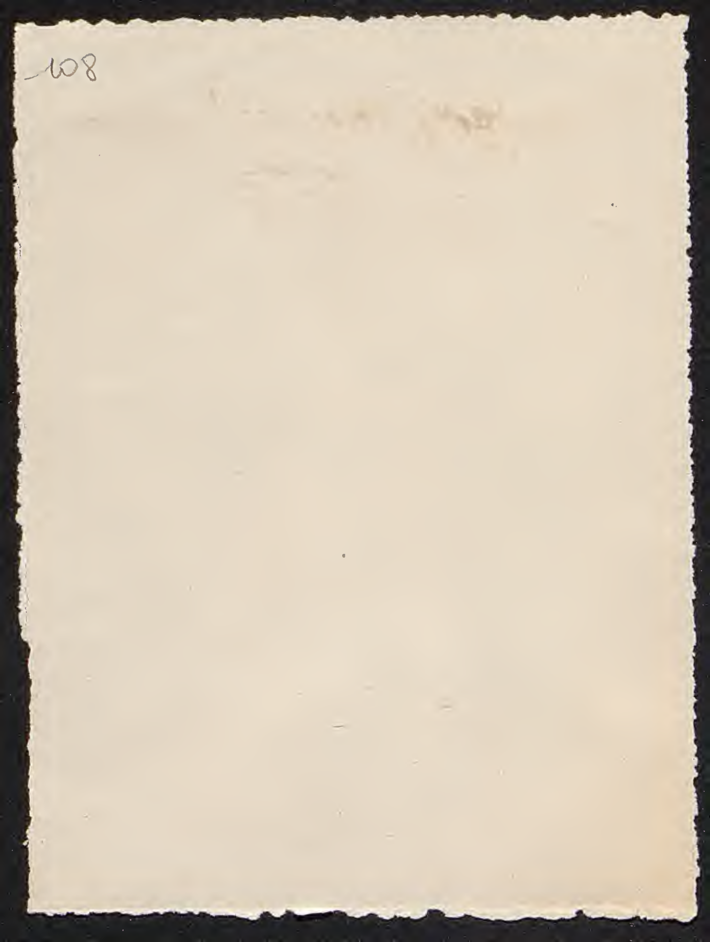
107

Uschonder (Jeremias). Systema

Breslau

gra ae graecae. 1618





109

Cranzius (Henri) om Jöcher



Francisci Vigeri Rotho-
magensis de praecipuis
graecae dictionis idiotismis
liber 1632. 12.

Surän (?)

Nouvelle méthode pour
apprendre facilement la langue
grecque. 1ère éd. 1655 contenant
les règles des déclinaisons, des
conjugaisons, de l'investigation
du thème, de la syntaxe, de
la quantité, des accens, des dia-
lectes et des licences poétiques;
mises en françois dans un ordre
très clair et très abrégé.

1-16

Zumae ad l. g. 5, 30 (p. 20 H.)
involuntaria articuli geminatio
est in illo Pausaniae (in Eliacis
pag. m. 314) τοῦ Ἡρακλέους
τοῖς ἀδελφοῖς … audacius illud
(Arriani III, 11) ἡ ἴλη τε ἴδα et
lectió ἡ στάσις, ἡ ξὺν τοῖς,
ἡ πολλή, ὅπλοις.

Herm. 23 (p. 704) corruptis
locis nihil probatur. Non
magis ἡ ξὺν τοῖς ἡ πολλή
ὅπλοις quam τοῖς Ἡρ. ἀδελ
posuit. In Arriano verborum
ordo mutandus videtur. In Pau-
saniae loco quieit in V, 14, 5
τοῖς Ἡρ. interpositis cuiusdam
et praecedentia extendunt



118

Viger V, 3, 2 (p. 201) nominativus pro accusativo usurpatur etiam cum ὡς, ὥστε Xenoph. memor. I, 2, 1 de Socrate ὥστε πάνυ ~~[illegible]~~ μικρὰ κεκτημένος πάνυ ῥᾳδίως ἔχειν ἀρκοῦντα — Ossactus et Zeune locum Xenophontis quem V. laudat v. d. — Mem. III, 13, 2 ἀκούμενος ἔφη τοῦτον φάρμακον ἀγαθὸν διδάσκειν pro ἀκουμένοι — H. "monstrum hoc dictionis" fuit. Ita dicit ἀκούμενος, ἔφη, τοῦτον … διδάσκει … quod Vigerus ex Xenophonte exemplum attulit obscurum manet nisi addantur praecedentia πρὸς δὲ τὸ μετρίως δεῖσθαι πεπαιδευμένος (ἦν) οὕτως …

… cuius quod sequitur τὸ μὲν μυριάκις μυρίους κεκηρύχθαι παρὰ Κλεισθ, ἢ τὸ πολλάκις αὐτὸς ἐστεφανῶσθαι πρότερον ..liat accusativus praecessit.. sequitur tamen τὸ αὐτός — Zeune persona quae ad pro nom praecedentem personam refertur in primo casu ponitur — Herm. nominativus cum infinitivo tum coniungitur, quum de eodem subjecto sermo est de quo verbum unde ista constructio pendet intelligitur.

Port Royal 1655 119

G. Hermann ~~de ellipsi~~ de emendanda
ratione gr^cae graecae 1801;
~~et ple~~ annotationes in
Vigerum 1802; De ellipsi
et pleonasmo 1808

Buttmann né à Francfort
&c. (voir au verso).

120 × Thiersch (né à Kirchscheidungen (Prusse) 1784 † 1860 Griechische grammatik vorzüglich des homerischen Dialektes 1812. 1818. 1826. 8°. schulgramm. 1815.

Burnouf. 1re éd. 1813. 6e éd. 1879

Ad. Regnier traité de la formation des mots dans la langue grecque 1re éd. (en tête d'une édition des racines grecques) 1843. 2e refondue et augmentée 1855.

Georg Curtius Griechische Schulgrammatik 1852. 10e éd. 1873 Erläuterungen 1863 2e éd. 1870 das verbum der Griechischen Sprache I. 1872. II 1876 Grundzüge der Griechischen Etymologie. 1858-1862.

× Buttmann né à Francfort 1764 † 1829. petite gr. 1792. ausführliche Griechische grammatik I. 1819 II 1827 2e éd. I 1830 II, 1839.

Matthiae 1re éd. 1807. 3e 1835

Lobeck (1781-1859) Paralipomena gra^ae Graecae II 1837. — Pathologiae sive verborum graecorum et verbalium nominum technologia. 1846. — Pathologiae graeci sermonis elementa I, 1853. II 1862. × prolegomena 1843

Kühner. ausführliche Gramm. der Gr. Sprache 1834 et 1869 – 1870. 1872

Buttmann né à Francfort ~~1~~ 1764 + 1829 ausführliche griechische grammatik I. 1819 II. 2e éd. I. 1830 II. 1839.

suivant Lobeck (préf. v) der Glanzpunkt des ganzen ist die Lehre vom Zeitwort und in dieser wieder der Abschnitt... von der anomalie.

II p. 1. sur ~~l'analogie~~ la régularité et l'irrégularité. on appelle régulier ce qui est commun à un grand nombre de cas. toute qui s'en éloigne est aussi dans une certaine analogie. mais il y a parfois des faits qui nous paraissent isolés parce que les faits analogues de la langue familière ou des dialectes ne nous ont pas été transmis.

p. 47 Dans beaucoup de verbes récents le vrai thème est l'aoriste II, le présent n'est qu'une f.

Matthiae 1re éd. 1807

Burnouf 1re éd. 1813. 6e 1819

Göttingen 1792

1827 ~~Ad. Regnier traité de~~

considère I, p. 495 (rem. 3) ...θελειν comme une forme syncopée relativement à ἐθέλειν.



122

forme douce ἔλαθον
λαμβάνω.

p. 51, 8. γαμέω ἔγημα —
σφίζω et φαζέω — p. 58, 10 αὐτιάω
et αὐτάζω ἐλάω et ἐλαύω — p.
59 οπω — p. 61, 12 φλεγέθω
et φλέγω — p. 63, 13 δακ-ν-ω,
καμ-ν-ω, τεμ-ν-ω. — p. 64, 12
ανω — p. 67, 15 νυμι et νύω
— p. 70, 16 νημι et νάω
— p. 72, 17
δαμάω, δάμνημι
redoublement γιγνώσκω, πιπράσκω
p. 74, 18 différents radicaux φέρω
ἔρχομαι

Krüger. 1 ω, ε (μέλλω μελήσω) 2, ε, ω δοκέω, δόξω
3 άνω. 4 σκω γηράσκω et
avec redoublement βιβρώσκω — 5
νυμι, ννυμι — 6 divers thèmes

De la Grammaire et du langage

Historique

γράμματα μανθάνειν Plat. Prot. p. 325. E. ἐπίστασθαι Xen. mem. 4, 2, 20. γραμματικός Xen. ibid. ἡ γραμματική — étude des poetes Plat. ibid

disputes et science du raisonnement. partie du discours.
+ Platon Cratyle et Sophiste Aristote Poet. 20 les Stoiciens. — définition de la grammaire Eratosthène apud Bekker anecdota p. 725, 20. Quintilien 1, 4, 2: haec igitur professio, cum brevissime in duas partes dividatur, recte loquendi scientiam et poetarum enarrationem... — de même pendant le moyen âge. — révolution opérée par la renaissance Laurent Valla, elegantiae linguae latinae 1471. la grammaire devient l'art de parler et d'écrire correctement

+ Aristote, de interpret. 3

Grammaire générale et raisonnée (contenant les fondemens de l'art de parler expliqués d'une manière claire et naturelle; les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, et des principales différences qui s'y rencontrent; et plusieurs remarques nouvelles sur la langue française) 1660 (Lancelot et Arnauld) — Lancelot avait composé des grammaires spéciales: nouvelle méthode pour apprendre la langue latine 1644, 1655, 1656. —

124

nouvelle etc. la langue Grecque 1655 – nouvelle etc. Italienne 1660 – Espagnole 1660 – Lancelot, préface de la Gr. Gén. l'engagement où je me suis trouvé, plutôt par rencontre que par mon choix de travailler aux grammaires de diverses langues, m'a souvent porté à rechercher les raisons de plusieurs choses qui sont ou communes à toutes les langues ou particulières à quelques-unes.. – id. ibid. ce ne doit pas être une chose méprisable de posséder cet avantage (la parole) avec toute la perfection qui convient à l'homme, qui est de n'en avoir pas seulement l'usage, mais d'en pénétrer aussi les raisons, et de faire par science ce que les autres font par coutume. – La grammaire est l'art de parler. – ~~Le mond~~ Court de Gébelin, le monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne 9 vol. 4° 1775–1784 le IIe vol. grammaire universelle. dictionnaire comparatif des langues. ✗ – ~~la~~ abus de la logique. La logique et la grammaire générale ~~reposent~~ sont fondées sur les mêmes principes

(avertissement mis* après la publication de l'art de penser)

Leibniz dissertation sur l'origine des nations (1710). – nouveaux essais III, 1, 1, 9, [illegible] lettre à Pierre le Grand 26 8bre 1713.

Dumarsais, articles dans l'encyclopédie. – Harris, Hermès 1752 (anglais) De Brosses, traité de la formation mécanique des langues 1765. – Beauzée, ~~grammaire générale et raisonnée 1767~~ exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir d'introduction à l'étude de toutes les langues 1767

✗ Hervas (jésuite Espagnol) catalogo delle lingue conosciute 1784 (familles sémitiques, finnoise, polynésienne, indépendance du Basque); glossarium comparativum linguarum totius orbis. Petersbourg. 1787

✗ à la suite de la grammaire générale de Port Royal

Grammaire générale de Port Royal : parler est expliquer les pensées par des signes que les hommes ont inventés à ce dessein. — on a trouvé que les plus commodes de ces signes étaient les sons et les voix. — ch. 5 des genres : comme les noms adjectifs de leur nature conviennent à plusieurs on a jugé à propos, pour rendre le discours moins confus et aussi pour l'embellir par la variété des terminaisons d'inventer dans les adjectifs une diversité selon les substantifs auxquels on les appliquerait. — ch. 8. comme les hommes ont été obligés de parler souvent des mêmes choses dans un même discours, et qu'il eût été importun de répéter toujours les mêmes noms, ils ont inventé certains mots pour tenir la place de ces noms et que pour cette raison ils ont appelés pronoms.

— ~~Le~~ ch. 24 de la syntaxe. (la syntaxe d'accord) est la même dans toutes les langues, parceque c'est une suite naturelle de ce qui est en usage presque partout pour mieux distinguer le discours... La syntaxe de régime au

La Grammaire est l'art de parler.



126

contraire et presque toute arbitraire
et par cette raison se trouve très différente
dans toutes les langues. — avertissement
... ont cru bien aise d'avertir que depuis
la première impression de ce livre il a paru
un ouvrage intitulé la logique ou l'art
de penser qui étant fondé sur les mêmes
principes peut extrêmement servir pour
l'éclaircir et prouver plusieurs choses
qui sont traitées dans celui-ci. — p. 83 ch. VI
Il est vrai que de toutes les langues il n'y a
peut-être que la Grecque et la Latine qui aient
proprement des cas dans les noms.

~~1529 Geofroy Tory. Champ~~

~~Fleury~~

1530 Palsgrave l'esclaircissement de la langue Françoise

1570 Cauchie (Caucius)

1625 Maupas

1633 Oudin

1529 Geofroy Tory

1532 Sylvius
1540. 1549 R. Estienne 1584. 1606 Nicot
1550 Meigret le tretté de la grammère Françoeze
1565 H. Estienne Conformité du langage François avec le Grec

Fondation de l'Académie Française par Richelieu en 1635, « pour établir des règles certaines de la langue française » et pour la rendre capable de traiter tous les arts et toutes les sciences. » (lettres patentes)

1647 Vaugelas. Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire.

1672 et 1675 observations de M. Menage sur la langue françoise. 1675. 2e partie 1676.

1674 et 1692 Bouhours Remarques nouvelles sur la langue Françoise

1687 M. Corneille. Remarques ... de M. de Vaugelas... nouvelle édition revue et corrigée avec des notes de M. Corneille.

1689. Andry de Boisregard réflexions sur l'usage présent de la langue Française.

1660. Grammaire generale et raisonnée contenant les fondements de l'art de parler ... et plusieurs remarques nouvelles sur la langue françoise

130

~~[illegible]~~ 1694 Dangeau. Lettre sur l'ortographe etc. réimprimé par B. Jullien (1849)

1680 Richelet. Dictionnaire françois contenant les mots et les choses.

1690 Furetière. Dictionnaire universel.

1694 Le dictionnaire de l'Académie françoise. 2e éd. 1718. – 3e éd. 1740. – 4e 1762. – 5e 1798 – 6e 1835

1659 Chifflet. Essai d'une nouvelle et parfaite grammaire françoise

1696 De la Touche. L'art de bien parler françois

1709 (1732) Buffier. Grammaire françoise sur un plan nouveau

l'approbation est de 1705

1706 (1705 en. d'Olivet) Regnier Desmarais. Traité de la grammaire françoise

Rollin conseille en ~~1728~~ 1726 (traité des études ~~de~~ ~~de~~ liv. II. ch. I, art. 1) de commencer les études par les règles de la grammaire française dont les principes serviront aussi pour l'intelligence du latin et du grec. »

1730 Restaut. Principes généraux et raisonnés de la grammaire française

entre 1762 et 1765 introduction de la grammaire française dans les collèges de l'université de Paris.

1765 De Wailly. Principes généraux et particuliers de la langue française.



134

Roberto de Nobili en 1606

Lettre du P. Pons sur la littérature sanscrite en 1740

Le P. Cœurdoux jésuite missionnaire à Pondichéry sur les rapports entre le Sanscrit le grec et le Latin mémoire adressé en 1767 à l'abbé Barthélemy imprimé en 1808 dans les mémoires de l'Ac. des inscript. 49, 647 – ~~49~~ 697



découverte du sanscrit à la fin du 18e siècle ~~par les Anglais~~.* — Bopp (né à Mayence 1791) système de la conjugaison du sanscrit comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique 1816 (allemand). — Jacques Grimm, Deutsche Grammatik 1819-1837. — Bopp grammaire comparée des langues sanscrite, zend, grecque, latine, lithuanienne, gothique et allemande 1833. — Guillaume de Humboldt, mémoire sur la philologie comparée 1820. Suite de recherches couronnée par l'introduction à la langue Kawi (parlée dans l'île de Java) ~~sur les~~ Des la diversité de structure du langage et de ~~sur~~ l'influence de cette diversité sur le développement intellectuel du genre humain. 1836. — Grammaire comparée. Les principes de la grammaire, de la théorie du langage séparés de ceux de la logique.

* ~~Roberto de Nobili en 1606 — lettre du P. Cœurdoux sur la littérature sanscrite~~ en 1740 — Société Asiatique de Calcutta fondée en 1785. — Bhagavad Gita traduit par Wilkins en 1785. — Sakuntala (Jones) 1789. — Grammaire sanscrite de Paulinus a Sancto Bartholomeo (Rome 1790). — rapports du sanscrit du grec et du latin signalés par Monboddo en 1795 (antient Metaphysics, IV, 322). — Frédéric ~~Schlegel~~ Schlegel de la langue et de la sagesse des Indiens 1808 (langues indo-germaniques).

— Eugène Burnouf, commentaires sur le Yaçna 1834 — publication du Vendidad-sadé en 1830

Bopp (système de la conjugaison etc.) soutient que les désinences personnelles sont des racines pronominales (p. 147) et que μαχ-εσ-ο-μαι ὀλ-ε-σω renferment la racine εσ de ἐσ-μέν, ἐσ-τὶ (p. 66).

Bréal Introd. XX-XXVI

Lennep ramenait στάω à ἰάω. Bopp établit avec le Sanscrit la racine sthâ.

Il décompose ῥήγ-νυ-μεν, δείκ-νυ-μεν, τάν-υ-μεν, κρί-ν-ω, κλί-ν-ω.



Les cas répondent aux prépositions, et souvent la préposition y est enveloppée dans le nom et comme absorbée, et d'autres particules sont cachées dans les flexions des verbes (Leibnitz nouveaux essais 3, 7, 3)

Les langues sont le meilleur miroir de l'esprit humain et une analyse exacte de la signification des mots ferait mieux connaître que toute autre chose les opérations de l'entendement (Leibnitz, nouveaux essais 3, 7, 6).



142

Leibniz nouveaux essais III, 9, 9:

on enregistrera avec le temps et mettra en dictionnaires et en grammaires toutes les langues de l'univers, et on les comparera entre elles ; ce qui aura des usages très grands tant pour la connaissance des choses, puisque les noms souvent répondent à leurs propriétés..., que pour la connoissance de notre esprit et de la merveilleuse variété de ses opérations, sans parler de l'origine des peuples, qu'on connoîtra par le moyen des étymologies solides, que la comparaison des langues fournira le mieux (cf. I, 1).



Maupertuis. Réflexions philosophiques sur l'origine des langues et la signification des mots. (Observations de Turgot vers de 1750). — II. On voit assez que je ne veux pas parler ici de cette étude des langues dont tout l'objet est de savoir que ce qu'on appelle _pain_ en France s'appelle _bread_ à Londres. Plusieurs langues ne paraissent être que des traductions les unes des autres; les expressions des idées y sont coupées de la même manière, et dès lors la comparaison de ces langues entre elles ne peut rien nous apprendre; mais on trouve des langues, surtout chez les peuples fort éloignés, qui semblent avoir été formées sur des _plans d'idées si différents_ des nôtres qu'on ne peut presque pas traduire dans nos langues ce qui a été une fois exprimé dans celles-là. Ce serait de la comparaison de ces langues avec les autres qu'un esprit philosophique pourrait tirer beaucoup d'utilité.

— Turgot. 3° les _plans_ d'idées _différents_ sont de l'invention de Maupertuis. Tous les peuples ont les mêmes sens



et sur les sens se forment les idées:
aussi nous voyons les fables même de
tous les peuples se ressembler beaucoup
– 4° La difficulté de traduire n'est
pas si grande que l'imagine commu-
nément et elle ne vient pas d'un
plan d'idées différent, mais des mé-
taphores qui à la longue s'adoucissent
dans une langue policée... une langue
imparfaite dira: ta conduite est
pleine de sauts de chèvres et nous
dirions pleine de caprices. C'est la
même chose et l'un vient de l'autre;
mais l'idée première comme trop
grossière s'en est allée. – 5° Il est bien
vrai pourtant que l'étude des
langues sauvages serait très utile

149

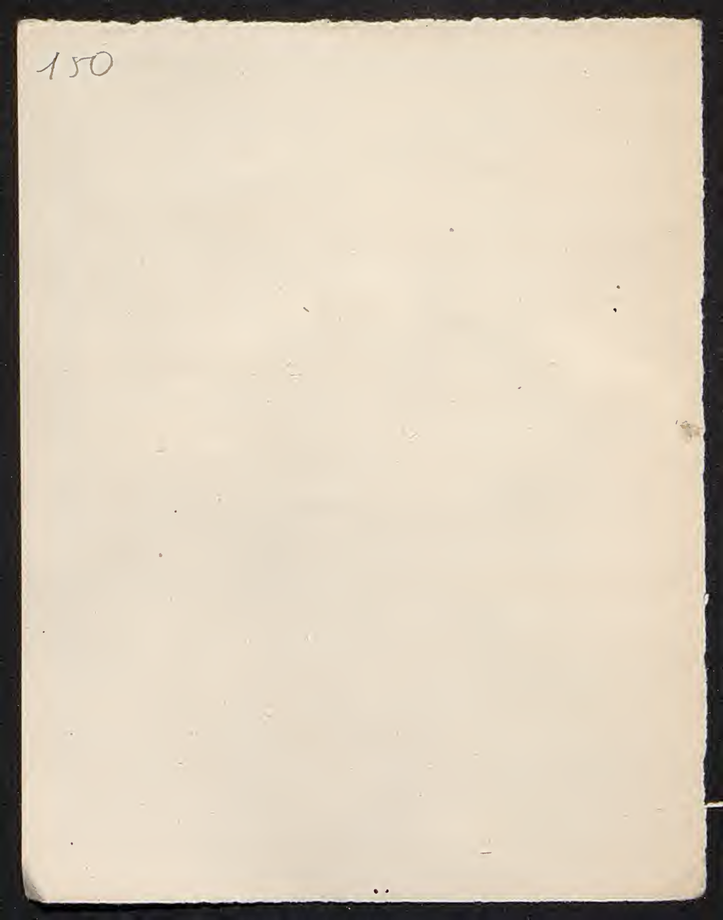
Grimm. D. Gr. I (2e ed. 1822)

~~p.~~ vor. VIII

Das einladende studium mittelhoch deutscher poesie führte mich zuerst auf grammatische untersuchungen.

~~p. VI~~




150

157

Grimm D. Gr. I (1822) vi

allgemein-logischen begriffen bin ich in der grammatik feind; sie führen scheinbare strenge und geschlossenheit der bestimmungen mit sich, hemmen aber die beobachtung, welche ich als die seele der sprachforschung betrachte. wer nichts auf wahrnehmungen hält, die mit ihrer thatsächlichen gewissheit anfangs aller theorie spotten, wird dem unergründlichen sprachgeiste nie näher treten.

153

Turgot, étymologie (dans l'encyclopédie 2ème partie, 70) lorsque de cette langue primitive plusieurs se sont formées à la fois dans différents pays, l'étude de ces différentes langues, de leurs dialectes, des variations qu'elles ont éprouvées, la comparaison de la manière différente dont elles ont altéré les mêmes inflexions ou les mêmes sons de la langue mère, en se les rendant propres; celle des dérivations opposées, si l'on ainsi parler, suivant lesquelles elles ont détourné le sens des mêmes expressions; la suite de cette comparaison dans tout le cours de leurs progrès et dans leurs différentes époques serviront beaucoup à donner des vues [certa] pour les origines de chacune d'elles. ainsi l'Italien et le gascon qui viennent du Latin comme le Français présentent souvent le mot intermédiaire entre un mot français et un mot Latin dont le passage eût paru trop brusque et trop peu vraisemblable si on eût voulu tirer immédiatement l'un de l'autre.

(II, 17) ne cherchons donc point à ramener à une loi fixe des variations (celles des sons articulés) multipliées à l'infini dont les causes nous échappent : étudions

1756 [struck out] (Encyclopédie de Diderot et d'Alembert)



en étudiant la succession comme on étudie les faits historiques. Leur variété comme fixée à certaines langues ramenée à certaines dates suivant l'ordre des lieux et des temps deviendra une suite de pièges tendus à des suppositions trop vagues et fondées sur la simple possibilité d'un changement quelconque. on comparera ces suppositions au lieu et au temps, et l'on n'écoutera point celui qui pour justifier dans une étymologie italienne un changement de l'L des Latins précédé d'une consonne, en i, allégueroit l'exemple des Portugais et l'affinité de ces deux sons.

On trouveroit des moyens d'éviter les deux défauts ordinaires aux définitions, dans l'étude historique de la génération des termes et de leurs révolutions. Il faudroit observer la manière dont les hommes ont successivement augmenté, resserré, modifié, changé totalement le sens propre de la racine primitive, autant qu'il est possible d'y remonter. Il faudroit ensuite en faire autant pour les nouvelles

mit apliques nilies seront sur les pre-
mières sans aucun rapport au mo primitifs

On appelle grammaire ou linguistique la science du langage.

Son but comme celui de toute science est de connaître les lois et les causes des faits qu'elle étudie. La ~~grammaire~~ linguistique ~~envisage~~ étudie le langage indépendamment de l'emploi que les individus en font ou en ont fait ou en peuvent faire comme le chimiste étudie les combinaisons des corps indépendamment du parti que l'industrie en peut tirer.

Le linguiste étudie les éléments de tout langage : les sons articulés, la signification des idées par des combinaisons de sons articulés, la structure grammaticale ou la manière dont les modifications des idées sont exprimées soit dans la totalité des langues qu'il lui ~~est~~ est donné de connaître soit dans celles qui font partie d'une même famille ou d'un même rameau, soit enfin dans une langue en particulier. Comme le linguiste étudie les faits scientifiquement il est en vue ~~dans le but~~ d'en connaître la raison, les causes, et comme



les faits que lui offre le langage ont toujours leur raison dans un état antérieur à celui où il peut les observer; il ne peut étudier une langue en particulier sans la suivre dans le cours de ses transformations, sans remonter à son origine, et si cette langue fait partie d'un rameau, sans la comparer aux autres langues du même rameau; on ne peut connaître scientifiquement les langues qui font partie du même rameau sans les comparer aux autres rameaux de la même famille, puisque tous ces rameaux sortent d'une souche commune, et que la raison des faits grammaticaux doit toujours être cherchée dans l'état antérieur à celui où on peut les observer. Enfin on ne peut étudier une famille de langues sans la comparer aux autres familles de langues ou aux autres langues radicalement diverses; car une portion des faits qu'offre une langue ont leur raison dans l'organisation physique et intellectuelle de l'homme, organisation dont l'unité subsiste sous les diversités radicales qui séparent les langues. ainsi l'étude

d'une langue rapport ~~à~~ celle des autres langues du même rameau, de la même famille et même de celles qui sont séparées par des diversités radicales. Et vice versa.

grand mère
grand mère lettres voyons
que vous semble mes vœux de l'état où nous sommes? — habitat Thomae.

Quoique ~~toute~~ grammaire scientifique ne puisse procéder qu'historiquement et par comparaison, on appelle proprement grammaire historique la science qui a pour objet de suivre une langue ou plusieurs langues dans le cours de leurs transformations, et grammaire comparée la science qui a pour objet d'étudier les langues d'un même rameau ou d'une même famille pour les rapporter à leur origine commune. Comme les caractères de l'origine d'une langue y sont d'autant plus visibles que cette langue est étudiée à un état plus ancien c'est à dire plus voisin de l'origine, la grammaire comparée des langues d'une même famille néglige toutes les langues dérivées de celles qu'on peut connaître, et ne ~~tient compte~~ autant que possible ne tient compte que de l'état le plus ancien de chaque langue, ou de chaque rameau. La grammaire comparée des langues Indo-Européennes ne compare que le sanscrit, le Zend, le grec, le latin, ~~le Celtique dans~~ l'ancien Irlandais, le Lithuanien, l'ancien Bulgare ou slavon ecclésiastique, le Gothique et son

160

Défaut l'armée allemande, et l'armée

Irlandais.

Tibère Hemsterhuys né
à Groningue 1685 — + 1766
professeur de Grec à Leyde —
onomasticon de Pollux 1706 —
Luciani colloquia et Timon 1708
— Aristophanis Plutus 1744 —
Luciani opera 1743 (1er vol.)



162

L. C. Valckenaerii observationes academicae quibus via munitur ad origines graecas investigandas lexicorumque defectus resarciendos et Jo. Dan. a Lennep praelectiones academicae de analogia linguae graecae sive rationum analogicarum linguae graecae expositio. ed. Everardus Scheidius. Trajecti ad Rhenum, 1790. 8°.

Lennep né à Leuwarden 1724 + 1771

Lennep. p. 54 Il n'y a qu'un futur ψαλῶ et pour ψαλλω.

p. 71 verbis praeteritum porte a futuro quoque oriuntur avoir la preuve qui primi ... cantur. p. 72 ἔσπαρκα et pour ἔσπαρσα de σπείρω.

74-76 l'aoriste second ne vient pas du futur second. C'est l'imparfait d'une présente semblable en diminutif, ἔλαβον, λάβω, ἔτεμον, τέμω

164

p. 112 qui consideraverit attentius horum verborum in μι flexionem ... facile in eam opinionem veniet in his verbis non tam ω in μι mutari quam terminationem hanc μι (aliunde adjectum) verbis non tam in ω desinentibus adjungi quam simpliciter cadentibus in quinque vocales naturales ο, α, ε, ι, υ. ... p. 113 dubitari non potest quin hae verborum formae in μι reliquis pro ω inflexis antiquiores sint.

p. 97 L'aoriste passif est un imparfait de verbe en μι.

On peut étudier le langage au point de vue de l'emploi qui en a été fait ou qu'on en peut faire. À ce point de vue on n'étudie qu'une langue prise à part et à une époque déterminée de son histoire, généralement dans la période littéraire la plus brillante, ou dans le temps où l'on vit.

Le philologue se propose d'interpréter les ~~le~~ monuments écrits d'une langue ~~et dans~~ lorsqu'ils sont altérés de leur rendre leur intégrité primitive. Il n'a pas besoin de connaître avec précision ni dans le dernier détail les raisons des faits du langage. Il faut qu'il soit familier avec l'emploi que les auteurs qu'il étudie ont fait de ~~une~~ la langue où ils ont écrit. On peut être très grand philologue et mauvais linguiste, et réciproquement. ~~Le philologue est une application de la linguistique~~

Le philologue est au linguiste ce que l'horticulteur ~~le jardinier~~ est au botaniste.

On peut étudier une langue ~~dans~~ en vue de la parler et de l'écrire. C'est un talent qui se rapporte à la grammaire comme l'adresse de l'ouvrier à la physiologie ou à la mécanique rationnelle.



La méthode pour enseigner une langue diffère ~~suivant ce~~ la langue qu'on enseigne ~~de ceux qui l'on instruit~~ essentiellement de la méthode scientifique.

Celui qui enseigne une langue se propose un but tout pratique : mettre celui qu'il instruit en état de bien comprendre, de bien parler et de bien écrire cette langue. — on ne peut la prendre qu'à une époque déterminée, à celle de sa littérature classique si c'est une langue morte, dans le temps présent si c'est une langue vivante.

Or on n'apprend à comprendre, à parler ou à écrire une langue que comme les enfants apprennent à parler, par imitation et par habitude. Il faut graver dans la mémoire tout ce qui constitue l'usage de la langue que l'on enseigne, et le faire pratiquer par des exercices de conversation ou de traduction.

À ce point de vue les lois générales établies par la grammaire deviennent des règles propres à guider dans la pratique.

Comme l'enseignement doit procéder du connu à l'inconnu, sa méthode est souvent inverse de l'ordre scientifique. Il faut ~~[illegible]~~ apprendre le latin en prenant son point de départ dans le Français, enseigner l'orthographe des mots grecs d'origine à des gens qui ne savent pas le Grec, des mots d'origine latine à ceux qui ne savent pas le Latin. — Hippolyte, hypoténuse. — empire et an



Statistique

Il ne s'agit pas de ce
que je dis mais de ce que
dira l'eglise à laquelle je
ne prétends pas répondre
comme un adversaire, mais
l'écouter comme un disciple
Bossuet. hist. des var. I,23
(versailles ~~XIX~~, 55)
étoient là les forts de l'égli-
se, dont nulle tentation ne
pourroit ébranler la foi ni les
arracher de l'unité I,5 (p.35-36)

Statistique

Salluste n'emploie pas substantivement un seul participe masculin (60), ni ~~et ipse~~ , ni aliquis avec ne, ou avec nisi (p. 78)

Dräger historische Syntax der lateinischen Sprache I (1872 I, 56)

ni Salluste ni César n'emploient et ipse, ni in quit dans le sens de dira-t-on (83).

obambulare n'est construit transitivement que dans 6 Caute et dans Ovide; on ne rencontre que deux fois dans César la construction pro certo, pro explorato (355);

Dräger I, 2 (1875, II, 185

usus adverbe n'est ni dans Cicéron ni dans César (263)

avant Salluste (fragm. 4, 21), on ne trouve que dans Plaute un exemple de la construction de l'accusatif d'un nom de fleuve sans préposition propius quantesiam amnem Lartanium (365).

Cicéron n'a qu'une
fois (Verr. 3, 31) la construction
cui Syragro nomen est

on ne trouve plus
dans Cicéron le datif *nobis*
et expositum pour *a nobis*

César n'a qu'une fois
(B.C. 3, 10) la construction
de l'adjectif neutre in occulto ac
incondilis tempori (417), la constr. fugiens laboris (B.C. 1, 69)

on ne trouve pas avant
Catulle les génitifs de pien
amis, *piti* ; une seule fois dans
Cicéron (de fin. 2, 8, 84) [illegible]
avec un génitif de [illegible]
qui a [illegible]

Caron n'est pas construit
avec le génitif avant Virgile,
Horace, Tite Live.

humi ne se rencontre pas
avant Cicéron Catil. 1, 10.

Tite Live (VI) emploie au
style indirect après un temps
passé l'imparfait et le pq.parf.
du subj. 160 fois, le présent et le parf. 83 f.

9. Circa construit indiv.
7 fois avec l'accusatif
1 fois avec l'ablatif

Principes de discussion des questions de syntaxe

Madvig adversaria I, 160

cum quaeritur de forma aliqua singulari et dubia, eius quaestionis initium ducendum est a certa et perspicua communi et legitimi et certi usus cognitione et definitione et ad eam stabiliendam adhibenda quae proxime cum eo cohaerent. nam sic demum intelligetur, quantum declinet ille de quo dubitatur, usus, cum quam habuerit rationem et quam opportunitatem, utrum facile an difficulter nec in praecipiti alter ad eum devenire potuerit.



non solum quam di[f]ficilis p. 164
sit ad credendum sit, ratio
habenda, sed multo maxime,
quam saepe, si certo aliquo
modo loqui licuisset, sic lo-
quendi occasio fuerit et quanta
sit contrariorum eiusdem formae
exemplorum copia. Nam inter
dum decem aut etiam quinqua
exempla multa sunt in [con]
ma loquendi non mirabili
ne permagno numero exem-
plorum contrariorum, quod
omnino utriusque formae
usurpandae rara fuit occasio.

non satis est in testimoniis p. 165
quae in re dubia proferuntur
codicum scripturam non variare
sed videndum est etiam e
cuiusmodi codicibus proferantur.

e[llipse] épistolaire
dans une lettre d'un
correspondant de Cicéron
(ad fam. 4, 12, 2) : a
Marcello ad me missum esse
qui rogaret uti medicos
(ei mitterem. Itaque medicos)
coegi.

Sit propria quaedam esto p. 167

praeter aliam fidem testimoniorum per se firmitas infirmitasve, quae spectatur primum ipsa verborum forma mutationi et in aliam formam translationi opportuna aut non opportuna; deinde accedit apud poetas ex formis non ejusdem mensurae versus lex alteram recipiens, alteram excludens

vera est vera es
τέθναθι, τέθναθι

fano scias ou meas? on trouve souvent fano laudabitis et emblatles



177

Lavoisier mémoire sur la nécessité de réformer et de perfectionner la nomenclature de la chimie

VIII Discours préliminaire du traité élémentaire de chimie XXVIII mise

Pour celui qui commence à se livrer à l'étude des sciences physiques, les idées ne doivent être qu'une conséquence immédiate d'une expérience ou d'une observation

IX L'imagination qui tend à nous porter continuellement au delà du vrai, la confiance en nous mêmes qui touche de si près à l'amour propre, nous sollicitent à tirer des conséquences qui ne dérivent pas immédiatement des faits: Il n'est donc pas étonnant que dans des temps très voisins du berceau de la chimie, on ait supposé au lieu de conclure; que les suppo-

dans les sciences physiques en général

suivante



178

Wtions transmises d'âge en âge se sont transformées en préjugés ; et que ces préjugés aient été adoptés et regardés comme les vérités fondamentales, même par de très bons esprits.

soient devenues et plus en plus imposantes par le poids des autorités qu'elles ont acquises

Lavoisier etc.
X

Le seul moyen de prévenir
ces écarts consiste à supprimer,
ou au moins à simplifier, au-
tant qu'il est possible, le
raisonnement qui est de nous,
et qui peut seul nous égarer,
à le mettre continuellement
à l'épreuve de l'expérience;
à ne conserver que les faits
qui sont des vérités données
par la nature, et qui ne
peuvent nous tromper; à ne
chercher la vérité que dans
l'enchaînement des expériences
et des observations [mais surtout
dans l'ordre dans lequel elles
sont présentées,] de la même
manière que les mathé-
maticiens parviennent à la
solution d'un problème

des données de la nature

par le seul arrangement des données, et en réduisant le raisonnement à des opérations si simples, à des jugements si courts, qu'il ne perdent jamais de vue l'évidence qui leur sert de guide.

Cette loi rigoureuse ~~dont~~ dont je n'ai pas dû m'écarter de ne XIII rien conclure au delà de ce que les expériences présentent et de ne jamais suppléer au silence des faits, ne m'a pas permis de ~~suppléer~~ comprendre dans cet ouvrage la partie de la plus susceptible, peut-être, de devenir un jour une science exacte : c'est celle qui traite les affinités chimiques.

on a appris

1° que les sons articulés étaient ajoutés, retranchés, transposés, changés dans les conditions fixes et déterminées;

2° à analyser les formes des mots, c'est à dire ~~la nature~~ les éléments dont ils se composent considérés dans leur rapport avec la signification; à distinguer le radical de la désinence, et la racine du suffixe; à distinguer les mots simples des mots composés.

3° à rapprocher les mots qui sont unis par une véritable communauté d'origine.


ECOLE NORMALE SUPERIEURE

124

même fragment, la leçon μὴ γὰρ κακῶς. On pourrait entendre φόβος γὰρ μὴ κακῶς... qui en doute? Malheureusement ce sens est juste le contraire de ce que le personnage qui parle doit dire ici.

Henri WEIL.

---

36. — **De Saturnio Latinorum versu** scripsit Ludovicus HAVET. Inest reliquiarum quotquot supersunt sylloge. Parisiis, Vieweg. 1880, in-8°. VIII et 517 p.

Ce travail est divisé en deux parties. Dans la première, M. Havet traite de la prosodie et de la métrique du vers saturnien, en citant tous les vers saturniens auxquels s'applique chaque considération de prosodie et de métrique. La seconde partie se subdivise en deux livres. Dans le premier, il donne tous les vers saturniens et les fragments de vers comme ils se trouvent dans les monuments et comme ils sont cités par les auteurs qui nous les ont transmis, en suivant l'ordre chronologique de ces auteurs; dans le second livre, il reproduit les vers saturniens dans l'ordre des temps où ils ont été composés et suivant le texte constitué dans le premier livre. Ce plan a entraîné beaucoup de répétitions, et a l'inconvénient grave de séparer le texte des vers cités soit dans la première partie, soit dans la seconde partie (second livre), d'avec les données qui ont servi à les constituer. Des index dressés avec beaucoup de soin terminent le volume.

M. H., avec la loyauté qui marque partout son travail, réduit à quarante (p. 21) le nombre des vers saturniens dont on connaît le commencement et la fin; le reste (plus de deux cents vers) ne peut être constitué qu'à l'aide du sens et d'une métrique toute conjecturale.

C'est d'abord une question que celle de savoir si la manière dont les Grecs scandaient leurs vers est applicable au vers saturnien. M. H. considère le vers saturnien

da||bunt ma | lum Me | telli Nævi | o po | etæ

comme formé de six mesures ou pieds trochaïques [1] précédés d'une mesure d'un seul temps faible [2], ou *anacruse* (dans l'exemple cité, *da)*, avec césure après le troisième pied ou le temps fort du troisième pied. L'anacruse peut être formée d'une longue, d'une brève, ou de deux brèves. Tous les temps forts peuvent être formés d'une longue ou de deux brèves. Les temps faibles des pieds pénultièmes et antépénultièmes de chaque hémistiche peuvent être formés d'une brève, d'une longue ou de deux brèves. Le dernier temps faible du second hémistiche et le dernier temps faible du premier peuvent être formés d'une brève ou d'une

---

1. M. H. a oublié d'indiquer le rythme du vers (p. 7) : « Saturnius constat ex sex pedibus cum anacrusi ».

2. Dans le trochée, le temps fort (θέσις, arsis chez la plupart des modernes) est la première syllabe, la longue, le temps faible est la seconde, la brève.



186

longue. Le temps faible de l'avant-dernier pied de chaque hémistiche peut être supprimé et est alors remplacé par l'allongement du temps fort. Le rythme est trochaïque, mais chaque hémistiche ayant trois temps forts, le vers saturnien n'est pas trimètre, mais hexamètre. Toutes ces considérations sont tirées de la métrique grecque, mais elles sont associées, pour mesurer le vers saturnien, dans des combinaisons absolument inconnues des Grecs. L'*anacruse* (en supposant qu'il faille l'admettre dans la métrique grecque) est-elle applicable au vers saturnien ? Le remplacement du temps faible par l'allongement du temps fort, que l'on admet (par hypothèse) dans les vers lyriques des Grecs, se rencontrait-il dans le vers saturnien, qui semble avoir un autre caractère ? Un vers trochaïque peut-il être hexamètre ? Enfin, le premier hémistiche est-il trochaïque ? Quarante vers suffisent-ils pour résoudre toutes ces difficultés ? Enfin, le vers ainsi scandé à la façon des Grecs n'est-il pas trop régulier ? Que faut-il penser des vers d'Horace (Ep. II, 1, 158) : « *Horridus* ille Defluxit numerus Saturnius, et *grave virus* Munditiæ pepulere ? » Ceux qui s'occupent surtout de l'ancienne poésie latine contestent, il est vrai, les jugements d'Horace, beaucoup trop hardiment, à mon avis. Ces anciens poètes étaient très lus. Horace lui-même avait été forcé d'apprendre par cœur Livius Andronicus dans son enfance. Les partisans de l'ancienne poésie étaient nombreux et s'opposaient à la poésie nouvelle, à Horace lui-même, à Virgile. Horace devait donc parfaitement connaître ce qui faisait l'admiration de ses adversaires. Il ne pouvait être, à cet égard, dans l'ignorance où était Boileau avec tout son siècle sur l'ancienne poésie française :

La rime au bout des mots assemblés sans mesure
Tenait lieu d'ornement, de nombre et de césure.

M. H. a tenu si peu de compte du jugement d'Horace qu'il a oublié de le mentionner dans les *Testimonia* (p. 386).

M. H. a pris pour fondement de la prosodie suivant laquelle on doit scander le vers saturnien, l'observation suivante faite par C. F. W. Müller dans son ouvrage sur la prosodie de Plaute [1] : « Un iambe, dans Plaute, compte pour deux brèves ou pour une longue quand il forme un mot, *senex,* ou le commencement d'un mot, *enimvero,* ou quand la première syllabe est un mot monosyllabique par lui-même ou par élision, *quid est, ego ab te*, *domi adsitis* ». M. H. érige cette observation en loi (p. 31) : « Principialis brevis insequentem, ut poetæ libet, aut breviat aut longam relinquit ». Et il cherche à en rendre raison (p. 28) : « Primæ verborum syllabæ cum validiores insequentibus essent, in efferendis vocibus aliqua difficultas erat, ubicumque brevem principialem, ideo validiorem, longa sequebatur non principialis, ideo debilior. Nam plerumque in sermone major vis syllabarum cum longiore tempore con-

1. *Plautinische prosodie*, 1869, p. 85.

jungitur. Qua re factum est ut persæpe propter brevem priorem longa posterior corriperetur, si natura longa, ipsa correpta vocali, sin positione, vi consonantium neglecta ». La difficulté que M. H. trouve dans la prononciation d'une brève initiale suivie d'une longue est une pure hypothèse qui aurait eu besoin d'être justifiée par des analogies. Ensuite comment cette difficulté, en supposant qu'elle ait existé (une prononciation dont on a l'habitude est-elle difficile?), aurait-elle pour effet d'abréger la syllabe suivante? Il fallait l'expliquer. Enfin, comment cet effet pouvait-il se produire également dans des conditions aussi différentes que celles de la longueur par nature et de la longueur par position?

Pour établir l'ancienne quantité des finales (p. 47 et suiv.), M. H. a recours à la comparaison du grec et du sanscrit. On voit qu'il est très familier avec les méthodes dont on se sert dans ces rapprochements. Mais cette familiarité ne lui a-t-elle pas inspiré trop de confiance dans l'emploi de procédés qui laissent peut-être à désirer en rigueur? L'histoire ancienne du grec et du latin est absolument inconnue. On est réduit à remplacer les faits par des hypothèses. Ainsi M. H., après avoir posé en principe (p. 47) que la quantité des finales qui est la même en sanscrit, en grec et dans le latin du temps d'Auguste était aussi la même dans le latin des temps anciens, se fait à lui-même l'objection qui se tire de *patres* répondant au grec πατέρες (p. 48). Il y répond en *supposant* le mélange de deux déclinaisons, comme si les Grecs avaient dit πατέρεις par analogie avec πόλεις. C'est possible; mais il faudrait quelque chose de plus pour rendre la chose probable. Ailleurs (p. 49, n. 1), il admet comme un fait que les désinences de l'infinitif sont primitivement des désinences de datif et de vocatif. Or, c'est une pure hypothèse qui ne s'appuie que sur le consentement à peu près unanime des linguistes. Il faudrait la concilier avec la syntaxe de l'infinitif, qui, comme substantif, se construit comme un neutre au nominatif et à l'accusatif et qui a un caractère verbal bien fortement marqué, puisqu'il peut se construire avec un sujet. Si l'on admet que l'infinitif était primitivement un datif ou un vocatif, il faut *supposer* que tout souvenir de la valeur primitive du cas a été aboli, et même qu'il a complètement perdu le caractère de substantif pour prendre celui de verbe. Ailleurs (p. 48), M. H. *suppose* que la distinction de l'actif et du passif ne peut être ancienne et n'hésite pas à rapprocher le latin *dari* du grec ποιῆσαι.

D'ailleurs le degré de parenté qui unit entre eux le grec, le latin et le sanscrit nous est complètement inconnu; et, en comparant ces langues, nous ne sommes pas sûrs de rapprocher des faits de même espèce. Ainsi M. H. pense (p. 48) que le latin *fari, amari,* le grec ποιῆσαι et le sanscrit *jise* (vincere) se répondent. N'est-ce pas comparer des faits bien éloignés, et qui sont peut-être absolument indépendants les uns des autres?

Dans la partie que M. H. intitule *Testimonia*, il rassemble tous les témoignages relatifs au vers saturnien, inscriptions et citations d'auteurs. Il a traité cette partie, la plus importante de son travail, puis-



qu'elle est la base de toute recherche relative à ce sujet, avec beaucoup de soin, de méthode et de critique. Il est remonté à la source, et il a cherché à vérifier, autant qu'il l'a pu, les textes sur les documents originaux. L'impression générale qu'on retire des recherches si consciencieuses de M. H., c'est que le texte de la plupart des vers saturniens qui nous sont parvenus est assez incertain et nous a été transmis par des monuments plus ou moins mutilés ou altérés. Tite-Live dit même qu'il ne rapporte qu'*à peu près* ce qu'on a essayé de mettre en vers saturniens. Il dit (6, 29) en parlant de l'inscription de T. Quinctius : « His ferme incisa litteris fuit (tabula) » et à propos des *Carmina marciana* (25, 12) : « Priore carmine Cannensis prædicta clades in hæc *fere* verba erat. »

M. Havet n'a pas eu seulement pour but d'établir une théorie nouvelle du vers saturnien; il a voulu mettre le lecteur en état de se former par lui-même une opinion sur les questions controversées. Sur le premier point, il n'a pu donner que des conjectures plus ou moins plausibles, mais que ceux qui s'occuperont de la question devront discuter. Sur le second point, il a complètement réussi. Il ne reste qu'à souhaiter qu'il applique les qualités héréditaires d'un esprit des plus distingués à des choses importantes qu'on puisse savoir, s'il en trouve.

Ch. Thurot.

---

37. — **L'Église et l'État au Concile du Vatican** par Emile Ollivier, de l'Académie française. Paris, Garnier. 1879, 2 vol. in-12 de iv-536 et 585 pages. — Prix : 7 francs.

Ce livre, résultat d'investigations profondes et sincères, est plus important que le titre ne le laisse tout d'abord supposer. C'est, à vrai dire, une étude générale sur l'histoire de l'Eglise de France au xixe siècle, en même temps que l'exposé d'une théorie des relations de l'Eglise et de l'Etat.

M. E. Ollivier est entré sérieusement dans son sujet : il s'est dépouillé autant que possible des habitudes intellectuelles et des procédés de style qu'engendre la fréquentation du barreau et des assemblées parlementaires ; en revanche je retrouve ici ce souffle, cette couleur qui donnent tant de charme et tant d'attrait aux œuvres des rares orateurs devenus historiens. Si M. E. O. n'a perdu aucune de ces qualités sympathiques et brillantes, il a montré qu'il en possédait d'autres plus solides : il s'est enquis des faits avec diligence, les a empruntés aux bonnes sources et les a appréciés avec un rare bon sens.

M. E. O. a conçu une théorie des relations de l'Eglise et de l'Etat ; il y en a de plus défectueuses assurément, mais ce n'est peut-être pas par ce côté que le livre intéressera particulièrement les lecteurs de la *Revue*. Ils constateront toutefois avec curiosité le rôle que joue encore l'*absolu*

REVUE CRITIQUE
D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE

N° 49 — **4 Décembre** — **1875**

230. — **Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik.** Herausgegeben von G. Curtius. VI, 1. Leipzig, Hirzel. 1873. In-8°, 276 p. — Prix : 8 fr.

Ce premier cahier du VI[e] volume des études de grammaire grecque et latine faites et publiées sous la direction de M. G. Curtius comprend les travaux développés de M. Forssmann sur l'emploi des temps de l'infinitif dans Thucydide, de M. Fritsch sur l'*Hyphaeresis* des voyelles en grec (βοηθός pour βοηθόος), de M. Mangold sur la *Diectasis* homérique (ὑπνώοντας, ὁρόωντα) considérée principalement dans les verbes en αω, des observations de M. Jolly sur la forme la plus simple de la subordination dans les langues indo-germaniques, de M. G. Meyer sur la composition des noms en grec, quelques étymologies de M. Windisch, et quatre courtes remarques de M. Curtius.

Je ne dissimulerai pas que les résultats obtenus par MM. Fritsch et Mangold ne me paraissent que possibles, et que la méthode qu'ils ont suivie et qui est aujourd'hui communément appliquée au grec et au latin est sans rigueur. Les recherches ainsi dirigées me font l'impression que Montesquieu a si bien exprimée en parlant de l'établissement de la monarchie française par l'abbé Dubos (*Esprit des lois*, XXX, 23) : « Plus on y manque de preuves, plus on y multiplie les » probabilités..... une infinité de conjectures sont mises en principe et on en » tire comme conséquences d'autres conjectures. Le lecteur oublie qu'il a douté » pour commencer à croire. » Par exemple voici comment M. Curtius, en partie suivi par M. Mangold, a rendu compte de la diectasis homérique : Les verbes contractes grecs ont la même origine que les verbes sanscrits en *ajâmi*, et le radical était primitivement suivi d'un *jod*, *première hypothèse* déjà proposée par Bopp; la chute du *jod*[1] allonge tantôt la voyelle précédente, *seconde hypothèse*, tantôt la voyelle suivante, *troisième hypothèse*, à laquelle M. Curtius a ensuite renoncé[2], préférant admettre une transposition de quantité comme dans Ἀτρεΐδεω, Ἀτρεΐδαο, ce qui n'est qu'une autre hypothèse. M. Mangold n'en est pas

1. Curtius, *Erlaüterungen zu meiner griechischen Schulgrammatik*. 1870. P. 100. Cf. Mangold, p. 160.
2. *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik*, III, 398.



satisfait; il avoue qu'on n'a pas réussi à expliquer l'origine de formes comme ὁρόωντα; au lieu de renoncer à une explication, ce qui est évidemment le plus sage, il préfère imaginer, lui aussi, une hypothèse : c'est qu'en un temps relativement moderne, lorsque les formes contractes étaient seules usitées, les formes ὁρόωντα, etc., ont été introduites par des rhapsodes qui ne se rendaient plus compte des anciennes formes et qui les croyaient nées des formes contractes. Ainsi il supprime le fait qu'il s'agit d'expliquer. De même M. Fritsch suppose que dans θεουδής, ου, qu'il ne peut expliquer, « errori tantum librariorum et critico- » rum antiquorum deberi (92). » On ne sort donc pas des conjectures; et par une conséquence fort naturelle, pour établir une conjecture, on tire un argument de l'impossibilité, assurément fort relative, d'en proposer une autre qui soit plus probable, comme le fait M. Mangold pour l'hypothèse de Bopp qui rattache les verbes contractes grecs aux verbes sanscrits en *ajâmi* (157) : « Jam vero, ut » concedamus Boppi hypothesin non esse satis probatam, tum demum ea nobis » missa facienda erat, si aliam Savelsbergius (*qui rattache ces verbes à des verbes » en avâmi*) protulisset, quae melius rationibus fulta esset. »

Les règles elles-mêmes de phonétique sur lesquelles on s'appuie dans ces recherches sont fort incertaines. Elles laissent en dehors beaucoup d'exceptions, et comme ces règles reposent sur des hypothèses, une hypothèse qui laisse en dehors une grande partie des faits qu'elle doit unir manque son but. La loi de l'allongement d'une voyelle par compensation de la chute d'une consonne ne peut passer pour une loi, quand on est obligé de reconnaître que le F est syncopé tantôt avec compensation tantôt sans compensation (94, cf. 98), que la syncope du *jod* qui allonge par compensation la voyelle dans les verbes en αω et en οω ne l'allonge pas dans les verbes en εω. M. Curtius lui-même, qui pose en règle dans une grammaire élémentaire (§ 42) que dans l'allongement par compensation, α bref devient α long, πᾶς de πα-ντς, qu'ε devient ει, εἰμί de ἐσ-μι, que ο devient ου, διδούς de διδοντς, laisse en dehors bien des exceptions et est forcé de reconnaître que ε devient η dans ποιμήν de ποιμενς, que ο devient ω dans ἡγεμών de ἡγεμονς, dans λύων pour λυοντς (ce qui a encore une autre exception dans ὀδούς) et que α devient η dans ἔφηνα pour ἐφανσα. Il faut imaginer d'autres hypothèses pour rendre raison de ces allongements; et on est conduit ainsi à oublier que l'hypothèse, qui peut servir à lier les faits, ne doit pas les remplacer. Malheureusement les faits manquent pour l'étude de la formation de la langue grecque. Le grammairien qui s'en occupe n'est pas dans une situation aussi favorable que le romaniste. Quand le romaniste observe qu'au XVIe et encore au XVIIe siècle on disait très-souvent *dine* pour *digne, cyne* pour *cygne, assine* pour *assigne* (nous disons encore *sinet*), jamais *vigne, ligne,* il remonte comme l'a fait M. G. Paris (*Revue critique,* 1874, II, p. 159), au latin, et il constate que le *g* de *dine*, etc. est étymologique et que celui de *ligne, vigne* est orthographique et ne sert qu'à la représentation de l'*n* mouillée (*vinea, linea*). Nous n'avons pas cette ressource pour le grec et le latin; nous ne pouvons atteindre cette évidence.

Tout en constatant que les problèmes qu'offre la formation des langues anciennes

sont de l'espèce de ceux que les mathématiciens appellent indéterminés et ont beaucoup plus d'inconnues que d'équations, il faut reconnaître qu'un grand nombre d'explications qu'on donnait autrefois des formes des mots sont devenues inadmissibles. Ainsi M. Fritsch a raison de ne pas accorder à Lobeck (*Pathologiae graecae elementa* I, 259) que δρομέσι, τοκέσι, Σιφαέσι viennent des nominatifs δρομέες, etc. avec syncope de l'ε, ni à Krüger que les datifs ἔπεσσι, ἀεικέσσι, etc., soient pour ἐπέεσσι, etc., par syncope de l'ε. Malheureusement nous sommes plus sûrs de ce qui est faux que de ce qui est vrai; et pour combler les lacunes de notre savoir, nous sommes induits insensiblement à confondre le possible avec le probable et le probable avec le certain.

Le travail de M. Jolly a pour objet d'établir que des propositions subordonnées construites comme « naturam expellas furca, tamen usque recurret » « ducas » volo hodie uxorem » « the man I saw » « ils n'ont espée, ne soit bien aceré » ne doivent pas être expliquées par l'ellipse d'une conjonction ou d'un pronom relatif, mais sont le reste d'une période primitive du langage, où la subordination n'était pas encore marquée. J'accorderais à M. Jolly la partie négative de sa thèse, mais je ne puis être de son avis sur la partie affirmative. L'ellipse doit être rejetée, mais pour d'autres raisons. En général on ne doit pas admettre facilement l'ellipse des mots qui signifient des rapports. On sous-entend souvent le verbe, « ici, Médor, » le substantif « ferina vesci; » mais on ne sous-entend pas la conjonction dans « le fer, le bandeau, la flamme est toute prête, » ni le pronom démonstratif dans « qui m'aime me suive, » ni la préposition dans « j'habite rue de Vaugirard. » L'usage autorise tantôt à exprimer le rapport qui unit les termes tantôt à le laisser entendre. Mais on ne peut pas dire que pendant un certain temps on aurait dit « j'habite rue de Vaugirard » et plus tard « j'habite » dans la rue de Vaugirard. » En syntaxe où les constructions les plus importantes se montrent simultanément, comme Diez l'a fait remarquer dans les langues romanes, la chronologie est à peu près impossible à établir rigoureusement. Il est évident que φιλέων est antérieur à φιλῶν; mais non-seulement il n'est pas évident, mais il n'est pas même probable (M. Jolly soupçonne lui-même (p. 221) que son assertion paraîtra *hasardée* « gewagt ») qu'on ait commencé par laisser entendre la subordination des propositions sans l'exprimer, qu'ensuite au bout d'un certain temps on ait senti le besoin de l'exprimer par des pronoms et des particules pronominales placées dans la proposition subordonnée, et qu'enfin, encore après un certain intervalle, on ait senti le besoin de marquer la subordination dans les deux propositions (*tantum ..... quantum*). M. Jolly place en dernier cette troisième manière d'exprimer la subordination, parce qu'elle serait la plus compliquée, « die complicirteste, » et il place en premier lieu la construction où on laisse entendre la subordination, parce qu'elle porterait le caractère d'une période très-antérieure du langage où l'on n'avait pas encore une perception très-nette de la distinction entre les idées plus importantes et celles qui le sont moins, entre les propositions principales et les propositions dépendantes[1].

---

1. P. 222 : « Endlich entspricht die erste, einfachste Uebergangsform am meisten dem



Je vois plusieurs objections à ces hypothèses. D'abord ce qui paraît simple ou compliqué à des esprits qui procèdent par voie de réflexion, d'abstraction et d'analyse, n'est pas également simple ou compliqué pour le peuple qui parle par instinct ou plutôt par une habitude devenue instinctive; et on sait que le propre de l'instinct est d'exécuter avec sûreté des opérations qui semblent très-compliquées à la réflexion, que tout langage est plus ou moins compliqué et peut être d'autant plus compliqué qu'on le prend à une période plus ancienne de son histoire. En second lieu ce procédé *si simple* et si primitif de subordination se rencontre dans des langues de formation très-récente, dans les langues romanes, « ils n'ont espée, ne soit bien aceré » « or n'a baron, ne li envoit son fil. » M. Jolly dit bien d'une manière générale que la forme la plus simple de la subordination qui est rare chez les écrivains latins reparaît dans les langues romanes qui dérivent de la langue populaire. Mais il faudrait montrer dans la langue populaire latine des constructions semblables à celles que nous venons de citer; et il faudrait prouver que ces constructions étaient anciennes. On en trouve dans les langues germaniques; et c'est là une de ces coïncidences comme la syntaxe en offre tant.

M. Forssmann a rassemblé patiemment toutes les constructions de l'infinitif dans Thucydide, et (exemple remarquable de la préoccupation) il persiste à trouver partout la distinction entre l'infinitif présent comme marquant la durée de l'action et l'infinitif aoriste comme désignant l'action, abstraction faite de sa durée. Il est bien un peu embarrassé par les textes où Thucydide dit de Périclès qu'il était λέγειν τε καὶ πράσσειν δυνατώτατος (1, 139, 4), et de Brasidas, ἦν δὲ οὐκ αδύνατος, ὡς Λακεδαιμόνιος εἰπεῖν (4, 84, 2) : Voici comment il se tire d'affaire (16) : « Qui diligentius rem perpenderit in una re variam rationem » cogitandi et dicendi scriptorem secutum esse non negabit. Nam verbis δυνατώτατος λέγειν in universum magnam eloquentiam contendit fuisse in Pericle; » cum vero Brasidam οὐκ ἀδύνατον εἰπεῖν dicit, eum occasione oblata non imperitum dicendi fuisse narrat. Alterum sic fortasse verteris « Pericles praestantissimus erat orator, » alterum jam compositis verbis circumscribere oportet « Brasidas, ubi res postulaverunt, non indiserte loqui solitus est, Brasidas verstand, wenn es darauf ankam, gut zu sprechen. » Mais Périclès ne parlait » sans doute que « oblata occasione » « ubi res postulaverunt » « wenn es » darauf ankam, » et l'on sait que le présent ne marque pas seulement la durée, mais la répétition fréquente, habituelle de l'action. Il faut en arriver à cette conclusion que si le présent et l'aoriste ne sont pas synonymes dans les verbes qui signifient un état, une manière d'être, si, comme le dit Aristote dans un passage sur lequel Bonitz dans son index a le premier appelé l'attention (*Eth.*

» Charakter einer sehr frühen Sprachstufe, welche den Unterschied zwischen wichtigeren » und minder wichtigen Gedanken, Haupt und Nebensætzen noch nicht zu deutlichem » Bewustsein gebracht hatte und daher nur durch die Betonung oder vielmehr Tonlosigkeit gewisser Sætze ausdrückte, dass dieselben im Geiste des Sprechenden sich hinter » andere, bedeutungsvollere Sætze gleichsam zurückschoben. »

Nicom. X, 2. 1173 I et suiv.), ἥδεσθαι signifie ἐνεργεῖν κατὰ τὴν ἡδονήν, et ἡσθῆναι, μεταβάλλειν εἰς ἡδονήν, cette distinction n'est pas applicable aux verbes qui signifient une action ; on rencontre alors à chaque page des exemples comme λέγειν, εἰπεῖν, comme λέγε, ἀνάγνωθι, où les deux temps deviennent absolument synonymes.

Charles THUROT.

---

231. — **Der Baumkultus der Germanen und ihrer Nachbarstæmme.** Mythologische Untersuchungen von Wilhelm MANNHARDT. Berlin, Borntræger. 1875. In-8°, xx-646 p. — Prix : 18 fr. 75.

Ce livre n'est que la première partie d'un travail considérable sur « les cultes » des bois et des champs » ; il a déjà été préparé par diverses publications de l'auteur [1]. Il est difficile de rendre compte d'un pareil ouvrage, qui contient une masse vraiment énorme de faits, rassemblés avec patience et classés d'après les points de vue de l'auteur. L'*idée générale* du livre est ainsi exposée par M. Mannhardt lui-même dans le sommaire : « De l'observation de la végétation l'homme » primitif a conclu à une identité essentielle entre lui et la plante ; il a attribué » au végétal une âme semblable à la sienne propre ; c'est sur cette conception » fondamentale que repose le culte des arbres chez les peuples du Nord de » l'Europe ». Nous acceptons très-volontiers, pour notre part, cette formule générale, parfaitement conforme aux résultats obtenus dans d'autres directions sur l'état psychologique de l'humanité non civilisée, mais l'auteur, comme on devait s'y attendre, lui a donné une portée trop étendue et trop exclusive. Elle est souvent opposée aux systèmes d'interprétation mythique qui prévalent aujourd'hui, et tout en reconnaissant avec l'auteur qu'elle rend compte de plus d'un fait que ne saurait expliquer la mythologie comparée telle qu'on la pratique ordinairement, nous ne pouvons accorder qu'elle suffise à expliquer tous ceux dont il s'occupe. Les concepts, à la fois religieux et scientifiques, qui forment la base de toute mythologie se compliquent et s'enchevêtrent singulièrement chez tous les peuples : à côté de la conception qui fait regarder l'arbre d'abord comme un être animé, puis comme un être surnaturel, mille autres influences peuvent faire donner une importance religieuse à telle espèce où même à tel individu. Si l'on joint à cette première complication les emprunts et les imitations d'un peuple à l'autre qui jouent un si grand rôle dans l'histoire des religions et des cultes, on se convaincra que tout système qui prétend soumettre à une explication unique un ordre de faits religieux aussi vaste que les cultes des bois et des champs est par là même condamné à bien des interprétations subtiles ou aventureuses. M. M. n'a pas échappé à ce danger, mais ses quelques erreurs n'empêchent pas qu'on ne doive reconnaître le mérite exceptionnel de son livre, admirer, outre l'immensité des recherches, la clarté et l'ordre qui y règnent, et le regarder comme un très-grand enrichissement de la science mythologique. —

---

1. Voy. par exemple *Rev. crit.* 1868, t. II, art. 171.



Il se divise en sept chapitres, dont nous allons donner les titres en y joignant ça et là quelques observations.

Ch. I (p. 5-71). *L'âme de l'arbre.* L'auteur établit ici sa thèse fondamentale, en l'appuyant des témoignages les plus divers et les plus intéressants. Un paragraphe particulièrement curieux est celui qui concerne l'influence attribuée à l'arbre sur les maladies de l'homme : on regarde celles-ci comme causées par des vers (conçus plus ou moins eux-mêmes comme des êtres surnaturels), et on pense que l'arbre peut les envoyer ou les rappeler, parce qu'on les assimile aux vers et aux insectes rampants qu'on trouve sous l'écorce de l'arbre. — Le § 15, sur le frêne Yggdrasill, contient une hypothèse qu'il serait trop long d'expliquer ici, mais qui paraît tomber dans le défaut indiqué plus haut : l'arbre cosmique appartient à une conception d'un tout autre ordre, autant qu'on peut en juger d'après tout ce que nous en savons (M. M. montre d'ailleurs, soit dit en passant, pour l'appréciation des textes eddiques, d'une valeur et d'une date si différentes, beaucoup de critique et la connaissance approfondie des derniers travaux). — Le sujet de M. Mannhardt était en lui-même bien assez étendu pour qu'on ne puisse songer à lui reprocher de ne pas l'avoir agrandi encore. Cependant il est certain que tout ce chapitre aurait gagné à ne pas se restreindre aux « Germains et à leurs voisins », et que sans parler de l'antiquité, on trouverait les rapprochements les plus frappants à faire à chaque page avec les croyances des peuples sauvages de toutes les parties du monde[1]. C'est qu'en effet ce qu'on pourrait appeler la basse mythologie, la mythologie sans dieux nettement individualisés, tend de plus en plus à apparaître, non plus comme le débris de l'ancienne religion germanique, ainsi que le voulait Grimm, non plus même simplement, d'après les théories aujourd'hui dominantes, comme le reste d'un fonds aryo-européen primitif, mais comme le patrimoine commun (avec des variantes locales innombrables) de l'humanité primitive presque entière. Cette idée est loin de contredire l'opinion essentielle de M. Mannhardt, et le résultat de ses recherches viendra fort utilement prendre sa place dans l'ensemble des investigations qui ont pour but principal de reconstituer pour nous, autant que faire se peut, l'état intellectuel de la race humaine à une époque bien antérieure à toute histoire.

Ch. II (p. 72-154). *Les esprits des bois.* « De la foule des âmes des arbres se » dégagent leurs représentants collectifs, les esprits des bois, êtres doués d'un » mouvement libre, mais dont la vie est cependant liée au sort des arbres ; ils » manifestent leur existence dans le vent, et finissent pas agrandir leur notion en » celle de génie de la végétation. » L'auteur passe en revue toutes les croyances germaniques, slaves et celtiques aux « hommes des bois », à la « gente selvatica », aux « dames blanches, vertes », etc., et montre partout ces êtres fantastiques intimement associés soit aux arbres, soit en général à la végétation.

---

1. L'auteur ne se les est pas tout à fait interdits ; mais il s'excuse d'en faire çà et là. Ce n'est pas assurément la science qui lui fait défaut ; il a suivi rigoureusement le plan qu'il s'était prescrit.

Ch. III (p. 154-310). *L'âme de l'arbre comme génie de la végétation.* Poursuivant cette nouvelle idée dans tous ses développements, M. M. y rattache une foule d'usages, parmi lesquels le plus répandu est celui de la plantation du *mai*, qui, avec tous ses congénères, est étudié ici d'une façon absolument satisfaisante. L'un de ces congénères est l'arbre de Noël, planté au solstice d'hiver, et dont la bûche de Noël n'est qu'une variante[1]. M. M. nous donne des renseignements fort curieux sur la propagation de cet usage de l'arbre de Noël, presque identifié aujourd'hui avec la nationalité germanique, et que les Allemands portent avec eux dans tous les pays où ils se répandent. Ces renseignements se résument ainsi : « Au commencement du XIXe siècle il n'était connu que d'un » petit nombre d'Allemands ; c'est la réaction religieuse qui suivit la guerre de » l'indépendance et qui succéda à l'empire d'un rationalisme par trop sec qui en » favorisa l'extension.... Elle a marché de pair avec l'idée nationale.... Schleier- » macher dans sa *Fête de Noël,* parue en 1805, Tieck dans la nouvelle *la Nuit* » *de Noël,* ne parlent pas encore de l'arbre comme d'un élément de la fête à » Berlin. » — On remarquera dans ce chapitre une dissertation intéressante, mais peu concluante, sur les *Irminsûl.*

Ch. IV (p. 311-421). *Les esprits des bois conçus comme génie de la végétation sous forme humaine.* Il s'agit ici des représentations du génie de la végétation par des personnages humains, et entre autres des *rois* et *reines de mai.* Un grand nombre d'usages en apparence fort éloignés sont à bon droit rapprochés et s'expliquent l'un par l'autre. Cependant l'auteur paraît avoir été, ici, notamment en ce qui concerne les représentations symboliques où on emporte, où on noie, où on brûle le personnage qui représente la végétation épuisée (ou l'hiver), moins complet que pour d'autres parties.

Ch. V (p. 422-496). *Génies de la végétation; les noces de mai.* Sous cette rubrique sont rangés tous les usages où les génies de la végétation sont représentés par un couple ; on y remarquera le curieux paragraphe sur l'imitation par des couples humains de l'union symbolique du couple surnaturel, celui qui concerne la Saint-Valentin[2], et les nombreux usages relatifs aux nouveaux mariés.

Ch. VI (p. 497-566). *Génies de la végétation : feux.* Il s'agit du feu de Pâques, de Mai, de la Saint-Jean, etc. L'auteur rattache à ce groupe, — comme l'avait déjà fait M. Liebrecht en maintenant la puissance de l'usage sous une forme adoucie jusqu'à nos jours, — les sacrifices humains offerts par les Gaulois sous forme de mannequins d'osier brûlés avec les hommes qu'ils contenaient, et discute à ce propos minutieusement le témoignage des anciens sur ces sacrifices. Il revient ainsi sur un sujet qu'il avait déjà traité, mais avec moins de détails (voy. *Rev. crit.* 1868, t. II, p. 121).

---

1. Du moins d'après l'auteur; nous aurions des réserves à faire à ce sujet.
2. Nous ne savons si M. M. a raison de regarder les usages relatifs à cette fête comme exclusivement anglaise d'origine et de considérer ceux qu'on trouve en France comme des emprunts faits à l'Angleterre. Nous croyons qu'on pourrait soutenir la thèse contraire.



Ch. VII (p. 567-640). *Génies de la végétation : Nerthus.* Dans ce chapitre, M. M. essaie de montrer que le fameux culte de Nerthus, qu'on ne connaît que par un passage de Tacite, appartient au cycle des fêtes du printemps. Il discute avec soin toutes les explications données avant lui, et soumet à son tour le texte de la *Germanie* à toutes les investigations possibles. Ce texte, — comme tant d'autres analogues, surtout chez Tacite, — est quelquefois obscur et vague. Cependant, quand on a pesé avec M. M. toutes les conjectures auxquelles chaque mot peut donner lieu, et qu'on relit ensuite dans son ensemble la description de l'historien romain, on ressent une impression très-différente de celle qu'il voudrait donner. La discussion de ce point spécial entraînerait trop loin; remarquons seulement qu'il est impossible de ne pas conclure des expressions de Tacite que Nerthus était une déesse, et que la promenade mystique qu'il décrit avait lieu non à époque fixe mais suivant l'inspiration du prêtre.

Nous ferons une dernière remarque en fermant ce livre important, fruit de tant de recherches et de tant de réflexions. L'auteur a rapporté un très-grand nombre de croyances et d'usages français; il a pris les uns dans les livres; quant aux autres, « ils sont extraits, nous dit-il, d'une grande collection qu'il m'a été donné de puiser en 1870 dans mes entretiens personnels avec des prisonniers de guerre. » Ainsi tandis que nous négligeons ces recherches, qui intéressent pourtant l'histoire de notre culture nationale, un savant allemand trouvait moyen de profiter de nos malheurs pour s'instruire sur des points que nos propres savants ignorent. On croit trop en France que la source des contes, des croyances, des coutumes populaires est tarie; il suffit de regarder attentivement pour la voir ruisseler encore sur le vieux sol celtique. Espérons que l'exemple de M. M. nous piquera d'honneur et nous vaudra prochainement en abondance des recueils de matériaux bien choisis pour notre mythologie populaire.

---

232. — **Les grandes figures de l'histoire.** *Henri IV et l'Église catholique* par M. l'abbé P. Feret, docteur en théologie, chanoine honoraire d'Evreux, aumônier du lycée Saint-Louis. Paris, Victor Palmé. 1875. In-8° de xv-485 p.

M. l'abbé Feret déclare, à la fin de son *Avant-propos*, qu'il s'est proposé de faire « une œuvre consciencieuse ». Ses lecteurs ne lui refuseront pas l'éloge d'avoir sérieusement étudié le sujet qu'il a choisi, et d'avoir sincèrement exposé, dans son récit et dans sa discussion, ce qu'il a cru être la vérité. Je ne serai pas d'accord avec lui sur tous les points, mais moins que personne je méconnaîtrai le zèle du chercheur et la bonne foi de l'historien.

M. F., pour écrire les deux parties de son livre : *Retour de Henri IV à l'église catholique* (p. 1-281) et *Henri IV dans l'église catholique* (p. 285-459) a consulté presque tous les ouvrages imprimés relatifs à la thèse qu'il a entrepris de soutenir, en commençant par l'*Histoire* du président de Thou et en finissant par celle de M. Guizot [1]. Il a consulté aussi un certain nombre de recueils manuscrits de la

1. Voir la liste des principaux ouvrages consultés, p. xiv et xv. M. F. ne paraît pas

Bibliothèque Nationale, particulièrement ceux de la collection Brienne[1]. En dehors même des documents qui concernent directement la question religieuse, il en a interrogé beaucoup d'autres qui lui ont fourni des citations assez curieuses, notamment celles (soit en vers, soit en prose) qui sont tirées (p. 450-459 et 475-480) de rares plaquettes publiées en 1610 et en 1611, à l'occasion de la mort de Henri IV[2].

Pour M. F., l'abjuration du fils de Jeanne d'Albret a été plus religieuse que politique. Pour la plupart des historiens, cette abjuration a été, au contraire, plus politique que religieuse. En d'aussi délicates matières, quand les preuves décisives font défaut, toute affirmation devient souverainement imprudente. Seulement, si l'on s'en tient à ce qui est le plus vraisemblable, si l'on examine d'un œil non prévenu toutes les circonstances, si l'on se préoccupe surtout du caractère du roi Gascon, on est amené à croire que l'opinion de M. l'abbé F. est erronée et à redire, avec M. Guizot, « que la part du patriotisme a été la plus grande dans » l'âme de Henri IV, et que le sentiment de ses devoirs de roi envers la France » en proie à tous les maux de la guerre civile et de la guerre étrangère a été le » mobile déterminant de sa résolution. » Le grand bon sens et le grand bon cœur de Henri IV avaient merveilleusement compris que le changement de religion, c'était le salut du pays. D'autres motifs, d'un ordre moins relevé, ont pu se joindre à celui-là, et la noble ambition de faire cesser les malheurs de la patrie a pu très-bien être accompagnée du vif désir de garder une couronne, sans cela, toujours vacillante, mais de telles considérations ne sont entrées dans la décision prise le 23 juillet 1593[3] que comme quelques grains d'alliage entrent dans une pièce d'or.

Un autre point que je ne saurais concéder à M. F., c'est que Henri IV ait jamais eu la pensée d'instituer sur les ruines de la vieille Europe une république chrétienne (p. 343 et suiv.). Ce ne sont pas les esprits à la fois aussi fortement et aussi finement trempés que l'était celui du Béarnais, qui se lancent ainsi dans les illusions et les utopies. Les rêveries qui nous ont été conservées par les *Œconomies royales* ont pu charmer les longs ennuis de Sully disgracié : j'ose

avoir connu un travail spécial de l'ingénieux historien de Louis XIII, M. A. Bazin, travail intitulé : *L'abjuration de Henri IV* (*Études d'histoire et de biographie*, 1844). Il ne cite non plus nulle part les remarquables pages des *Causeries du Lundi* sur Henri IV et sur Sully. Enfin, je constate avec regret qu'il n'a pas songé à utiliser l'important ouvrage sur le pape *Sixte-Quint* par M. le baron de Hübner (1869, librairie Franck, 3 vol. in-8°).

1. M. F. n'aurait-il pas trouvé quelque avantage à rapprocher du volume 137 de la collection Brienne le volume 10198 du Fonds français, qui est rempli de pièces sur la conversion de Henri IV? ces pièces (à l'état de copie) s'étendent de 1572 à 1595.

2. M. F. emprunte aussi de piquants passages (p. 108-112) au pamphlet qui parut à Paris, le 19 août 1593, sous ce titre : *Le banquet et après-disnée du conte d'Arète, où il se traicte de la dissimulation du roi de Navarre, et des mœurs de ses partisans* (in-8°). M. F. ajoute que le volume est « attribué au ligueur Louis d'Orléans. » Le virulent pamphlet lui est attribué avec d'autant plus de raison, que son nom se lit en tête de l'édition d'Arras (même année).

3. M. F. établit très-bien cette date et quelques autres dates qui ont été mal indiquées par Pierre de L'Estoile, Davila, M. Poirson, M. Henri Martin, etc. Voir les notes des pages 67, 81, etc.



-198

assurer qu'elles n'ont jamais séduit un prince qui connaissait trop les difficultés de la politique pour se risquer dans de chimériques entreprises. De même qu'il faut, paraît-il, laisser à Sully la responsabilité du bon mot sur Paris et la messe tant de fois cité comme étant de Henri IV, de même il faut lui laisser la responsabilité des vastes et irréalisables plans qu'il attribue à son héros.

Ces réserves faites, je louerai dans le livre de M. F. de bonnes pages sur le cardinal du Perron, sur le cardinal d'Ossat, sur le cardinal de Joyeuse, principalement de bonnes pages sur Henri IV. Même après tous les recommandables travaux dont ce prince a été l'objet, le travail de M. F. est digne d'attention, et je ne voudrais pas que les contestables théories de l'auteur empêchassent qui que ce fût d'apprécier ce que le reste du livre a d'utile et d'intéressant.

T. DE L.

---

233. — **Leibnitz und Baumgarten**, ein Beitrag zur Geschichte der deutschen Æsthetik von Johannes Schmidt, Dr phil. (Hierin eine ausführliche Kritik æsthetischer Grundanschauungen Lotze's und Zimmermann's). Halle, Lippert'sche Buchhandlung. 1875. In-8°, viij-122 p. — Prix : 3 fr. 80.

On sait comment Baumgarten, en établissant une distinction tranchée entre la connaissance inférieure ou sensible et la connaissance supérieure ou rationnelle, a jeté les bases de l'esthétique; M. Joh. Schmidt s'est proposé de rechercher en quoi le fondateur de cette science nouvelle avait été devancé par Leibnitz et ce qu'il devait au célèbre philosophe. C'est seulement après une analyse des ouvrages où se trouvent exposées les idées de Baumgarten sur l'art, — ouvrages moins inconnus qu'il ne le suppose, — que l'auteur aborde la question qu'il s'est proposé d'élucider. Il montre que non-seulement l'idée de forme a été introduite d'abord par Leibnitz dans la philosophie moderne, mais que c'est lui aussi qui le premier a assigné au beau son domaine propre dans l'esprit humain. Puis vient l'examen des emprunts que Baumgarten a faits aux doctrines de Leibnitz ou du profit qu'il en a su tirer. Dans toute cette recherche M. J. Schmidt fait preuve d'une pénétration incontestable. Il me semble cependant qu'il tend trop à augmenter, aux dépens de son successeur, le mérite de Leibnitz, non en lui attribuant des opinions qu'il n'aurait point eues, mais en supposant que Baumgarten en ait plus profité qu'il ne l'a fait réellement. Que l'idée première de « notions obscures » se retrouve déjà dans Leibnitz, cela est parfaitement vrai, mais il ne l'est pas moins qu'à Baumgarten revient le mérite d'avoir opposé à la connaissance rationnelle la *gnoseologia inferior,* ce qui est la base même de son système esthétique.

Dans le cours de son étude, M. Schmidt apprécie les théories de R. Zimmermann et de Lotze, dont il fait, surtout de celles du premier, une critique sévère. Son travail se termine par l'examen de la différence qui existe entre le réalisme qu'il condamne et le naturalisme qu'il approuve. Sa doctrine se résume dans cette proposition exposée, p. 115, que « le besoin esthétique n'est satisfait que

par la représentation d'une réalité déterminée », point de vue d'où il approuve et justifie le précepte de l'imitation de la nature repris par Zimmermann. Si ce petit ouvrage manque parfois de clarté dans l'exposition, si les questions s'y mêlent aussi souvent d'une manière fatigante pour l'esprit du lecteur, il n'en témoigne pas moins d'une connaissance approfondie du sujet et d'un véritable talent d'analyse. On sent que c'est un début, mais c'est un début qui promet.

C. J.

---

234. — **Les Contes de Charles Perrault**, avec deux Essais sur la Vie et les Œuvres de Perrault et sur la Mythologie dans ses Contes, des Notes et Variantes et une Notice bibliographique par André Lefèvre. Paris, Lemerre. 1875. In-12, lxxx-182 p. — Prix : 2 fr. 50.

La charmante collection Jannet, qui est maintenant entre les mains de l'éditeur Lemerre, vient de s'enrichir d'un de ses meilleurs volumes. Malgré les soins que M. Giraud avait apportés à son édition des Contes de Perrault, le texte n'avait pas été revu avec l'exactitude minutieuse qu'a apportée à cette tâche M. André Lefèvre, et il n'avait pas été accompagné des variantes, souvent intéressantes, des éditions originales. A ce texte excellent et qu'il n'est pas téméraire d'appeler avec l'éditeur « définitif », M. L. a joint une double introduction[1]. La première est une biographie de Perrault, écrite avec esprit, avec sobriété, et donnant de cette agréable et honnête figure une idée parfaitement exacte, en même temps qu'elle « dispense de la lecture de ses œuvres choisies ». La seconde est un *Essai sur la mythologie dans les Contes de Perrault*. M. L. rappelle en commençant le livre de M. Husson, la *Chaîne traditionnelle*[2]. « Ce livre », dit-il, « bien qu'amicalement malmené dans la rigoureuse *Revue critique* (nous ne contestons pas la » justesse des objections), a pleinement réussi ; succès qui nous rassure et nous » encourage. Dans une champ plus restreint, avec une allure plus dégagée » encore et plus mondaine, nous encourons volontiers les mêmes critiques, » compétentes et d'avance acceptées. *Il s'agit ici d'être lu.* » Nous avouons ne pas bien comprendre le sens de cette dernière phrase, ni comment on a plus de chances d'être lu en s'en tenant à des généralités assez vagues qu'en donnant des renseignements précis ; mais la bonne grâce avec laquelle l'auteur va au devant de la critique est faite pour la désarmer, et nous n'aurons pas le pédantisme de lui dire qu'il met en pratique le *Video meliora proboque, Deteriora sequor*. Les défauts et les mérites du livre de M. Husson se retrouvent en effet dans cet *essai*, et nous pouvons nous borner à renvoyer nos lecteurs à ce que nous en avons dit. Nous insisterons seulement sur une observation que nous avons présentée déjà et à laquelle on ne saurait accorder trop d'importance. C'est la nécessité de

---

1. N'oublions pas une notice bibliographique, très-complète pour les anciennes éditions, qui termine le volume.
2. Voy. *Rev. crit.* 1874, t. II, art. 145.



200

distinguer dans une suite entre les éléments qui la constituent réellement et les traits qui n'y sont qu'accessoires, récents et fortuits. M. L., comme M. Husson, à complètement négligé ce travail de critique. Il s'étend par exemple sur le caractère mythique du chat, à propos du *Chat botté ;* mais le héros de ce conte n'est un chat que dans un certain nombre de versions; dans les plus anciennes il est remplacé par un renard, dans d'autres par un chien, etc. [1] Tout ce qui est dit sur le nom de Barbe-Bleue est également inopportun : ce n'est qu'un des noms très-nombreux par lesquels on désigne chez vingt peuples différents le héros de cette histoire, très-altérée dans sa forme française. Le seul moyen de reconnaître dans un conte le fond traditionnel des altérations postérieures est de le comparer avec ses congénères chez les autres peuples. M. L. a à peine essayé ce travail qui, si nous ne nous trompons, aurait été plus intéressant pour le lecteur que les rapprochements plus ou moins ingénieux de la haute mythologie. Il n'a pas été toujours très-heureux quand il a tenté quelque recherche de ce genre. Ainsi le conte russe qu'il compare avec Griselidis est visiblement sorti de la nouvelle de Boccace, dont jusqu'à présent on ne connaît pas les origines. M. L. dit à deux reprises que Boccace a pris ce récit « dans nos fabliaux ». S'il pouvait dire dans lequel, il aurait fait une jolie trouvaille d'histoire littéraire. — A côté de l'explication mythique, plus ou moins solide, des contes de Perrault, on voudrait que M. L. eût plus insisté sur l'histoire de ces contes en France avant Perrault, sur les traces de leur existence au moyen-âge, à la renaissance, au XVIIe siècle [2], sur les voies par lesquelles ils sont arrivés à l'auteur, et surtout sur la part personnelle qui lui revient dans leur rédaction. On est étonné de ne trouver nulle part la critique des contes à ce dernier point de vue. Perrault a eu le rare et grand mérite de sentir instinctivement le charme des contes d'enfants, et de reproduire, quelquefois avec une fidélité et un bonheur qu'on n'a pas surpassés, les formules traditionnelles et les expressions naïves dont ils sont pleins, mais en même temps il y a mis du sien, comme dans les scènes d'amour, dans les descriptions, dans des plaisanteries souvent fort plates et toujours parfaitement déplacées. M. L. a parfaitement vu ce mélange et l'a en passant finement apprécié, mais nous pensons qu'il aurait pu en analyser les éléments d'une façon instructive et avec grand profit pour le goût du public, qui, en France, n'a pas encore appris suffisamment à apprécier dans leur vrai caractère les traditions populaires, et qui notamment dans les contes de Perrault est trop porté à admirer en bloc ce qui est bon et vieux et ce qui est médiocre et ajouté.

Il résulte de ces observations qu'il reste encore place pour un commentateur

1. Voy. *Rev. crit.* 1874, t. II, p. 2.

2. En parlant du goût pour les contes qui règna dans les dernières années du XVIIe s. M. L. dit : « Les manuscrits enfouis par Conrart dans un silence prudent, et qui dorment » à l'Arsenal, sont pleins de ces exercices. » Il doit y avoir là une méprise, Conrart étant mort une trentaine d'années avant la publication des *Contes* de Perrault, qui furent le premier essai dans ce genre. Si M. L. connaissait réellement des contes dans les manuscrits de Conrart, il aurait bien dû les indiquer.

de Perrault. Mais nous laisserions à nos lecteurs une impression très-fausse si nous ne disions pas expressément en terminant que l'essai de M. Lefèvre offre une lecture fort agréable, semée d'idées heureuses très-bien exprimées et de vues presque toujours justes, et qu'il ajoute un véritable prix à cette jolie édition que recommande, — outre son exécution si élégante et son prix si modique, — l'excellente constitution du texte et la notice littéraire qui le précède.

G. P.

---

235. — A. DE GUBERNATIS, **F. Dall' Ongaro e il suo epistolario scelto.** Firenze. 1875. In-8°, 400 p. — Prix : 6 fr.

François Dall' Ongaro est une des figures intéressantes de l'Italie moderne. Né en 1808 dans la province de Trévise, il fut élevé au séminaire et se destina à l'état ecclésiastique; mais ayant voulu se servir de la chaire pour y prêcher des idées libérales et humanitaires, il se vit interdire la prédication et il dut gagner sa vie en donnant des leçons dans diverses familles. Pendant ce temps, son talent d'écrivain et de poète s'était révélé; il s'exerçait avec une égale facilité dans la ballade, la canzone, le stornello, la nouvelle, le drame. En 1838 il devint directeur de la *Favilla*, journal littéraire de Trieste et passa dans cette ville les huit années les plus heureuses de sa vie. La *Favilla* cessa de paraître en 1846. Peu de temps après, le mouvement révolutionnaire en Italie, commencé par Pie IX et qui bientôt devait se retourner contre lui, éclatait. Dall' Ongaro s'y jeta avec toute l'impétuosité d'une nature naïve et enthousiaste. D'abord à Rome, où il fut un des admirateurs des réformes pontificales, il passa à Venise quand celle-ci se souleva contre l'Autriche. Expulsé peu après par ordre de Manin pour un article imprudent, il retourna à Rome où il partagea l'héroïque et malheureuse destinée de l'éphémère République de Mazzini et de Garibaldi. Il dirigea le Moniteur du gouvernement révolutionnaire. Pendant les années qui suivirent, sa destinée fut celle de la plupart des patriotes italiens: l'exil souvent accompagné de la misère. Il résida successivement en Suisse, en Belgique, en France. Mais dès que le gouvernement piémontais indiqua clairement son intention de se mettre à la tête du mouvement unitaire, Dall' Ongaro se rallia à lui. Il rentra en Italie en 1858, et depuis lors partagea son temps entre la poésie, les beaux arts et ses fonctions de professeur de littérature dramatique, d'abord à Florence, puis à Naples. Cette dernière période de sa vie, où les rêves de sa jeunesse semblaient enfin réalisés, fut empoisonnée par les attaques dont il fut l'objet, tantôt comme ancien mazzinien tantôt comme républicain rallié à la monarchie, et par l'insuccès de ses cours. Il mourut le 10 janvier 1873.

Le volume que vient de publier M. de Gubernatis se divise en deux parties; la première est une sorte d'essai biographique pour lequel M. de G. a tiré un heureux parti des lettres et des poésies de Dall' Ongaro; la seconde contient un choix des lettres de Dall' Ongaro et de celles qui lui furent adressées par des hommes de lettres, par des hommes politiques, par des amis et par des amies. Quand je



dis : *un choix*, cela veut dire simplement que la correspondance n'est pas complète ; car le triage ne paraît pas avoir été fait avec une grande rigueur. Beaucoup de lettres insignifiantes sont publiées ; et M. de G. nous avertit lui-même que d'autres beaucoup plus intéressantes sont restées inédites. Des lettres à Nina, l'amour le plus profond et le plus vif qu'ait ressenti Dall' Ongaro, deux seulement, très-belles il est vrai, nous sont données. — Néanmoins cette correspondance est du plus vif intérêt. — Nous y avons surtout remarqué les lettres de N. Tommaseo, le philologue patriote, l'ami le plus ancien et le plus fidèle de Dall' Ongaro, esprit supérieur, plein de pénétration et de finesse, qui modère par son sage scepticisme l'enthousiasme trop crédule du poète ; et une série de lettres de Mazzini (nos 167 à 177) qui donnent la plus vivante image de l'activité infatigable, du désintéressement héroïque de l'homme extraordinaire en qui s'était incarnée l'idée de l'unité italienne. La lettre 172, consacrée à l'exposition de ses idées religieuses, est une des plus remarquables. Quant aux lettres de Dall' Ongaro, on y retrouve cette facilité harmonieuse, cette bonne grâce spirituelle qu'on admire dans ses canzoni et dans ses stornelli, mais aussi quelque chose d'un peu banal et superficiel, peu d'énergie et de profondeur dans la pensée. M. de G., que sa bienveillance naturelle et son rôle de biographe disposaient plus à l'éloge qu'au blâme, n'a pas assez indiqué, à notre avis, les lacunes graves du talent et du caractère de Dall' Ongaro. Il va jusqu'à lui faire un mérite de ses faiblesses, en particulier de ce qu'il appelle dans une élégante périphrase « son admiration pour toutes les formes du beau », et sur d'autres points il donne à la pensée de l'écrivain une netteté qu'elle n'a jamais eue. Il le tire à lui avec un zèle par trop ingénieux. Il voudrait effacer de la vie de son héros l'admiration enthousiaste que le poète patriote a eue pour Pie IX, et faire croire que Dall' Ongaro n'a jamais admiré Pie IX lui-même, mais les idées de liberté que le pape représentait pour les Italiens dans les premiers mois de 1848. La lettre 33 suffit à lui répondre. Elle témoigne des vrais sentiments de Dall' Ongaro qui était heureux de recevoir les encouragements et la bénédiction du pape et qui, même après sa fuite à Gaëte, conservait pour Pie IX on ne sait quelle affectueuse vénération (voy. lettres 43, 44).

Dans le chapitre intitulé : *Sentiments religieux*, M. de G. veut que Dall' Ongaro en soit arrivé à ne pas reconnaître d'autre Dieu que la conscience individuelle. Cette opinion est contredite par plusieurs passages de la correspondance et surtout par la lettre très-intéressante citée presqu'en entier par son biographe (p. 26-32) et dans laquelle Dall' Ongaro exprime des convictions spiritualistes très-nettes, tout-à-fait analogues à celles de Mazzini dont nous parlions tout-à-l'heure, la foi dans une révélation progressive de Dieu par l'humanité. Ce qui est vrai c'est que Dall' Ongaro n'avait pas une grande consistance dans ses idées, qu'il subissait un peu l'influence de ceux qui l'entouraient, et surtout qu'il ne voulait pas scandaliser ses amis libres-penseurs sans pour cela renoncer aux idées qui charmaient son imagination et son cœur. Mais le matérialisme et l'athéisme lui ont toujours été antipathiques.

Je crois que M. de G. n'aurait pas diminué Dall'Ongaro en accentuant davan-

tage ses côtés faibles. Il aurait donné de lui une image plus vivante. Ce sont les critiques qui donnent du prix aux éloges. Une bienveillance trop universelle leur ôte toute valeur. M. de G. dit quelque part qu'avec Montanelli et Dall' Ongaro l'Italie n'a rien à envier à la gloire de Kœrner et de Byron. Ce sont là des exagérations qui diminuent, au lieu de les grandir, ceux qui en sont l'objet. Passe encore pour Kœrner; mais évoquer le nom de Byron à propos de Dall' Ongaro!

M. de G. nous trouvera peut-être bien sévère et nous accusera de sécheresse. Récemment dans un article de la *Perseveranza*, tout en donnant à la Revue Critique et à ses rédacteurs des éloges auxquels nous avons été très-sensibles, il leur a reproché de manquer d'enthousiasme, presque de manquer de cœur. Il les compare à des botanistes qui ne se sont jamais oubliés à respirer le parfum d'une fleur, à des naturalistes qui connaissent à merveille l'anatomie du rossignol, mais n'ont jamais écouté son chant. Que M. de G. se rassure : les rédacteurs de la Revue Critique ne sont pas si insensibles; mais ils pensent qu'il n'est pas très-utile d'exprimer longuement le plaisir que leur cause un chant ou un parfum, car cela n'apprend rien ni à ceux qui le connaissent ni à ceux qui ne le connaissent pas. Ils jugent plus utile d'analyser, de définir, de comparer ce qui est susceptible d'analyse, de définition et de comparaison, et puis de dire : sentez et écoutez; lisez et admirez! C'est ce que nous disons aujourd'hui : Lisez le volume que M. de G. vient de publier, vous y apprendrez à connaître une âme noble et chaleureuse qui a contribué pour sa part à donner à sa patrie la liberté et l'unité, qui par son drame *Il povero Forneretto* a rendu plus rare l'application de la peine de mort; qui, s'il n'a pas réussi, comme il l'espérait, à donner *une Marseillaise* à l'Italie, a du moins laissé quelques petits poëmes, d'une forme vive et légère sans doute, mais animés d'un vrai souffle poétique et qui méritent de lui survivre [1].

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance du 26 novembre 1875.

M. Léopold Delisle, faisant fonction de secrétaire en l'absence de M. Wallon, lit les lettres des candidats à la place de membre ordinaire laissée vacante par la mort de M. Brunet de Presle. Ces candidats sont au nombre de quatre, MM. Barbier de Meynard, Boutaric, Bréal et Liger. MM. Boutaric et Bréal s'étaient déjà présentés précédemment; M. Bréal, aux titres qu'il avait fait valoir, ajoute son ouvrage nouveau sur les *tables eugubines*. M. Barbier de Meynard

1. Voy. la ballade l'*Usca*, les pièces à Nina. Dans sa lettre à Mme Ida de Duringsfeld (nº 222), Dall' Ongaro donne de son activité littéraire un aperçu très-intéressant et où il indique avec justesse la valeur de ses œuvres et l'influence qu'elles ont exercée.



énumère ses travaux relatifs à l'orient, dans lesquels il a étudié de préférence les textes arabes et persans qui intéressent l'histoire des états et de la civilisation. M. Liger a joint ses ouvrages à sa lettre (v. la dernière séance). L'académie se forme en comité secret pour discuter les titres de ces candidats.

M. Casati, de Lille, se porte candidat à une place de correspondant de l'académie.

M. Duruy commence la lecture d'un mémoire sur le régime municipal romain pendant les deux premiers siècles de l'empire. Les textes insérés au Digeste ne font connaître que l'administration romaine de la fin de l'empire, après le 3e siècle. Le régime municipal en vigueur pendant les deux premiers siècles n'a été révélé que par l'étude des inscriptions. Ce qui caractérise le régime de cette époque, c'est la grande part d'indépendance qui était laissée aux cités. La plupart élisaient librement leurs magistrats, qui exerçaient la juridiction. Il y avait seulement un droit d'appel des magistrats municipaux aux gouverneurs des provinces. Mais ceux-ci même n'étaient que des citoyens chargés d'une mission temporaire, non des fonctionnaires de profession. Jusqu'au 3e siècle, dit M. Duruy, les Romains n'ont pas connu ce que nous appelons des fonctionnaires.

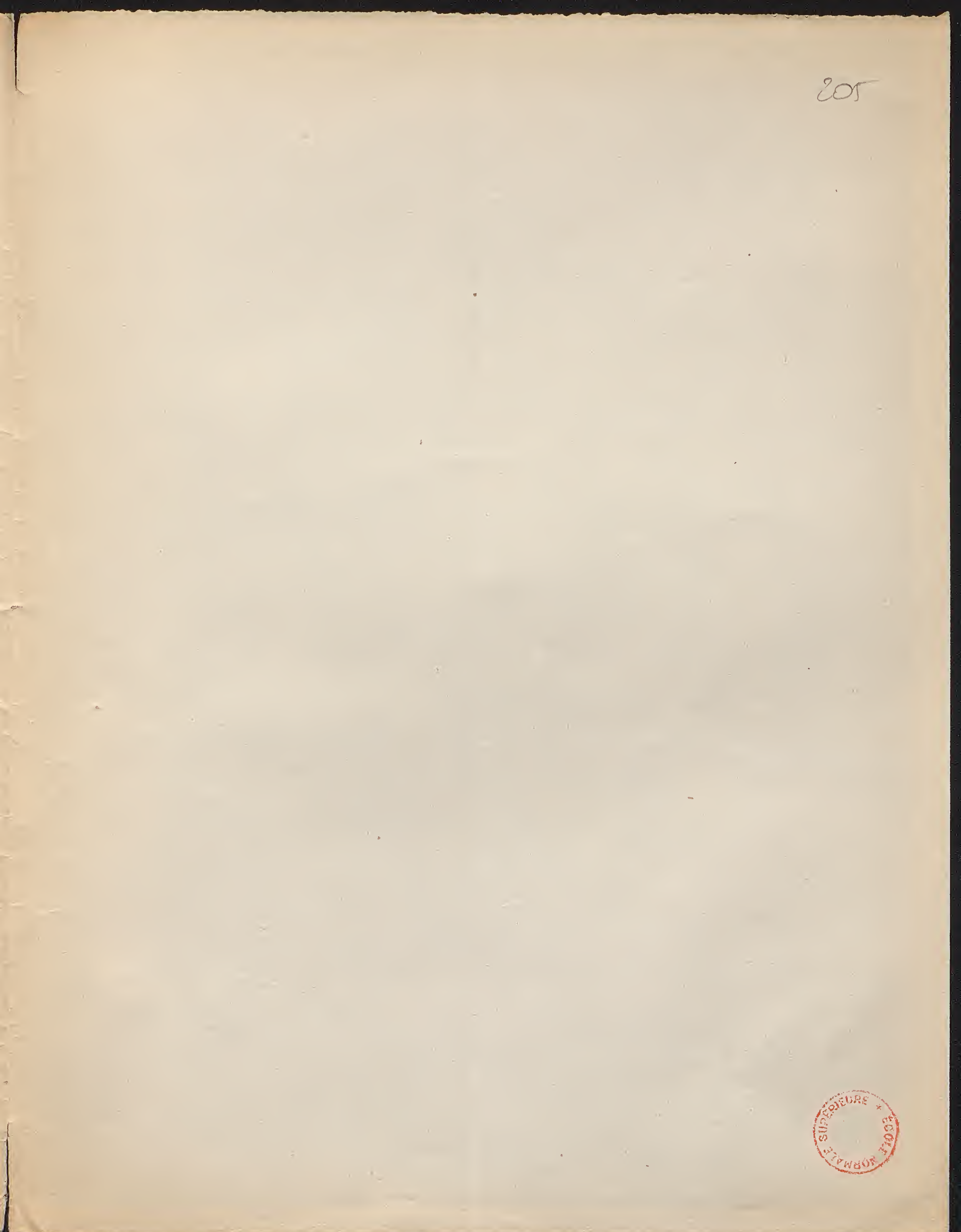
Ouvrages déposés : ROUDAIRE, Sur les travaux de la commission chargée d'étudier le projet de mer intérieure en Algérie; Paris, 1875, brochure in-8°. — Michel BRÉAL, Les tables eugubines (26e fascicule de la Bibliothèque des hautes études, sciences historiques et philologiques); Paris, 1875, in-8° et in-folio. — GILBERT de Mons, Chronique de Hainaut, traduite par le marquis de GODEFROY MÉNILGLAIZE; Tournai, 1874, in-8°. — PERROT, Inscriptions inédites d'Asie-Mineure (extrait de la Revue archéologique).

Ouvrages présentés de la part des auteurs : — par M. Renan : I diplomi greci ed arabi di Sicilia pubblicati nel testo originale, tradotti ed illustrati da Salvatore CUSA, Palermo, 1868, in-folio (1e partie du t. I, contenant seulement des textes, dont la traduction et le commentaire seront donnés plus tard; cette publication doit comprendre toutes les pièces de l'époque normande et de l'époque souabe, écrites en grec ou en arabe, conservées aux archives des églises de Palerme, Montréal, Messine et Cefalù); — *par M. de Wailly :* Recueil de poésies françoises du XVe et du XVIe siècle, morales, facétieuses et historiques, réunies et annotées par MM. Anatole de MONTAIGLON et James de ROTHSCHILD (10e volume d'une collection commencée par M. A. de M. et continuée avec la collaboration de M. J. de R.; contient plusieurs pièces d'un intérêt historique); — *par M. Derenbourg :* J. HALÉVY, La prétendue langue d'Accad, brochure in-8°; — *par M. de Rozière :* E. BOUTARIC, Des origines et de l'établissement du régime féodal, et particulièrement de l'immunité (mémoire lu à l'académie, revu et augmenté).

Julien HAVET.

Le propriétaire-gérant : F. VIEWEG.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.


205
ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Supplément au JOURNAL DE GENEVE du Mardi 25 Février 1879. — N° 47.

CONFÉDÉRATION SUISSE

GRAND CONSEIL

(Séance du 22 février.)

M. Rutty rapporte pour la commission chargée d'examiner sa proposition tendant à modifier les art. 58 et 59 de la loi sur le jury, par la suppression du résumé présenté au jury par le président de la Cour criminelle après la fin des débats, et par la suppression de la communication au jury de l'acte d'accusation. — La commission est entrée dans les vues de M. Rutty et a formulé un projet de loi en ce sens; le rapporteur reconnaît que le résumé, grâce à l'impartialité de nos présidents de Cours d'assises, n'a entraîné nul abus jusqu'ici, et qu'il n'a pas à Genève les mêmes inconvénients qu'en France, mais il n'en exerce pas moins sur le jury une impression contraire au principe que la parole doit être en dernier lieu à la défense. L'importance du rôle du président ne sera pas amoindrie, car son autorité et sa responsabilité demeureront entières dans la direction exclusive des débats.

M. Carteret demande que la discussion ait lieu seulement en premier débat, le projet n'ayant pas été distribué. — Adopté.

M. Al. Martin, sans contester la valeur de l'argument des intérêts de la défense, trouve quelque exagération dans les conséquences que l'on déduit de ce principe; en effet, l'expérience établit que les considérations invoquées contre les résumés ne s'appliquent pas à notre pays. Il aurait préféré qu'on le rendît au moins *facultatif*, car il est certaines affaires difficiles et compliquées, dans lesquelles, surtout si elles durent plusieurs jours, le jury sera très embarrassé après les plaidoiries, si l'opinion du président ne lui donne pas un fil conducteur.

M. G. Fazy cite au contraire en faveur du projet le fait que le résumé du président n'existe pas au correctionnel; ce que l'on a dit de l'utilité de l'opinion manifestée par le président dans des affaires importantes, est précisément un motif contre le résumé; il ne faut que le président intervienne pour supprimer dans l'esprit du jury le *doute* qui, d'après toute notre législation pénale, est en faveur de l'accusé. Il est certain que jusqu'à présent le résumé n'a pas donné lieu à des *abus* dans notre pays, mais la mission de la loi est de les *prévenir*, non de les attendre.

M. Dunant se prononce pour l'entrée en matière; il accepte la suppression de la remise au jury de l'acte d'accusation, mais non celle du résumé; quant à ce point, il écarte l'argument tiré par le préopinant de ce qui se passe au correctionnel, en indiquant les différences considérables qui existent entre le correctionnel et le criminel au point de vue de l'importance des affaires et du mode de procéder aux débats.

M. de Seigneux pense que les garanties données à la défense des accusés doivent dépendre de *la loi*, et non des qualités personnelles que peut posséder le président de la Cour: il acceptera donc l'abolition du résumé; mais il tient qu'il est parfaitement correct de *remettre au jury l'acte d'accusation*, lequel ayant été *signifié* au prévenu, comme l'*assignation* l'est dans les procès-civils, devient la base même des débats, bien que, en fait, il en sorte plus ou moins annulé ou modifié.

M. Flammer invoque en faveur du projet ces deux principes de notre législation en matière criminelle: 1° la procédure exclusivement *orale* devant le jury, et 2° la distinction absolue entre le rôle du juge du *droit* et celui du juge du *fait*.

M. Bard, qui a fait partie de la minorité avec M. Alex. Martin, fait observer que la loi ne dit point qu'il n'y aura pas de résumé du président au correctionnel; elle se tait sur ce point, et le président Massé, dont l'autorité est très considérable dans la matière, estimait que le résumé devrait être fait aussi au correctionnel. En France, où l'organisation des tribunaux est *hiérarchique*, il y a pour la suppression des motifs pratiques qui n'existent pas chez nous, où l'opinion publique forcerait bientôt à donner sa démission un président qui se serait égaré jusqu'à transformer son résumé en un second réquisitoire. En de très importantes affaires, où les débats se sont prolongés plusieurs jours, il serait à craindre que dans la délibération du jury, succédant immédiatement à telle plaidoirie d'une pathétique éloquence, le sentiment ne prévalût sur la recherche de la vérité; il y a quelques fois aussi en semblables occasions, dans l'auditoire, certaines manifestations sous l'influence desquelles il ne faut pas que le jury reste d'une manière immédiate. Il est utile qu'après tout cela, un moment soit donné au calme et à la réflexion, et c'est ce qui a lieu par le résumé du président.

M. Léchet fait remarquer que ce résumé n'est pas l'*opinion* du président sur l'issue du procès; il peut sans doute avoir déjà une opinion, mais elle doit rester latente; et il arrive quelquefois aussi que le résumé est directement dans l'intérêt de la défense, lorsque le président estime nécessaire d'indiquer quelque fait favora ble à l'accusé, oublié par son avocat lui-même.

M. Rutty reprend la parole afin de répondre aux objections dirigées contre le projet, et fait remarquer, entr'autres, que les arguments pour le résumé vont directement contre le jury, considéré comme hors d'état de se faire seul une juste opinion. Dans de longs débats, en outre, la perspective du résumé est un oreiller de paresse pour l'attention des jurés; il est inutile dans les petites causes et dangereux dans les grandes; plus le président est réputé impartial, plus la responsabilité du jury dans la décision sur le fait est compromise par l'autorité morale et irresponsable du président.

Enfin, M. Micheli constate que, dans son expérience comme juré, il a reconnu l'utilité du résumé, et n'a vu se réaliser aucun des inconvénients que l'on signale. Après avoir subi l'influence considérable des plaidoires des avocats, il est bon que le jury puisse encore entendre, avant de délibérer, un résumé parfaitement impartial.

Le premier débat étant clos, le deuxième débat est mis à l'ordre du jour de mercredi.

M. Rambal présente le rapport de la commission qui avait été chargée d'examiner le projet de loi du Conseil d'État sur un crédit de 90,000 fr., couvert par des centimes additionnels, destiné à venir en aide aux ouvriers sans ouvrage. Après avoir rappelé les circonstances qui ont précédé le projet, le rapport constate que celui-ci se compose de trois parties: 1° Création de nouvelles industries par l'initiative de l'État avec une somme de 45,000 fr.; 2° Répartition par l'État, à certaines catégories d'ouvriers, de secours directs pour une somme de 45,000 fr.; 3° Disposition qui couvre ces dépenses au moyen de centimes additionnels. En présence de la manifestation de la population qui a spontanément offert la somme dont il s'agissait, la question paraissait fort simplifiée, et la commission a pu se demander si le Conseil d'Etat n'aurait pas été bien inspiré en retirant ce projet de loi; comme elle n'a rien appris d'une disposition semblable du Conseil d'État, elle a continué son travail.

Le rapport expose ensuite le résultat de l'étude qui a été faite des trois espèces d'industries mentionnées par le Conseil d'Etat, et des frais qu'occasionnerait leur organisation. Tout en rendant pleine justice aux excellentes intentions des personnes qui ont signalé ces branches d'industrie, la commission se trouvait en présence de faits qui limitaient son approbation à cet égard; savoir le principe que l'Etat ne doit pas intervenir dans des entreprises industrielles,— or cette intervention ressortirait évidemment d'une commandite de l'État, — l'incertitude des débouchés des produits de ces industries, et la probabilité que la majeure partie des sommes affectées par l'Etat à certaines industries de ce genre serait, en réalité, absorbée en salaires de directeurs et employés, en dépenses préparatoires et en frais de matériel.

D'autre part, le nombre des ouvriers auxquels devrait s'appliquer spécialement le projet du Conseil d'Etat est, d'après son propre rapport, si réduit maintenant que l'on risquerait même, au moment d'une reprise des affaires, de manquer de bras pour le travail de la fabrique. En revanche, nous avons un certain nombre d'ouvriers récemment établis comme patrons qui souffrent gravement de la crise, aussi bien qu'une grande quantité d'ouvriers sans ouvrage, qui, lors même qu'ils n'appartiennent pas à la fabrique, méritent également la sympathie et l'appui de leurs concitoyens.

La commission, après mûr examen des propositions sur les industries des lacets et des papiers, a quelque peine à admettre qu'elles constituent un remède réel à la situation, vu le salaire minime qui y est attaché. Quant à celle des pendules de voyages, des personnes compétentes estiment que les débouchés lui feraient défaut. La commission refuse donc, quant au premier point, les 45,000 fr. demandés par le Conseil d'État; elle estime que l'on ne devrait entrer dans cette voie de l'intervention de l'État qu'en présence d'une affaire sérieuse et bien déterminée, et qu'on lui rendrait même un mauvais service avec un crédit sans destination précise qu'il se verrait ainsi dans l'obligation de défendre contre certains appétits.

Quant au second point, la commission fait observer que chez nous l'assistance est dévolue non point à l'Etat, mais à l'Hospice général, comme institution, et à la bienfaisance privée. Jamais, dans notre pays, des appels à la générosité des citoyens dans des cas de besoins pressants ne sont restés sans écho; on l'a vu récemment par les résultats du Bazar de 1877 qui a fourni 100,000 fr., et actuellement par la souscription en cours. Laissons donc à l'action privée un rôle qu'elle n'a jamais cessé de remplir honorablement et ne risquons pas d'en énerver les ressorts par l'intervention officielle. L'idée que l'ouvrier genevois demande du *travail*, non l'*aumône*, a été si souvent invoquée qu'il n'est pas besoin de la rappeler à cette occasion, et à ce sujet le rapport réfute les prétendus antécédents invoqués par le rapport du Conseil d'Etat, à l'appui de l'intervention directe de l'Etat dans l'assistance.

Enfin, quant au troisième point, savoir aux centimes additionnels imposés par l'État aux contribuables, la commission admet comme indubitable que la sympathie pour des concitoyens malheureux est un *devoir;* mais il faut se garder de la représenter comme un *droit.* Si l'on entrait sur le terrain de la charité légale, on créerait à celui qui a besoin de travailler une situation pire que celle à laquelle on voudrait remédier; il suffit de demander à nos Confédérés ce qu'ils pensent de leurs *taxes des pauvres* et des conséquences funestes qu'elles entraînent. Jamais, d'ailleurs, l'impôt ne pourra donner autant que la coopération volontaire.

Bien que la Commission ne soit pas d'accord avec le Conseil d'État, elle croit devoir le remercier de l'étude consciencieuse contenue dans le rapport qu'il a présenté au Grand Conseil; elle le remercie en particulier de la suppression des chantiers nationaux, et du tact et de l'énergie avec lesquels il a exécuté cette mesure dont le pays lui sera reconnaissant. Quant à notre industrie nationale, nous devons laisser de côté une fois pour toutes l'oreiller de paresse d'un prétendu monopole du marché pour ses produits, et l'ouvrier genevois saura, en faisant appel à son intelligence et son énergie, se tirer d'affaire.

La commission conclut à l'ajournement indéfini du projet.

M. Vautier répond au nom du Conseil d'État. Il fait d'abord observer que, d'après les usages législatifs, lorsque le Grand Conseil a renvoyé son projet à une commission, le Conseil d'État n'a plus à s'en occuper jusqu'au moment où elle rapporte; par conséquent il n'avait aucun avis à donner à la commission. Quant au fond il rappelle comment la question a été introduite. Le Conseil d'État s'est demandé si le but qu'il s'était proposé lui-même serait atteint par la souscription: il ne le croit pas et maintient par conséquent le projet. Il se place à ce point de vue que l'État, comme tel, doit lui aussi se préoccuper de la misère ou d'une calamité qui pèse sur le pays, tout en n'excluant pas, au contraire, l'action individuelle. Si la Commission de secours eût remis les 90,000 francs à l'État, ou si elle lui eût donné l'assurance que les principes posés dans le projet de loi seraient admis, peut-être aurait-on pu examiner la convenance de retirer le projet; mais il n'en est pas ainsi, et le Conseil d'État doit le maintenir pour les motifs suivants: 1° Tandis qu'il parle des « ouvriers genevois victimes de la crise, appartenant à la fabrique ou aux branches d'industrie qui s'y rattachent », le Comité applique la souscription aux ouvriers genevois sans ouvrage *sans distinction*; c'est un champ beaucoup plus vaste, et qui ouvre des horizons inconnus jusqu'à plus ample informé; — 2° Le Conseil d'État voulait consacrer la moitié du crédit à la création de nouvelles branches d'industrie; sans doute le Comité de secours a alloué une somme de 10,000 francs à la commission du travail, mais aucune déclaration au Conseil d'État ne réserve dans ce but 45,000 francs, comme dans le projet. Or, en supprimant les chantiers, il avait reconnu la nécessité de procurer aux ouvriers une occupation moins misérable, et leur permettant de reprendre plus tard l'exercice de leur profession: — 3° Le Conseil d'État avait proposé une grande Commission composée de 15 membres nommés par le Grand Conseil, et 15 par le Conseil d'État, pour organiser les branches de travail et répartir les secours; avec ce système on donnait des garanties soit aux corps constitués, soit à la population. Le Conseil d'État maintient donc le projet parce que, à ces divers points de vue, il est persuadé que c'est le seul moyen de mettre un terme à une aussi grosse question d'une manière satisfaisante aussi bien pour celui qui donne généreusement, que pour celui qui reçoit, contraint par la misère.

M. Morier, comme membre de la commission, a voté l'ajournement, parce que la somme demandée par le Conseil d'État a été obtenue des citoyens, que les distributions de secours ont été commencées, et que le comité a commencé aussi à mettre en œuvre, au point de vue des industries, ce que demandait le Conseil d'Etat lui-même, en votant au comité du travail une allocation de 10,000 fr. pour la fabrication des papiers; ce comité étudie en outre la question de la confection des porte-monnaie, et d'autres encore. M. Morier aimerait mieux voir voter un subside de l'Etat pour telle industrie qui serait plus en rapport avec l'intelligence des ouvriers de notre fabrique, comme celle de la pendule artistique, qui pourrait être exécutée de concert avec l'école des arts industriels; les sommes que l'Etat serait disposé à donner pourraient donc de préférence être mises de côté, pour être employées plus tard dans ce sens.

M. Turrettini rappelle que la commission du Grand Conseil a été unanime pour admettre qu'il n'y a pas lieu à s'adresser pour le moment aux *contribuables*. M. Turrettini signale la gravité dans notre rouage politique de questions de cet ordre qui risquent de se glisser jusque dans les élections. On avait supposé qu'après le bazar de 1877 et la souscription qui vient d'avoir lieu, il n'y aurait pas lieu à longue délibération. Mais à voir ce qui se passe, on pourrait croire que le Conseil d'État veut mettre le Grand Conseil dans une singulière position. On lui demande d'abord l'*urgence* pour un projet: le Grand Conseil décide qu'il y aura un délai, pour voir si la population elle-même ne fournira pas la somme demandée, plutôt que d'avoir recours à l'impôt; elle est couverte rapidement; alors le Conseil d'Etat dit au Grand Conseil: Cela ne me suffit pas, et nous voulons que vous, Grand Conseil, vous décidiez que l'on prendra néanmoins la même somme dans la poche des contribuables, et que l'on créera cette intervention de l'Etat qu'a voulu éviter une manifestation évidente des citoyens. Malgré tout le désir du Grand Conseil de ne pas susciter des divergences avec le Conseil d'État, il ne lui est pas possible de se prêter à ce rôle-là.

Le Conseil d'Etat nous dit que la somme n'est pas suffisante; il est possible qu'elle ne le soit pas dans six mois, mais elle l'est assurément à cette heure, et c'est là seulement le nécessaire, puisqu'elle n'est pas encore close. L'intervention de l'Etat est sans doute acceptable dans les moments de calamités exceptionnelles et d'une manière essentiellement temporaire: mais ici il s'agit de créer, à côté de nos établissements de bienfaisance, une nouvelle commission constituée par les autorités du pays, avec mission de chercher des industries et de distribuer des secours pris sur les contributions publiques: il y a là tous les éléments de la charité légale.

M. Bonneton estime que la situation n'est plus la même qu'au moment de la présentation du projet; il y a eu un grand élan de générosité des citoyens, et il croit que beaucoup ont réellement donné dans la pensée que cette souscription remplaçait l'allocation de l'Etat. Cependant il y a aussi une distinction à faire entre les sommes spontanément offertes et l'intérêt que l'Etat lui-même doit témoigner à des ressortissants genevois; il est d'ailleurs plus neutre que les particuliers dans leurs dons. En ces circonstances, pour tenir compte des deux éléments de la question, M. Bonneton propose un ajournement de la discussion du projet à trois mois; d'ici là on pourra juger si le projet peut être complétement écarté, ou s'il faut le maintenir dans une certaine mesure.

M. Carteret constate que le Conseil d'Etat, lorsqu'il a supprimé les chantiers nationaux, a déclaré qu'il ne se désintéressait pas pour cela des ressortissants malheureux du pays, et qu'il y aurait des mesures à prendre dans ce sens. Depuis lors il est survenu un changement dans les votations; évidemment il y a eu de la part d'un certain nombre de nos concitoyens qui travaillaient dans les chantiers nationaux une mauvaise humeur qui a modifié leur opinion (*bruit*). Cela est évident! (*mouvement de dénégation*). Je défie qui que ce soit de lever la main et de dire que cela n'est pas! (*Vives protestations. — Le président rétablit le silence.*) Il est arrivé ensuite au Grand Conseil une pétition d'ouvriers. Le Grand Conseil aurait dû statuer lui-même, après préavis de la commission du budget, puisqu'il s'agissait d'une demande de travaux, comme l'avait proposé le Conseil d'État. Le Grand Conseil a préféré renvoyer l'affaire au Conseil d'État lui-même; celui-ci n'a cédé à aucun mouvement de mauvaise humeur; il a examiné: il a trouvé que l'économie politique qui ne veut pas de la charité légale est obligée de compter avec les faits; que, à côté de l'individualisme dans la société, il y a la solidarité collective, et que l'Etat ne doit pas toujours dire: « Cela ne me regarde pas! » Le Conseil d'Etat a présenté le projet qui n'est nullement entaché de socialisme ni de communisme, mais qui procède seulement de cette solidarité entre citoyens à laquelle doit répondre l'état moderne. Cette proposition réunissait le *travail* et le *secours*, sans faire l'Etat entrepreneur d'industrie; il demandait 90,000 fr. seulement parce qu'il ne s'appliquait qu'aux ouvriers des chantiers supprimés, pour lesquels il a voulu trouver autre chose. M. Carteret applaudit à la générosité des citoyens qui ont fourni 90,000 fr., mais cette somme est insuffisante dès qu'il s'agit de la répartir sur toutes les misères du pays. Au lieu d'ajourner le projet, ou de dire: on avisera dans trois mois, consacrez les 90,000 fr. de l'Etat aux ouvriers renvoyés des chantiers nationaux, et les 90,000 fr. de la souscription aux autres; voilà ce qui serait une œuvre vraiment nationale!

M. Tognetti invoque en faveur du projet la grande extension donnée par la commission au chiffre des gens à secourir, la quantité des besoins constatés, et le fait que malgré leur dévouement, les membres des commissions nommées par les citoyens se lassent d'être détournés de leurs affaires privées, tandis que les commissions nommées par les autorités sont obligées à travailler, à faire des recherches, des rapports, etc. Il s'oppose donc à l'ajournement, surtout en ce qui concerne les industries nouvelles à utiliser.

M. Micheli répond à M. Vautier qu'il n'a pas manqué de moyens de communication entre l'Etat et la commission, car trois conseillers d'Etat en font partie, et elle est présidée par un conseiller d'État. (*M. Gavard: Nous y sommes comme simples citoyens!*) Il n'en est pas moins vrai que MM. Gavard, Chalumeau et Chauvet prennent part aux délibérations de la commission; si donc le Conseil d'Etat tenait à être informé, il avait pour cela tous les éléments nécessaires. — Si la commission n'a pas adopté toutes les industries indiquées par M. Gavard dans son rapport, c'est que cette question présente des difficultés dont il faut tenir compte; il ne faut pas que la commission arrive à nuire à des fabricants et aux ouvriers qu'ils occupent, en leur enlevant leurs débouchés; si elle faisait fabriquer des pendules qui ne se vendraient pas au dehors, il faudrait les vendre sur place au dessous de leur valeur, il en résulterait plus de mal que de bien pour notre industrie. Le Comité de secours a immédiatement adopté celle des idées indiquées dans le rapport de M. Gavard qui lui a paru le plus praticable, et a voté une allocation de 10,000 fr. dans ce but. Il est donc inexact de le représenter comme n'ayant rien fait. — M. Micheli repousse enfin la proposition de M. Bonneton; il ne faut pas que l'intervention de l'Etat émousse la *volonté* de l'ouvrier, son activité à se chercher lui-même de l'occupation; il n'y serait suppléé non plus ni par les comités, ni par les Commissions; mais l'ajournement du projet du Conseil d'Etat à la date fixe de 3 mois, risquerait d'engager les ouvriers dépourvus d'occupation à ne pas en chercher personnellement, se reposant sur cette échéance.

M. Ador estime que le Grand Conseil doit à cette heure, en présence du succès obtenu par l'initiative privée, se féliciter de n'avoir pas cédé dans un mouvement d'entraînement à la demande d'urgence du Conseil d'Etat. A cette époque le président du Conseil d'Etat disait que si la charité privée fournissait la somme demandée, peut-être ce corps songerait-il à retirer le projet, et c'est en partie sous l'influence de cette espèce de promesse que les citoyens ont répondu avec tant d'empressement à l'appel du Comité; évidemment en faisant eux-mêmes les fonds jugés nécessaires, ils n'ont pas eu l'idée que, malgré cela, on frapperait les citoyens d'une contribution pour faire de la charité légale, quand même. M. Ador ne voit pour le maintien du projet du Conseil d'Etat qu'un argument sérieux: « Vous n'avez pas donné assez: nous voulions 90,000 fr. seulement pour une certaine catégorie d'ouvriers. » — Eh bien attendons! il n'y a plus péril en la demeure; une commission, des comités travaillent, et ils ont certainement des fonds suffisants. Si plus tard ils font défaut, on sera toujours à temps pour revenir à l'intervention de l'Etat.

M. Dunant cite le rapport du Conseil d'Etat à l'appui de son projet, qui « admettait que le Grand Conseil pourrait en élargir le cadre; » l'opinion émise par M. Malet dans le tour de préconsultation, au sujet des citoyens « qui finiraient par être mis sous tutelle » par l'intervention à tout propos de l'Etat; enfin les paroles de M. Vautier, qui demandait des actes et disait que si l'Etat prenait l'initiative, c'est qu'il n'y en avait pas eu « d'autre. » Or maintenant cette initiative privée a agi, et elle vous donne 90,000 francs; et c'est alors que le Conseil d'Etat parle vraiment comme si personne n'avait répondu à l'appel qui a été adressé à notre population, et persiste à vouloir imposer aux contribuables encore 90,000 fr.!

M. Gavard explique qu'un conseiller d'État ne peut agir comme tel dans aucune commission qu'avec une délégation du Conseil d'État, les membres de ce corps faisant partie de la Commission de secours n'avaient point mission de lui faire connaître les décisions et les intentions de cette Commission. M. Gavard ne trouve pas que 60,000 ou 80,000 francs seraient de trop pour organiser des industries se présentant dans de bonnes conditions, telles que celles indiquées par le Conseil d'État. Il s'attache à démontrer que l'intervention de l'État, dans les circonstances dont il s'agit, ne constitue pas de la *charité légale*; le fait est que pour des *étrangers* au canton, le département de justice et police a dépensé, en 1877, 70,000 fr., et en 1878, 80,000 francs en frais d'hôpital, en viatiques, etc.; quelqu'un songera-t-il à s'y opposer? L'Hospice général, auquel le Grand Conseil a récemment attribué 1 million sur les 5 dont il dispose, fait aussi de la charité légale, car c'est un corps de l'État. Il faut se placer à un point de vue plus élevé, et considérer cette question de principe: quand un désastre pèse sur le pays tout entier, grêle ou crise industrielle prolongée pendant cinq ans, y a-t-il lieu ou non que l'État intervienne comme représentant de la collectivité des citoyens? M. Gavard est pour l'affirmative, et défend les principes qu'il a déjà exposés à cet égard dans son rapport.

M. Turrettini fait observer qu'une grande partie de la dépense citée par M. Gavard consiste en viatiques pour éloigner des étrangers dont nous avons un intérêt considérable à ne pas prolonger le séjour dans notre pays, et en secours alloués à des Suisses, qui nous sont imposés par la législation fédérale. D'un autre côté, quelques paroles prononcées par M. Carteret ont précisément caractérisé de la manière la plus claire le danger de la charité légale. M. Carteret a supposé que la suppression des chantiers nationaux avait eu une influence sur la composition actuelle du Grand Conseil; cela suffit à indiquer quelles conséquences il admet lui-même pour l'intervention de l'État sur ce terrain. Le jour où vous donnerez, vous serez nommés; le jour où vous refuserez, vous ne le serez pas.—*Appuyé.* C'est dans cette voie qu'il ne faut pas entrer, pour le bien du pays! (*Nouvelle et très vive approbation.*)

A la votation, la proposition de M. Bonneton est rejetée, et l'ajournement indéfini du projet de loi du Conseil d'État est adopté à une très grande majorité.

(*Corresp. particul. du* Journal de Genève)

BERNE, 21 février (*retardée*).

Par suite de l'ouragan qui a sévi la nuit dernière avec la plus grande violence, les communications télégraphiques sont interrompues dans toutes les directions. L'interruption du service a déjà commencé dans la soirée et cette après-midi, à deux heures, le bureau de Berne n'est en relation qu'avec celui de Fribourg, de sorte qu'il est douteux que le télégramme que je vous ai adressé puisse vous parvenir encore aujourd'hui, la réparation des lignes exigeant un certain temps, même en déployant toute la célérité possible.

La violence du vent était telle que de gros arbres ont été déracinés, entre autres sur la route de Morat, et près d'Ostermündingen où une dizaine de troncs ont intercepté la voie ferrée de façon que le dernier train de Lucerne n'est arrivé à Berne qu'à une heure du matin, en retard de deux heures. Il a même fallu envoyer un train extraordinaire pour prendre les voyageurs. De nombreuses cheminées et des toits ont été emportés; à Weissenbuhl un grand bâtiment en construction s'est écroulé.

En exécution de la convention postale conclue à Paris le 1er juin 1878, le département fédéral des postes et des chemins de fer a été chargé de prendre les mesures pour que, à partir du 1er avril 1879:

1. La taxe de 25 centimes par 25 francs pour les mandats de poste (avec taxe minimale de 25 centimes pour chaque envoi) soit aussi appliquée aux mandats suisses à destination de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, des Indes anglaises et néerlandaises, et des Etats-Unis d'Amérique, auxquels la convention spéciale de Paris du 4 juin 1877 n'est pas applicable;

2. En conformité de l'art. 5 de la convention, la taxe des envois de lettres à destination des pays d'outre-mer pour lesquels il est perçu une taxe maritime de transit de 15 fr. par kilogr. de lettres (par exemple pour les Indes anglaises) soit fixe pour les lettres à 40 centimes par 15 grammes; pour les cartes postales à 10 centimes; pour les imprimés et échantillons, ainsi que pour les papiers d'affaires, à 10 centimes par 50 grammes, soit au minimum 25 centimes par envoi.

Par contre, il ne devra pas être perçu des taxes plus élevées que les taxes de l'Union pour les correspondances à destination des Etats-Unis, du Canada et de l'Egypte.

3. A teneur de l'art. 6 de la Convention, la taxe de recommandation pour les lettres, etc., soit portée de 20 à 25 cent.

Afin d'arriver à l'uniformité dans toute l'administration en ce qui concerne les congés, le Conseil fédéral vient de décider que les congés jusqu'à trois semaines seront accordés à l'avenir par le chef du Département, tandis que les congés plus longs devront être soumis à la décision du Conseil fédéral. Les appels au service militaire et les cas de maladie sont exceptés.

Le Conseil fédéral a arrêté aujourd'hui le tableau des écoles militaires et des cours de répétition pour 1879 et adopté en même temps une ordonnance sur les exercices spéciaux de tir pour l'infanterie.

Ce n'est pas seulement à Genève que les ordres n'ont pas été donnés immédiatement pour l'acceptation des pièces divisionnaires déclarées antérieurement hors de cours, car d'après une lettre que publie le *Bund*, il en a été de même à Vevey, où le bureau des postes n'avait pas non plus été informé officiellement de la franchise de port accordée en faveur des incendiés de Meiringen et exigeait, par conséquent, le paiement de la taxe. Il semble cependant que l'administration fédérale devrait disposer de moyens suffisants pour aviser ses agents des mesures prises par le Conseil fédéral, aussi vite, du moins, que le public l'est par les journaux, surtout lorsqu'il s'agit d'affaires urgentes.

Le rétablissement de l'équilibre financier est aujourd'hui la question la plus importante pour le canton de Berne, et si le peuple, ce qu'il faut espérer, vote les lois nécessaires, on arrivera à combler le déficit.

Quant aux économies, elles ne sont certes point à dédaigner; mais, ainsi qu'on l'a clairement démontré à différentes reprises, elles ne peuvent former qu'un faible appoint. En admettant qu'on supprimât la faculté de théologie des vieux-catholiques, cela ne produirait qu'une économie de 30,959 fr. 60, et non de 50,000 fr. En 1878 les dépenses totales n'ont pas dépassé ce premier chiffre, savoir 24,150 fr. pour les traitements de cinq professeurs et 6,769 fr. 80 c. pour subsides aux étudiants.

Si l'on en venait à réduire de 10 pour cent le traitement de tous les fonctionnaires et employés, économie dont il a aussi été question, il est clair que cela produirait une somme considérable. Les partisans de cette réduction avancent que les traitements ont été augmentés par voie budgétaire, après que le peuple avait rejeté la loi sur les traitements.

Cela est vrai, et le procédé n'a pas été des plus réguliers, bien que le peuple ait approuvé le budget quadriennal et couvert en quelque sorte l'irrégularité. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que les traitements des fonctionnaires et employés de l'Etat n'avaient pas été augmentés depuis trente ans, qu'à l'heure qu'il est ils sont encore bien inférieurs à ceux des employés fédéraux, et qu'en somme un grand nombre d'entre eux ont à peine de quoi vivre. Il semble donc qu'il serait préférable de chercher d'autres moyens.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

La librairie Paul Neff, de Stuttgart (Genève, librairie Georg), continue avec une parfaite régularité la publication de ses chefs-d'œuvre de l'École italienne. Cinq livraisons (soit dix planches in-fol.) ont déjà paru, et ces livraisons tiennent, et au delà, toutes les promesses de l'habile et consciencieux éditeur. Nous avons déjà indiqué en quoi consistent ces reproductions qui ont pour base, soit les admirables gravures du XVIIe et du XVIIIe siècle dont le secret semble aujourd'hui perdu; soit des reproductions prises par la photographie sur les tableaux eux-mêmes; soit enfin des dessins aussi exacts que possible et confiés aux meilleurs artistes, le tout expliqué dans un texte très clair et très compétent. Les trois dernières livraisons que nous avons sous les yeux nous conduisent du Giorgione (*Concert champêtre*, du Louvre), de Raphaël (*Madona del Passegio*), et de Michel-Ange (fragment du *Jugement dernier* de la Sixtine) à P. Veronèse (*Enlèvement d'Europe*) et au Titien (*Assomption de la Vierge*) et nous mettent ainsi sous les yeux une suite de chefs-d'œuvre incomparables de la Renaissance italienne.

Nous ne pouvons donc que souhaiter le meilleur succès à cette collection dont le prix est d'ailleurs fort abordable et qui sera complète en trente-quatre livraisons.

Les Mémoires inédits du cardinal de Bernis (1) avaient été jusqu'ici conservés, inconnus du public, dans les archives de la famille de Bernis. Le cardinal, dont la fortune a été si éclatante, la disgrâce si prompte, dont les actes sont encore aujourd'hui si contestés, expose nettement ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qu'il voulait faire, et ce qui l'a empêché de pousser à bout ses desseins.

Le monde, les femmes, les gens de lettres, les hommes politiques attirent successivement son attention. Il parle du monde en homme qui y a vécu, des femmes en prélat qui les aime, des gens de lettres en protecteur, des politiques en égal et en supérieur. Il explique ses actes, et, par cette simple confession, se réhabilite devant l'histoire qui ne l'a point suffisamment connu. Mais il va de soi que cette réhabilitation n'arrive pas à faire de Bernis ni un Richelieu, ni un Colbert.

Des pièces authentiques tirées des Archives de l'Etat et de celles du ministère des affaires étrangères viennent démontrer l'exactitude du témoignage apporté par l'ancien ministre du roi Louis XV. Les lettres inédites de Bernis à M. de Choiseul, à Mme de Pompadeur et au roi, lettres familières dont de Barante, Sainte-Beuve et M. Aubertin ont connu quelques copies, et dont M. Frédéric Masson a retrouvé les originaux dans les archives du château de Mouchy, viennent compléter de la façon la plus utile un des documents les plus sérieux qui aient été publiés en France sur les origines de la guerre de Sept ans, et qui répond d'une façon plus ou moins spécieuse aux allégations de Frédéric II et de ses partisans.

(1) Mémoires et lettres du cardinal de Bernis (1715-1758) publiés d'après les manuscrits inédits par Frédéric Masson, bibliothécaire du ministère des affaires étrangères. Paris, librairie Plon, 2 vol. in-8°.

VARIÉTÉS

MÉMOIRE SUR LE SYSTÈME PRIMITIF DES VOYELLES DANS LES LANGUES INDO-EUROPÉENNES, par Ferdinand de SAUSSURE (1).

I.

L'étude scientifique, positive et précise des lois du langage est fondée sur la comparaison. Non seulement on compare les diverses formes qui existent dans une langue, mais encore et surtout on compare les langues entre elles.

Pour que ces rapprochements aient un caractère méthodique, et qu'ils produisent des résultats sérieux, il faut que les idiomes considérés soient de même origine. Dans ce cas sont par exemple le français, l'italien, l'espagnol, car tous trois ont également leur source dans la langue latine (ce sont, à proprement parler, trois dialectes modernes du latin). C'est grâce à cette fraternité qu'ils se prêtent à une comparaison fructueuse.

A son tour le latin, dont sortent ces idiomes frères, est lui-même le frère du grec, le frère du sanskrit et du zend, le frère de l'osque et de l'ombrien, le frère des innombrables dialectes celtiques, germaniques et slaves. Il constitue avec eux tous une grande famille d'idiomes, la *famille indo-européenne*. Cet immense domaine, comme le domaine des idiomes issus du latin, forme un champ d'études positives et nettement définies; — un champ plus vaste, où l'on a recueilli des résultats plus importants pour l'histoire de l'homme.

Ces résultats des recherches *indo-européennes* ont d'ailleurs quelque chose de plus surprenant pour l'imagination. Quand c'est aux dialectes issus du latin qu'on applique la méthode comparative, on a un repère, le point de départ commun de tous ces dialectes, le latin lui-même; connaissant d'une part ce point de départ commun, d'autre part le point d'arrivée particulier de chaque dialecte, il n'y a rien de bien étonnant à ce qu'on ait pu retracer les itinéraires suivis. Cette facilité n'existe pas dans l'étude des dialectes *indo-européens*. Sans doute ils viennent d'un idiome unique, aussi bien que les dialectes de la famille néolatine; — ils viennent d'un idiome unique, mais cet idiome unique est perdu. Il n'est plus parlé nulle part, cela depuis des temps préhistoriques; comme d'ailleurs ceux qui l'ont parlé, il y a si longtemps, ne connaissaient point l'écriture, jamais il n'en a été écrit un mot. Pourtant, pour relier à ce dialecte père les dialectes ses fils, il faut bien, ce semble, connaître et eux et lui. On a triomphé de la difficulté. On a trouvé le moyen de le reconstituer par voie conjecturale. A l'image de ses fils, on le refait de toutes pièces.

Le plus curieux, c'est qu'on ne s'en tient pas là. En même temps, du même coup, on compare ce dialecte inconnu à ses fils. On dit en quoi ils lui ressemblent ou ne lui ressemblent pas; on leur distribue, avec assurance, l'héritage paternel; on décide ce que chacun en a gardé, ou modifié, ou abandonné.

Il peut sembler que ce soit trop de faire ainsi double besogne, que cette science à deux faces doive être une science trompeuse. Il n'en est rien. Soit pour la rigueur de la méthode, soit pour la précision et la sûreté de certains résultats, la linguistique indo-européenne ne le cède à aucune autre branche des sciences historiques.

Elle est fondée, c'est vrai, uniquement sur des combinaisons conjecturales; mais il en est exactement de même de l'épigraphie, de la numismatique, de toutes ces sciences, de date moderne, qui ont renouvelé l'histoire. Prenons un exemple. La linguistique affirme qu'il faut identifier le verbe qui veut dire *être* en latin et celui qui veut dire *être* en sanskrit; elle l'affirme sans pouvoir produire l'ombre d'un témoignage, et par pure conjecture. Elle justifie sa conjecture par les ressemblances frappantes et multiples qu'il y a entre le latin *est* et le sanskrit *asti* (il est), entre *sumus* et *smas* (nous sommes), entre *sunt* et *santi* (ils sont), entre les vieilles formes latines *siem, sies, siet* et les formes sanskrites *syâm, syâs, syât* (que je sois, que tu sois, qu'il soit). Le procédé est conjectural, d'accord: mais le résultat est certain. Le procédé lui-même est reconnu dans d'autres sciences; ce sont par des rapprochements tout semblables qu'on identifie journellement, et avec une certitude absolue, deux personnages mentionnés par des inscriptions, des monnaies ou des chartes.

Même l'histoire proprement dite, tout le monde l'admet aujourd'hui, doit faire une très large part aux combinaisons conjecturales. On complète les récits des vieux narrateurs par conjecture, et, par conjecture aussi, on biffe parfois sans cérémonie leurs témoignages les plus formels, lorsqu'on suppose qu'ils proviennent d'une fable, d'une méprise, d'un mensonge. C'est ainsi que l'édifice de l'histoire devient chaque jour plus solide: on détruit, par-dessous, les vieux fondements, qui n'étaient que sable, et peu à peu on y substitue de bons échafaudages d'hypothèses. Que ce mot d'*hypothèses* ne fasse point récrier le lecteur. La méthode des hypothèses a un autre nom, plus propice: c'est ce qu'on appelle *la critique*.

La linguistique, et en général les sciences de combinaison, sont des sciences où il n'y a que de la critique. On n'y est point guidé, ni non plus égaré, par des chroniqueurs, des compilateurs et des abréviateurs. Aussi l'inconvénient qu'elles présentent n'est nullement d'être peu rigoureuses, tant s'en faut. Elles opèrent en groupant avec patience des matériaux épars, et à cause de cela elles ont toujours une physionomie incomplète. Elles trouvent la vérité par petits morceaux, et tâtonnent pour les raccorder; elles semblent ne pouvoir atteindre à l'ensemble. Mais c'est là aussi leur grand charme. Il n'y a peut-être pas de plaisir plus inépuisable, pour l'esprit, que de voir inopinément quelques fragments se rejoindre, s'adapter comme des tessons d'une même poterie, et indiquer soudain une forme imprévue.

La linguistique, c'est-à-dire l'histoire du langage, est féconde en surprises de ce genre. C'est une histoire construite sans textes, et par conséquent toujours nouvelle. Jamais elle n'enseigne un fait dont aucun écrivain ait consigné

(1) 1 vol. in-8° (de 303 p.), Leipzig, 1879, chez B. G. Teubner; Genève, librairie Georg.

le souvenir, ou même qu'aucun observateur contemporain ait remarqué. Quiconque y fait la moindre trouvaille est assuré d'être, de tous les hommes, le premier qui, sur ce point-là, ait ouvert les yeux. Combien une telle étude doit-elle être passionnante pour ceux à qui il est donné d'accomplir une découverte qui compte!

M. Ferdinand de Saussure est au nombre de ces heureux, parce qu'il a eu l'enthousiasme qui fait qu'on cherche, et les dons qui font qu'on trouve.

II.

M. Ferdinand de Saussure s'est jeté dans l'étude de la linguistique indo-européenne avec une ardeur exceptionnelle. Il a dévoré les grammaires, les livres de grammaire comparée, les articles des revues spéciales, les leçons des maîtres allemands. Il s'est rendu maître de toutes les formes qu'offrent la langue des Védas et les dialectes grecs, et il s'est mis en état d'exploiter avec sûreté les sources perses, slaves, germaniques; il a trouvé moyen d'emmagasiner rapidement dans sa mémoire les éléments de plusieurs chaos, rangés là en ordre et prêts pour le servir à commandement. Il a abordé la reconstruction de la langue mère indo-européenne avec une netteté de coup d'œil et une hardiesse qui ne sont point communes. Voilà comment, avant d'avoir cessé d'être étudiant, il vient de publier un ouvrage tout à fait remarquable, et de prendre d'emblée un rang éminent parmi les linguistes.

Le livre, — ce serait un tort de ne pas le dire, et même de n'y pas appuyer, — a un défaut grave : il est extraordinairement dur à lire. Une personne qui n'aurait pas étudié la linguistique une année entière serait peut-être hors d'état de le comprendre. Les mots doriens, béotiens, sanskrits, slavons, gothiques, lithuaniens sont d'ordinaire cités sans traduction. Les verbes sont systématiquement allégués sous forme de pures *racines*, et les noms sous formes de *thèmes* ou radicaux : qu'on se figure un traité de la langue française où « *aim* » signifierait : « le verbe *aimer*, » et où l'on dirait : « *aim* vient d'*am*, » pour faire entendre que, dans l'ensemble de sa conjugaison, le verbe français *aimer* vient du verbe latin *amare*. Sans doute cet emploi constant des racines et des thèmes, — imité de l'algèbre grammaticale des Hindous, — simplifie les formules, et est commode pour l'écrivain, qu'il dispense de certains efforts d'expression. Mais pour le lecteur il est nuisible. Outre qu'il obscurcit le discours, il induit en erreur les esprits auxquels manquent ou les moyens ou la volonté de se défendre; il les trompe doublement, quelquefois en exprimant par des symboles qui ont l'air précis des idées passablement confuses (l'idée du *thème* est de ce nombre), et toujours en mettant des entités scholastiques à la place des réalités. M. de Saussure abuse aussi des désignations abstraites : « *la septième classe*, » « *la classe A* ; » à chaque ligne il faut faire un effort de réflexion, et de temps en temps on est obligé de feuilleter le livre à rebours, pour retrouver la clé de quelqu'une de ces notations conventionnelles (au moins faudrait-il, de temps en temps, renvoyer le lecteur à la page où elles sont expliquées). Enfin les termes techniques les plus rébarbatifs sont prodigués : ce ne sont que *métaphonies* et *métaplasmes*, voyelles *symphthongues* et *autophthongues*, *phonèmes procthniques* et *hystérogènes*, *cellules présuffixales* et *prédésinentielles*, *sonantes anaptyctiques* (une sonante, c'est ce que tout le monde appelle une voyelle), *coefficients sonantiques*, *évolutions métathétiques*, *expulsions mécaniques* et *renforcements dynamiques*, et encore des termes en *ique*, y compris l'adjectif *phonique*, qui serait *phonétique* en bon grec et en bon français. — Le « *Registre* » (lisez : *Index*) est insuffisant. Il ne donne que les mots grecs. Ceci ne contribue point à la commodité du lecteur.

Ainsi, M. de Saussure fait suer sang et eau à ceux qui le lisent.

Hâtons-nous d'ajouter que ceux qui l'ont lu lui pardonnent, parce qu'ils en savent infiniment plus qu'avant d'avoir commencé. Son ouvrage est aussi instructif, aussi nouveau, aussi *révélateur* qu'il est solide.

D'abord, il est solide. On ne doit pas attacher la moindre importance à des inadvertances, comme celle qui consiste à dire que le latin *traho* a l'*a* long, alors qu'en réalité ce mot a l'*a* bref. De tels lapsus sont fréquents dans les livres de linguistique; même des philologues illustres, spécialement latinistes, en ont laissé échapper. — Il est équitable plutôt de remarquer avec quelle aisance M. de Saussure se joue au milieu de tant de langues et de formes; avec quelle fermeté de jugement il poursuit ses conclusions, ne se laissant désarçonner ni par l'esprit de scepticisme ni par les difficultés de détail, et, au besoin, sachant courir résolûment par-dessus les obstacles, quand il n'a pas trouvé à les aplanir; avec quelle sûreté il apprécie les idées de ses devanciers ; avec quelle simplicité il les réfute sans polémique, en rendant évidente la vérité d'une théorie différente, ou au contraire avec quelle force il les confirme et en fait éclater aux yeux la certitude; enfin et surtout avec quelle abondance de preuves convaincantes et concordantes il justifie les hypothèses les plus originales et les plus sagaces, et impose au lecteur ses découvertes.

Ceci nous conduit à parler de ce que M. de Saussure a ajouté à la science. — Il faut préalablement faire remarquer qu'une foule de détails, petits ou grands, doivent être réservés aux comptes rendus donnés par les recueils techniques; que, dans un journal, les points les plus généraux et les plus importants ne sauraient eux-mêmes être marqués que d'une façon imparfaite; qu'enfin, dans tout ce qui va suivre, les idées de M. Ferdinand de Saussure ont dû être moins reproduites que traduites.

III.

Le livre, ainsi que le titre l'indique, a pour sujet *les voyelles*, à savoir les voyelles des langues indo-européennes, telles que le sanskrit, le latin et le grec. Il serait plus exact encore de dire : les voyelles de la *langue mère indo-européenne*, dont le sanskrit, le latin et le grec sont sortis.

M. de Saussure commence naturellement par passer en revue ce que ses devanciers avaient réussi à établir relativement à ces voyelles. Il est nécessaire de commencer ici par une revue analogue. Le lecteur y gagnera d'abord de voir que la linguistique a une méthode rigoureuse, car, après avoir commis des erreurs, elle parvient à les rectifier. Il verra en outre, par les exemples cités, que la linguistique indo-européenne n'est nullement entourée de mystères impénétrables, comme on se le figure parfois; qu'au contraire elle est intelligible à quiconque a reçu quelque notion des langues classiques. Enfin, il se rendra compte comment, dans ces matières, la vérité s'éclaire petit à petit, et comment M. de Saussure vient d'y projeter soudain beaucoup de lumière. — Nous commencerons cette revue par le fondateur même de la linguistique indo-européenne, François Bopp.

Bopp avait admis que la langue mère possédait seulement trois voyelles. Ces trois voyelles ont été seules admises, pendant très longtemps, par la plupart des linguistes. On les note par les trois lettres *a*, *i*, *u* (prononcez *u* comme *ou* français).

Le latin et le grec ont en outre l'*e* et l'*o*, l'un et l'autre tantôt longs et tantôt brefs. Bopp et ses disciples ne voulaient pas reconnaître cet *e* et cet *o* pour primitifs, parce que le sanskrit n'a qu'un *ê* long et un *ô* long, l'un et l'autre issus presque toujours de la contraction récente d'une diphthongue, et point du tout d'*e* bref ni d'*o* bref. Inversement, le sanskrit a une voyelle que ni le latin ni le grec ne possède, et qui ne ressemble guère aux voyelles familières à nos oreilles : c'est une *r* voyelle, pareille à l'*r* voyelle de la langue serbe. Le son en existe d'ailleurs, plus près de nous, en allemand, où on le note par les deux lettres *er* (*jeder*). Bopp déclara que l'*r* voyelle n'était pas plus primitive que l'*e* et l'*o* : on suivit longtemps cette opinion, et ainsi l'alphabet indo-européen, dépouillé de l'*r* voyelle, de l'*e* et de l'*o*, se trouva réduit à la possession des trois voyelles citées tout à l'heure, *a*, *i*, *u*.

L'*r* voyelle joue en sanskrit un rôle tout à fait comparable à celui de l'*i* et de l'*u*, et donne lieu à toute une série de phénomènes on ne peut plus ressemblants à ceux qui atteignent l'*i* et l'*u*. Dans certaines circonstances, à l'intérieur de la flexion d'un même mot, nom ou verbe, les voyelles simples *i*, *u* alternent avec des diphthongues *ai*, *au* ; exactement dans les mêmes circonstances, la voyelle simple *r* alterne avec la syllabe *ar*. En admettant que l'*i* et l'*u* étaient de date indo-européenne, et que l'*r* voyelle avait pris naissance, dans la seule langue sanskrite, à une date plus récente, Bopp rendait inexplicable cette symétrie frappante des trois voyelles. Dans ces dernières années, un linguiste français, M. Abel Hovelacque, protesta énergiquement contre l'erreur du vieux maître, et à plusieurs reprises rappela l'attention sur la correspondance étroite de l'*r* voyelle avec l'*i* et l'*u*. Puis la question fut reprise en Allemagne, et on invoqua d'autres arguments propres à confirmer l'ancienneté de l'*r* voyelle. Soudain on s'aperçut qu'une foule d'indices semblaient accuser, dans la langue mère indo-européenne, la présence non pas seulement d'une *r* voyelle, mais aussi d'une *n* voyelle et d'une *m* voyelle. Ces deux derniers sons, pas plus que l'*r* voyelle, ne doivent être un sujet d'étonnement ou de scepticisme pour le lecteur : ils peuvent aussi, de nos jours, être observés dans la langue allemande, car, tandis qu'on entend l'*r* voyelle dans *jeder*, on entend l'*n* voyelle dans *jeden*, et l'*m* voyelle dans *jedem*. Grâce aux recherches de MM. Brugman et Osthoff, que M. de Saussure résume et complète de la façon la plus convaincante, il n'est pas douteux maintenant que la langue mère indo-européenne, outre l'*a*, l'*i* et l'*u* admis par Bopp, n'ait possédé aussi les trois voyelles *r*, *n*, *m*.

Elles avaient, en commun avec l'*i* et l'*u*, cette particularité d'être chacune accompagnée d'une consonne, dont le son était extrêmement voisin du leur, et avec laquelle elles s'échangeaient facilement.

A côté de son *i* voyelle, la langue mère indo-européenne avait un *i* consonne, prononcé comme l'*i* du français *bien* ; à côté de l'*u* voyelle (l'*ou* voyelle), elle avait un *u* consonne (un *ou* consonne), prononcé comme l'*ou* du français *oui* : de même, à coté des *r*, *n*, *m* voyelles, elle avait des *r*, *n*, *m* consonnes. Entre une voyelle et la consonne correspondante, la parenté était on ne peut plus étroite à l'époque indo-européenne ; mais, avec le temps, chacune de ces variétés d'un même son subit des vicissitudes différentes, et la ressemblance primitive s'effaça. Deux mots de même origine, et qui devaient à cette origine commune d'avoir tous deux une *n* par exemple, mais une *n* qui était consonne dans l'un et voyelle dans l'autre, devinrent comme étrangers par le seul développement de cette différence insignifiante. Comme on connaît aujourd'hui avec une grande précision (les premiers chapitres de M. de Saussure en font foi) ce que devient dans chaque dialecte l'ancienne *n* voyelle et l'ancienne *n* consonne, on peut suivre en quelque sorte à la piste les mots qui ont ainsi divergé, et les ramener à leur union primitive. Je citerai à titre d'exemple l'un des cas les plus curieux et les plus inattendus de cette sorte de rapprochement. On savait que, dans le grec éolien *ammes* (*nous*), les quatre dernières lettres, *mmes*, appartiennent à la désinence, de même que les mêmes lettres dans l'éolien *ummes* (vous); que par conséquent, dans *ammes*, l'*a* seul est radical. On sait en outre aujourd'hui (par la comparaison de certaines formes sanskrites et germaniques), et M. de Saussure le montre clair comme le jour, que cet *a* éolien est la métamorphose d'une ancienne *n* voyelle (de même l'*a* du grec *hekaton*, cent, latin *centum*). Or c'est une *n* consonne qui forme le radical du latin *nos* (nous). Il est donc désormais permis de présumer une parenté entre *ammes* et *nos*; cela est même naturellement indiqué. — Comme cet échantillon bizarre risquerait de rendre le lecteur sceptique à l'égard de la grammaire comparée, je l'avertis qu'il trouvera, plus loin, des faits propres à lui faire prendre confiance.

Seul de toutes les voyelles indo-européennes, l'*a* n'était point accompagné d'une consonne. Je dis : seul ; mais ce qu'on appelle « l'*a* indo-européen » n'était point une voyelle unique. Ce nom, en usage depuis Bopp, cache plusieurs sons distincts, comme nous allons le voir.

L'*a* de Bopp, c'était ce qui correspondait, dans la langue mère indo-européenne, à la fois à l'*a* des langues classiques, à leur *e*, et à leur *o*. Bopp supposait que tous les *e* et tous les *o* du grec et du latin venaient d'un ancien *a*, parce que l'*e* bref et l'*o* bref manquent dans la langue sanskrite, où l'*a* au contraire est excessivement fréquent. Il appuyait son idée sur un fait en apparence très convaincant ; c'est que l'*e* et l'*o*, en grec, alternent précisément avec l'*a* dans des formes d'un même verbe. Par exemple on a en grec, dans le présent *derkomai* (je vois) et dans le parfait correspondant *dedorka* (j'ai vu), un *e* et un *o*, lesquels alternent avec un *a* contenu dans l'aoriste, *edrakon* (je vis).

Ici, comme sur la question de l'*r* voyelle, Bopp s'était trompé. Il faut que le lecteur veuille bien avoir assez de patience pour écouter comment le redressement de la théorie de Bopp a pu être effectué (grâce surtout à quatre linguistes allemands, Schleicher, Curtius, Amelung et Brugman). Tout ceci doit nous conduire au livre qui est l'objet de cet article.

L'argument tiré par Bopp de l'alternance des voyelles *e*, *o* avec l'*a*, dans un même verbe grec, a cessé aujourd'hui de paraître solide. L'*e* du présent *derkomai* n'est point la même voyelle que l'*a* de l'aoriste *edrakon*. Cette dernière forme provient, on le sait maintenant, d'une forme plus ancienne qu'il faudrait écrire *edrkon*, avec l'*r* voyelle. Dans l'ancienne forme d'aoriste *edrkon*, l'*e* du présent ne se changeait point en *a*, il disparaissait. C'est ainsi que l'*e* du présent *leipô* (je laisse), se perd dans l'aoriste *elipon* ; l'*e* du présent *pheugô* (je fuis) dans l'aoriste *ephugon*. C'est encore ainsi que l'*e* du présent *ekhô* (j'ai), — lequel présent est pour *hekhô* (l'*h* est conservée dans le futur *hexô*), et pour un plus ancien *sekhô*, — tombe dans l'aoriste *eskhon* ; que l'*e* du présent moyen *petomai* (je vole) tombe dans l'aoriste moyen *eptomên*. L'*a* d'*edrakon* est relativement récent; la syllabe *ra* n'étant qu'une transformation de l'*r* voyelle d'*edrkon* : aussi cet *a* n'a-t-il rien de commun avec l'*e* très ancien du présent *derkomai* (c'est ce qui fait qu'il n'occupe pas précisément la même place). Par conséquent, en réalité, l'*e* alterne non pas avec *o* et *a*, mais avec *o* seulement : *derkomai*, je vois, et *dedorka*, j'ai vu; *leipô*, je laisse, et *leloipa*, j'ai laissé. L'*e* et l'*o* seulement (non pas les trois voyelles *a*, *e*, *o*) pourraient, conformément à la conjecture de Bopp, provenir d'une voyelle indo-européenne unique. Il nous reste à voir si, comme le pensait Bopp, cette voyelle s'est fidèlement conservée dans l'*a* sanskrit.

Effectivement, quand l'*e* et l'*o* ne terminent point la syllabe à laquelle ils appartiennent, ils sont représentés en sanskrit par un même équivalent, et cet équivalent est l'*a* bref. Le grec *dedorka* est en sanskrit *dadarça* (j'ai vu), et le grec *herpô* (je rampe) est en sanskrit *sarpâmi*.

Mais cette confusion des deux voyelles cesse, quand elles sont placées à la fin de la syllabe : le sanskrit représente alors l'*e* seul par *a* bref, l'*o* par *â* long. Ainsi le grec *pelekus* (hache) est en sanskrit *paraçus* par deux *a* brefs, mais le grec *doru* (bois de lance) est en sanskrit *dâru* par un *â* long. Le présent sanskrit *patati* (il tombe) a l'*a* bref, comme les présents grecs *derkomai* et *leipô* ont l'*e*; le parfait *papâta* (il est tombé) a l'*â* long, comme les parfaits grecs *dedorka* et *leloipa* ont l'*o*. Il y a bien quelques exceptions encore inexpliquées ; par exemple l'enclitique sanskrite *vâ* (ou bien), malgré son *â* long, correspond à une enclitique gréco-latine *ve*, qui a le même sens (c'est la seconde partie du grec *ê*, ou, et le mot latin *ve*). Mais une irrégularité isolée ne peut prévaloir contre des exemples nombreux et probants; on ne peut douter qu'en gros le sanskrit n'ait une distinction qui correspond à celle de l'*o* et de l'*e* dans les langues classiques.

Cette distinction des deux voyelles existait donc déjà avant la séparation des langues classiques et du sanskrit, c'est-à-dire dans la langue-mère indo-européenne. Celle-ci possédait déjà une voyelle qui tirait sur l'*e* et une autre voyelle qui tirait sur l'*o*, — peut-être même un *e* franc et un *o* franc. Le sanskrit en effet, qui dans certains cas ne fait entre ces deux voyelles qu'une distinction de durée, *a* bref et *â* long, semble ailleurs avoir gardé quelques vestiges du timbre même de l'*e* et de l'*o*. Je veux parler des formes où un *ê* long ou un *ô* long représente une ancienne syllabe *as*, c'est-à-dire tantôt *es* et tantôt *os*. Le nominatif de la seconde déclinaison était en *os* : grec *hippos* (cheval), latin *equus* et anciennement *equos*. Or le sanskrit emploie devant certaines lettres le nominatif *açvas* (cheval), mais devant certaines autres lettres il dit, avec un *ô*, *açvô*. Le verbe *être* contenait la syllabe *es* : grec *esti*, latin *est*, il est. Or le sanskrit dit à l'impératif, avec un *ê*, *êdhi* (sois). M. de Saussure n'a point osé invoquer ces formes, et désigner les deux voyelles indo-européennes par les lettres *e*, *o*; il recourt à des notations algébriques qui ne préjugent point la prononciation primitive, *a* marqué de l'indice 1 et *a* marqué de l'indice 2. Ici, ne fût-ce que pour simplifier le discours, je trancherai la question, et j'emploierai couramment dans cet article les notations *e*, *o*.

On vient de voir, d'abord que l'*a* des aoristes grecs comme *edrakon* ne vient pas d'un *a* indo-européen, ensuite que l'*a* indo-européen n'est pas non plus l'origine de l'*e* de *derkomai*, ni de l'*o* de *dedorka*. On demandera sans doute : Où donc retrouver cet *a*?

IV

Cette question nous amène enfin à la trouvaille fondamentale de M. Ferdinand de Saussure.

Voici comment on peut formuler ce qu'il a d'abord découvert. Outre l'*r*, l'*n* et l'*m* voyelles, outre les sons qui correspondent aux quatre voyelles *i*, *u*, *e*, *o*, du grec et du latin, la langue mère indo-européenne avait une huitième voyelle, qui a donné l'*a* des langues classiques. Celle-là seule (ajoutons ce point à ce que M. de Saussure a dit) mérite le nom d'*a* indo-européen. Elle existait par exemple dans le nom qui voulait dire père : grec *patêr*, latin *pater*. Les linguistes, en général, ont confondu jusqu'ici cet *a* avec le faux *a* indo-européen, qui n'est au fond qu'une désignation erronée de l'*e* et de l'*o*. — M. de Saussure, par réserve, note l'*a* vrai par un signe algébrique qui ne préjuge pas la prononciation; ici je substituerai systématiquement la lettre *a*.

Le vrai *a* reste *a* en grec et en latin. En sanskrit aussi il donne parfois un *a*, mais cette forme est assez difficile à observer. En effet, quand l'*a* est accentué, il est presque toujours accompagné d'une autre voyelle ; il se contracte avec elle, et cesse d'être apparent. Quand, au contraire, il ne porte pas l'accent, il s'altère d'ordinaire; il se change en *i*. Le mot sanskrit qui correspond au grec *patêr* et au latin *pater* est *pitâ* (père), accentué sur la seconde syllabe. Les pluriels neutres en *a*, tels que le latin *corda* (cœurs), l'osque *petora* (quatre), le grec *tettara* (quatre), prennent en sanskrit la désinence *i* : *catvâri* (quatre).

Ainsi, à prendre les choses en gros, on peut dire que l'*a* primitif n'est plus *a* en sanskrit; et, dans cette même langue, l'*e* primitif et parfois l'*o* primitif deviennent *a*. Voilà une complication assez incommode. L'enchevêtrement est d'autant plus malaisé à débrouiller, que, dans la langue mère indo-européenne, il semble y avoir eu, pour l'*a* non accentué, deux variétés de prononciation. L'une aurait été un *a* franc; l'autre un son affaibli, quelque chose comme l'*e* du français *prenant*. Par-dessus le marché, M. de Saussure, d'après quelques indices, soupçonne une troisième variété d'*a*. On comprend que la vérité se soit dérobée aux regards de Bopp et de tant d'autres linguistes, et que, pour apercevoir un peu distinctement l'*a* indo-européen authentique, il ait fallu attendre le Mémoire de M. de Saussure.

Si ce dernier avait simplement reconnu l'existence de l'*a* proprement dit, il n'aurait fait que ce qu'un autre pouvait faire (j'entends avec beaucoup d'instruction et d'application), et il ne serait point nécessaire d'analyser, en dehors des revues spéciales, un travail qui ne dépasserait pas les capacités communes. Mais M. de Saussure ne s'en est point tenu à ce que j'appelais tout à l'heure sa trouvaille fondamentale.

Grâce à cette trouvaille, il était le premier linguiste qui eût une vision claire de l'ancien système des voyelles indo-européennes, composé des sept voyelles antérieurement connues, *r*, *n*, *m*, *i*, *u*, *e*, *o*, et de la nouvelle voyelle *a*. Profitant de cette circonstance favorable, mais usant en outre d'un don de *représentation* semblable à celui qui fait que les géomètres voient des figures idéales dans l'espace, il a ressuscité au dedans de lui-même la vieille langue éteinte des indo-européens tout entière; il en a embrassé d'ensemble toute la structure; et il y a démêlé, ou plutôt il y a vu par intuition soudaine, quelques principes larges et généraux, au sein desquels viennent se fondre une foule de lois particulières petites ou grandes, déjà connues pour la plupart, mais jusqu'ici imparfaitement formulées et imparfaitement raccordées. Dans le domaine encore vierge de l'*a*, ces principes trouvent une application aussi constante que dans les domaines précédemment explorés; aussi de petites découvertes toutes neuves en sortent-elles à foison comme des graines d'un sac. Elles tombent dru comme grêle sur le lecteur, au risque de l'aveugler; M. de Saussure y voit clair pour deux, et, imperturbablement, il conduit son homme droit au but sur lequel il garde l'œil fixé. Cet esprit de suite, cette puissance de généralisation, cette méthode large et féconde, voilà ce qui fait de son livre un ouvrage supérieur.

C'est aussi, malheureusement, ce qu'il est le moins aisé de montrer ici au public. Je me bornerai à signaler deux ou trois des vues de M. de Saussure.

V

On a vu dans ce qui précède des exemples d'un phénomène très fréquent des langues indo-européennes, l'alternance, dans des formes d'un même mot, d'une voyelle simple et d'une diphthongue. Ainsi un même verbe grec présente la voyelle simple *i* dans l'aoriste *elipon* (je laissai), et la diphthongue *ei* dans le présent *leipô* (je laisse). Cette alternance a lieu, en sanskrit aussi, selon certaines règles fixes; elle était connue des Hindous, qui ont très subtilement analysé les formes de leur langue. Ils avaient créé, pour la désigner, un terme technique : considérant la voyelle simple comme l'élément fondamental, et la diphthongue comme une sorte de renforcement et d'ennoblissement de la voyelle, ils appelaient ce renforcement un *gouna*, c'est-à-dire une *vertu*. De la grammaire hindoue, la notion du gouna passa dans la linguistique européenne, après avoir été adoptée par Bopp. Les savants d'Occident s'habituèrent à admettre que la voyelle simple était antérieure à la diphthongue, que la diphthongue en était sortie par une sorte d'épanouissement. Le mot même de *gouna* passa dans les livres; il paraissait si indispensable, que les érudits allemands crurent devoir en tirer des dérivés : *gunieren*, affecter du gouna, *gunierung*, acte d'affecter du gouna. Même dans certains livres écrits en français, on rencontre parfois le substantif *gounation*, et le verbe *je goune*, *tu gounes*, *il goune*. Sans *gouner*, semblait-il, et sans afficher qu'elle *gounait*, la science du langage ne pouvait vivre. C'est ainsi qu'il y a cent ans les chimistes *phlogistiquaient*, *déphlogistiquaient* et *rephlogistiquaient*.

La théorie du *phlogistique*, en chimie, exprimait une vérité exactement à rebours. Il en a été de même, en linguistique, de la théorie du gouna.

En réalité, la diphthongue *ei* de *leipô* n'est point un renforcement de la voyelle *i* d'*elipon*; tout au contraire l'*i* d'*elipon* est un affaiblissement de la diphthongue *ei* : le verbe *leipô* perd son *ei* dans l'aoriste, exactement comme les verbes cités plus haut (par exemple *petomai*, qui fait *eptomên*). Qu'on démontre cette proposition, et le *gouna* cesse d'avoir une existence; or M. de Saussure l'a démontrée. Le *gouna* est mort. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui un seul linguiste qui n'ait cru au *gouna*; mais tous les linguistes n'ont plus qu'à brûler de bonne grâce ce qu'ils ont adoré.

M. de Saussure n'a point conçu la première idée de la théorie de la chute de l'*e*, dans *elipon* ou dans *eptomên*, mais il l'a faite sienne, car il l'a développée et généralisée avec une ampleur sans précédents.

Ce phénomène, la chute de l'*e*, n'est nullement spécial aux aoristes : il se manifeste dans une foule de circonstances. *Eimi* (je vais) perd son *e* dans le pluriel *imen* (nous allons); le rapport est le même entre *phêmi* (je dis) et *phamen* (nous disons), car *phêmi* est une contraction d'un ancien *pheami*; on voit ici une application de la théorie toute nouvelle de l'*a* indo-européen proprement dit. Le grec *gignomai* et le latin *gignor* (je nais) sont pour *gigenomai*, *gigenor*; l'*e* se retrouve dans le futur grec *genêsomai*, dans le parfait latin *genui*, et dans le substantif qui veut dire : naissance (grec *genos*, latin *genus*). Le même verbe perd son *e* dans le composé latin *privignus* (beau-fils), et de même le verbe grec *pherô* (je porte) perd son *e* dans le composé *diphros* (char). Le nom grec du dieu Jupiter, *Zeus* (cette forme provient d'un ancien *Dieus*, sanskrit *Dyaus*), perd son *e* dans le génitif *Dios* (qui provient d'un ancien *Diuos*). Le verbe latin *esse* (être), 2me personne *es*, 3me personne *est*, futur *ero* et plus anciennement *eso*, perd son *e* dans le subjonctif *sim* ou *siem* (pour *esiem*), et de même, à l'indicatif, dans *sum*, *sumus*, *sunt*; l'*e* en effet peut se perdre quand il commence le mot aussi bien que quand il est à l'intérieur. Rien de plus varié que ces exemples : M. de Saussure a admirablement démêlé le lien qui les unit tous. Il est arrivé à formuler cette règle, qu'à une certaine époque très reculée, avant que les ancêtres des Grecs, des Romains et des Hindous eussent cessé de former un peuple unique, tous les *e* qui, dans un mot de quelque espèce que ce fût, précédaient la syllabe accentuée, ont disparu dans la prononciation. Jamais jusqu'ici, en matière d'altération des sons du langage, on n'avait trouvé une loi qui, tout à la fois, fût d'une portée aussi générale et s'appliquât à un âge aussi lointain. Grâce à M. de Saussure, on peut aujourd'hui suivre, jusqu'à trois ou quatre mille ans en arrière, la raison qui fait que le français a un *e* dans *il est*, et n'en a point dans *ils sont*.

Le Mémoire de M. de Saussure a pour objet non pas les *voyelles*, considérées chacune isolément, mais le *système des voyelles*. La présence dans le titre du mot : *Système*, est parfaitement justifiée. En effet, les diverses voyelles sont en corrélation les unes avec les autres. Tantôt elles sont liées par des rapports de symétrie : ainsi les cinq voyelles *r*, *n*, *m*, *i*, *u*, se substituent aux consonnes correspondantes, ou au contraire se changent en consonnes, dans des conditions pareilles; et, toujours dans des conditions pareilles, toutes cinq sont susceptibles de se contracter, avec une voyelle qui les suit, en *r* long, *n* long, *m* long, *i* long, *u* long. Tantôt les voyelles sont liées par des rapports d'alternance : ainsi l'*e* et l'*o* s'échangent dans des formes telles que le présent *leipô* et le parfait *leloipa*. Ces rapports d'alternance ont une importance particulière. L'échange des voyelles *e*, *o* (comme l'exemple *leipô leloipa* le montre) joue un rôle dans la conjugaison. Il joue un rôle aussi dans la formation des noms : on a l'*e* dans le verbe *pherô* (je porte) et l'*o* dans le nom féminin *phora* (l'acte de porter).

Ce même échange des voyelles *e*, *o*, est l'origine du fameux phénomène de l'*ablaut*, clé de toutes les grammaires germaniques. L'*o* grec étant représenté en allemand par un *a* (*huit* est en grec *oktô*, en allemand *acht*), le présent *ich gebe* (je donne) est, avec son parfait *ich gab*, dans le même rapport que *leipô* avec *leloipa*, et, avec le nom féminin *gabe* (don), dans le même rapport que *pherô* avec *phora*.

Ainsi, à propos du *Système des voyelles*, on est conduit à traiter de la conjugaison, puis à s'occuper des liens qui unissent les noms aux verbes. La déclinaison à son tour, on le concevra sans peine, passe facilement dans l'engrenage. De fait, sous ce titre modeste de *Système des voyelles*, M. Ferdinand de Saussure a traité des questions fort générales, qui intéressent la langue mère indo-européenne dans son organisation entière.

VI.

De ces questions générales, la plus importante est la question de la forme que les *racines verbales* avaient dans la langue mère indo-européenne.

Une *racine verbale* est l'élément constant qui, dans la conjugaison d'un verbe non dérivé, sert de base commune à toutes les formes. Les racines dites *verbales* produisent d'ailleurs non seulement des verbes, mais des noms : les substantifs et les adjectifs, en majorité immense, ont des racines de cette espèce. L'épithète de *verbales* sert à distinguer ces racines de celles des pronoms, ainsi que de celles des suffixes et des désinences.

Une même racine verbale présente trois variétés d'aspect. La racine du verbe grec *leipô* (je laisse) est, sous son aspect normal, *leip*; mais *leip* se réduit à *lip* dans l'aoriste *elipon*, et d'autre part se change en *loip* dans le parfait *leloipa* et aussi dans l'adjectif *loipos* (restant). Le verbe *pherô* (je porte) a pour racine *pher*, mais aussi *phr* et *phor* : *diphros*, char; *phora*, acte de porter. *Petomai* (je vole) a pour racine *pet*, et *pt*, *pot* : *eptomên*, je volai; *potênos*, ailé. Le verbe *rhêgnumi* pour *rheagnumi* (je brise) a pour racine *rheag*, et *rhag*, *rhoag* : futur *rhêxô* pour *rheaxô*, *rheagsô*, aoriste passif *errhagên*, parfait *errhôga* pour *errhoaga* (comparez le futur *leipsô*, l'aoriste actif *elipon*, et le parfait *leloipa*). Des trois variétés d'une racine, l'une présente un *e* (*leip*, *pher*, *pet*, *rheag*); c'est l'aspect normal; la seconde perd l'*e* (*lip*, *phr*, *pt*, *rhag*); la troisième change l'*e* en *o* (*loip*, *phor*, *pot*, *rhoag*). Les sons autres que l'*e* ne sont sujets ni à se perdre ni à s'altérer ainsi : il y a donc, dans chaque racine, une portion immuable, composée de diverses consonnes ou voyelles, et une portion variable qui est l'*e*; l'*e* est, dans la racine, l'élément ou l'organe sensible, quelque chose comme l'aiguille dans une boussole. Cette différence entre le rôle de l'*e* et le rôle des autres sons est d'autant plus remarquable, qu'elle est accompagnée d'une autre différence : l'*e* est le seul son qui ne termine jamais la racine. Les autres voyelles sont parfaitement admises à cette place. L'*i* est le son final de la racine *ei*, *i*, *oi*, laquelle est contenue sous ses trois aspects dans *eimi* (je vais), *imen* (nous allons), *oimos* (route). L'*a* est le son final de la racine *phea*, *pha*, *phoa*, laquelle est contenue dans *phêmi* pour *pheami* (je dis), dans *phamen* (nous disons), et dans *phônê* pour *phoanê* (parole).

Les formations où se présente la voyelle *o* sont très peu nombreuses, aussi ne peut-on pas toujours citer d'exemples de cette variété de la racine. Mais toutes les racines que l'on connaît par des échantillons suffisamment abondants présentent au moins les deux autres variétés. On a vu plus haut que la racine du verbe *être*, en latin, st *es* dans *est* (il est), *s* dans *sunt* (ils sont).

Ce qu'on vient de lire est un résumé du système de M. de Saussure, qui, pour la première fois, établit dans la structure intérieure des racines un principe uniforme. Ce principe est-il d'une rigueur absolue? il serait téméraire de l'affirmer sans plus attendre. Mais du moins on n'en a pas trouvé jusqu'ici qui rende compte, d'une façon si simple et si régulière, d'une incroyable multitude de formes verbales et nominales de tout genre.

M. Ferdinand de Saussure a fait une découverte qui sera peut-être encore plus féconde, et qui en tout cas était plus inattendue. Il a trouvé, dans la langue mère indo-européenne, des racines verbales constituées par deux syllabes.

Jusqu'ici ç'a été en linguistique une sorte d'axiome, que les racines étaient nécessairement des monosyllabes. On envisageait volontiers ces monosyllabes comme des éléments tout à fait primitifs, nés avec le langage lui-même, n'ayant pas d'histoire derrière eux. Quelques sceptiques disaient bien que peut-être ils avaient pour origine des formes plus longues, que le temps et les révolutions du langage avaient mutilées; mais ceux-là même ne songeaient point à rechercher si ces formes plus longues existaient encore quelque part, et, dans la pratique de l'étymologie, ils faisaient comme tous les autres linguistes; ils découpaient tous les mots indo-européens en petits morceaux uniformes, d'une syllabe chacun. On va voir qu'ils se trompaient.

La théorie des racines de plus d'une syllabe est liée à l'étude de l'*infixe*.

Les racines monosyllabiques, seules admises jusqu'à ce jour, sont, dans la conjugaison de certains verbes, le siège d'un phénomène bizarre : elles s'ouvrent en quelque sorte, et, à l'intérieur, il vient se loger un élément grammatical étranger à la racine même. C'est là ce qu'on appelle un *infixe*, par opposition aux *préfixes*, ou éléments placés avant la racine, et aux *suffixes*, ou éléments placés après la racine. L'infixe s'est conservé par exemple dans la conjugaison latine; il y a la forme d'une consonne nasale. La racine *scid*, conservée dans *scidi* (j'ai fendu), fait, avec l'infixe, *scind* : *scindo*, je fends. La racine *rup*, conservée dans *ruptus* (rompu), fait *rump* : *rumpo*, je romps. La racine *jug*, conservée dans *jugum* (joug), *conjux*, *conjugis* (conjoint), fait *jung* : *jungo*, je joins. Si l'on cherche des analogies en sanskrit, on trouve facilement le même infixe; la racine *yuj* (la même que le latin *jug*) fait *yunj* : *yunjmas*, nous joignons. Mais il y a en sanskrit des formes où l'infixe, au lieu de se réduire à une simple consonne nasale, est une syllabe entière, *na*. La racine *yuj* devient alors *yunaj* : *yunajmi*, je joins.

L'*a* bref du sanskrit représente ordinairement, on l'a vu, un *e* de la langue-mère : c'est donc un *e* qui est la voyelle primitive de l'infixe. Cet *e* se conserve (sous la forme d'un *a*) dans le singulier *yunajmi*, et il se perd dans le pluriel *yunjmas* : c'est-à-dire qu'il est traité exactement comme en grec l'*e* de la racine *ei*, qui subsiste dans le singulier *eimi* et disparaît dans le pluriel *imen*. D'après cela, les Latins ont dû dire, à l'origine, quelque chose comme *junego*, je joins, pluriel *jungimus*; *scinedo*, je fends, pluriel *scindimus*; *runepo*, je romps, pluriel *rumpimus* pour *runpimus*. Il n'est guère étonnant que la conjugaison latine se soit débarrassée d'un procédé si bizarre et si incommode, en étendant au singulier, au lieu des radicaux *juneg*, *scined* et *runep*, les radicaux du pluriel, *jung*, *scind* et *rump*. De quelque façon, et à quelque date, que cette réforme ait pu être exécutée, il est certain que la langue mère indo-européenne possédait un élément *ne* (ou, sous forme réduite, *n*), lequel présentait cette particularité, tout à fait unique, de s'intercaler entre les sons qui composaient une racine verbale.

Or, en sanskrit et en grec, on retrouve un élément tout semblable, qui, dans certains verbes, s'insère après la racine monosyllabique, à la façon d'un *suffixe*, et non d'un *infixe*. Il a aussi, M. de Saussure l'a reconnu et l'a démontré, la forme pleine *ne* au singulier, la forme *n* au pluriel. En grec, par exemple, la racine *per*, jointe à ce suffixe, engendre les formes *pernêmi* pour *perneami*, je vends, et *pernamen*, nous vendons. La forme primitive du singulier, *perneami*, est, au pluriel *pernamen*, exactement comme *eimi* est à *imen*. *Perneami* est aussi, à *pernamen*, exactement comme le singulier sanskrit *yunajmi* est au pluriel *yunjmas*. Seulement, dans les formes tirées de la racine *per*, l'élément *ne* ou *n* est suffixe, tandis que, dans les formes tirées de la racine *yuj*, il est infixe.

M. de Saussure (il opérait sur des exemples sanskrits, auxquels j'ai cru devoir substituer ici l'exemple grec de *pernêmi*) a été frappé de cette différence; et il en a été choqué. Pour la faire disparaître, il a imaginé d'admettre pour racine non pas le monosyllabe *per*, mais le disyllabe *pera*. Aussitôt la régularité la plus parfaite s'établit. La racine *pera*, prenant pour infixe au singulier *ne* et au pluriel *n*, exactement comme en sanskrit la racine *yuj* prend *na* et *n*, donne des radicaux *pernea* et *perna*, de tous points comparables à *yunaj* et *yunj*, et des formes verbales *perneami* (*pernêmi*) et *pernamen*, de tous points comparables à *yunajmi* et *yunjmas*. Les vérifications se présentent d'elles-mêmes. La racine *leip* faisant au futur *leipsô*, la racine *pera* doit faire *perasô* : c'est précisément la forme qui existe. Les racines ordinaires étant sujettes à perdre leur *e*, *pera* doit se réduire parfois à *pra* : le parfait est *pepraka*. Les racines *pet*, *gen* perdent leur *e* dans les présents redoublés *pipto*, je tombe, *gignomai*, je deviens; la racine *pera* perd le sien dans le présent redoublé *pipraskô*, je vends. Dans la conjugaison sanskrite, l'hypothèse des racines disyllabiques fait évanouir une multitude d'anomalies apparentes ; deux des classes de verbes établies par les Hindous se réduisent à une; les règles diminuent en nombre et gagnent en généralité; dans la déclinaison même, les racines sanskrites étant aptes à former certains noms composés, M. de Saussure trouve des exemples éclatants des formes que sa théorie aurait permis de prévoir.

Je prie le lecteur de s'arrêter un instant, et de réfléchir sur les circonstances singulières qui se présentent ici. Jamais aucun linguiste n'a su voir la racine *pera* dans le futur *perasô*, où elle crève les yeux. M. de Saussure, avec une sagacité extraordinaire, la découvre dans *pernêmi*, où l'*a* est obscurci par une contraction, et où la racine est disjointe par l'infixe. Il cherche alors seulement s'il y a quelque part des confirmations de son hypothèse subtile et savante, et il se trouve expliquer, pour la première fois, des formes dont l'analyse est d'une simplicité enfantine. Il y a à tirer de là deux conclusions. L'une, c'est que M. de Saussure fait des trouvailles comme n'en font pas les *linguistes de second ordre* ; et celle-là est une des plus originales qui aient jamais été faites. L'autre conclusion, c'est que, contrairement au précepte des logiciens, la science va parfois du compliqué au simple. Cela arrive, en mathématiques, lorsque, après avoir achevé quelque grand calcul, on fait une petite opération qui en est la *preuve*. L'explication de *perasô*, venant après celle de *pernêmi*, est une « *preuve* » de la linguistique.

Si la façon dont se sont révélées les racines disyllabiques donne à penser, cette découverte elle-même a un grand intérêt, et elle exercera à coup sûr une heureuse influence sur l'esprit de la science européenne. On s'est trop habitué, à l'exemple de Bopp, à raisonner sur les « *racines*, » comme si l'on avait quelque idée de ce qu'elles sont. On a trop cru qu'on avait mis la main sur les premiers éléments de la parole humaine. En réalité, ainsi que l'a dit, dans le Journal des Savants, M. Michel Bréal, « il n'y a aucune information » directe à tirer des racines pour la question » de l'origine du langage. » Une racine comme *pera*, qui a deux syllabes et qui reçoit dans son sein un infixe, n'est probablement pas plus un élément primitif qu'un grain de farine n'est un atome. En méditant sur ce que ce petit corps peut renfermer de mystères, on s'apercevra de plus en plus que la linguistique n'est pas la science des origines, mais simplement la science du passé.

Je m'aperçois que j'ai laissé de côté, pour disserter, l'étude du *Mémoire* de M. Ferdinand de Saussure. C'est qu'il y a dans ce livre un levain de réflexion.

VII.

Le *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes* contient encore bien des choses intéressantes et neuves, mais qui ne sauraient être exposées ici. Négligeons ces détails et revenons sur l'ensemble. Ce qui a été dit plus haut ne sera pas long à résumer.

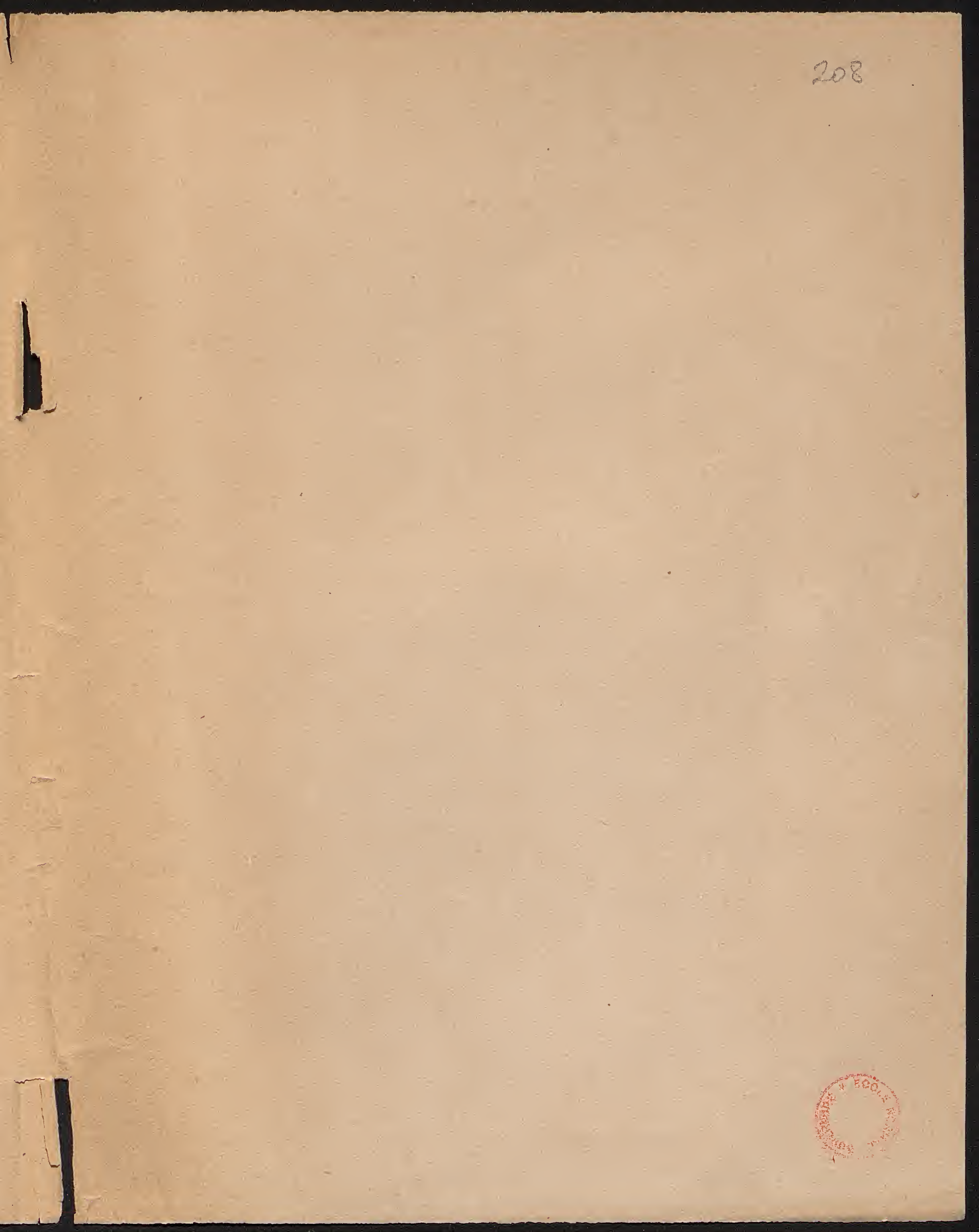
M. de Saussure a fait plusieurs découvertes d'une importance générale. Il a trouvé à quels caractères on reconnaît l'*a* indo-européen authentique. Il a trouvé la loi de la chute de l'*e* dans les syllabes qui précèdent l'accent. Il a trouvé une règle fixe dans la structure interne des racine monosyllabiques. Ce ne sont point là seulement trois faits acquis à la science, ce sont trois instruments de précision mis à la disposition des chercheurs futurs. Outre les trouvailles secondaires que M. de Saussure lui-même a faites, au moyen de ces instruments, on peut compter légitimement sur celles que d'autres feront grâce à lui.

Une découverte bien plus importante encore est celle des racines verbales disyllabiques. Elle conduira nécessairement à une révision de toute l'Etymologie indo-européenne.

Le livre de M. de Saussure est l'un des ouvrages linguistiques les plus remarquables qui aient paru depuis longtemps, non pas seulement par ce qu'il donne de résultats, mais par ce qu'il renferme de promesses. Il en sortira, on peut le prédire, le renouvellement d'une partie de la science. Mais ce qu'il y a de plus précieux, dans cet écrit d'une valeur si haute, c'est ce qu'il fait attendre de son auteur. M. Ferdinand de Saussure est âgé de vingt-et un ans.

Louis HAVET.

Impremerie RAMBOZ & SCHUCHARDT.


208

